

Rapport annuel 2022

# ESG-CLIMAT GROUPAMA GAN VIE

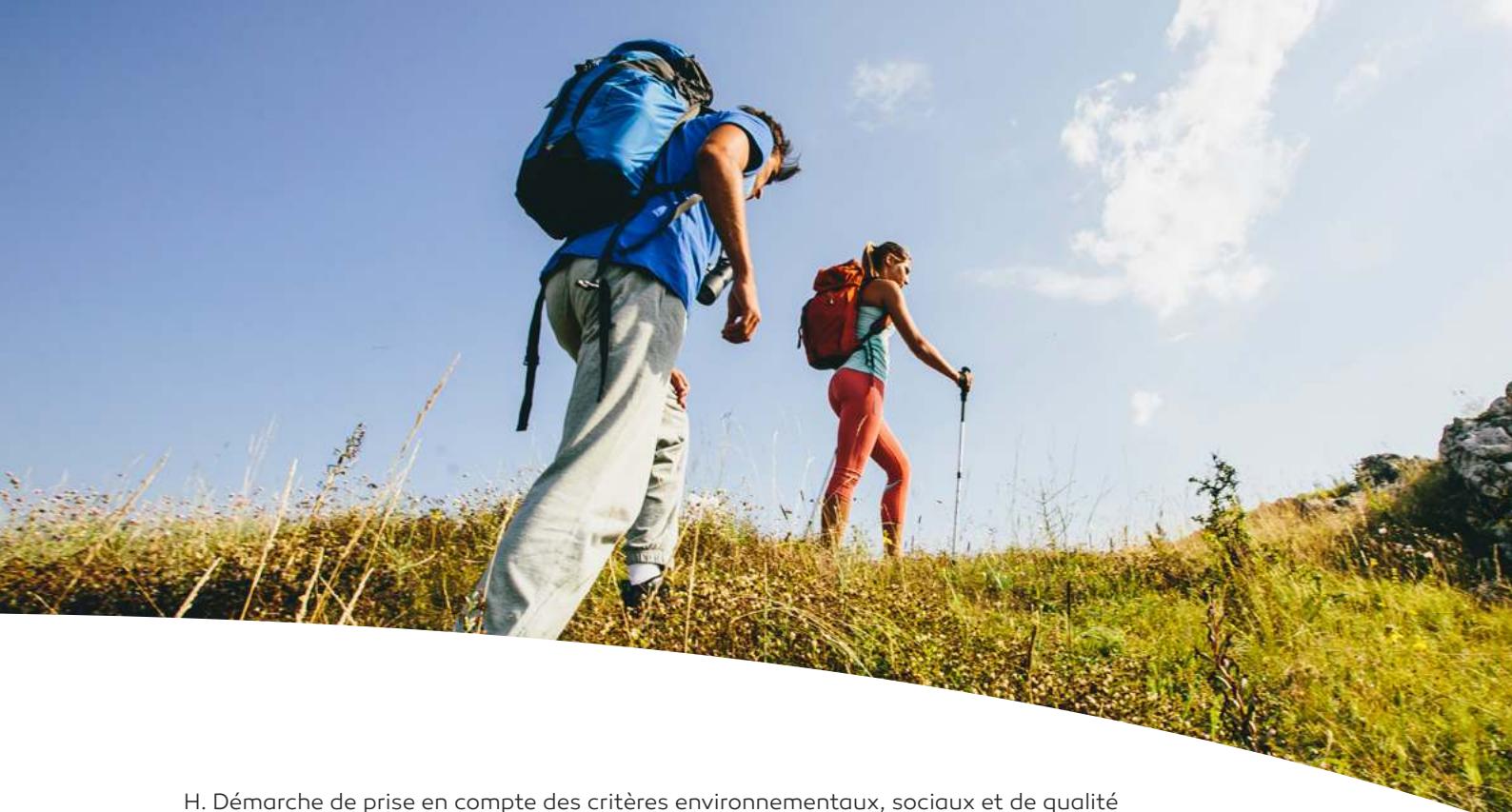
ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT  
GGVIE - JUIN 2023



GGVIE

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>/4</b>
A. Édito de Cyril Roux, Directeur financier du Groupe Groupama	/5
B. Édito de Jean-François Garin, Directeur Général de GGVie	/6
C. Groupama, un Groupe engagé	/7
D. GGVie, un acteur partenaire engagé	/14
E. Panorama de notre stratégie d'investissement durable	/15
<b>I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT</b>	<b>/19</b>
A. Démarche générale de GGVie sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	/19
1. GGVie, un investisseur responsable	/19
2. L'approche ESG par classe d'actifs de Groupama et de GGVie	/20
3. Communiquer notre démarche à nos clients et aux autres acteurs de la Place financière	/33
B. Moyens internes déployés par GGVie	/39
1. Organisation et gouvernance des engagements ESG	/39
2. Renforcer notre expertise en interne pour servir les ambitions du Groupe	/41
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de GGVie	/42
1. Une gouvernance impliquée dans la prise en compte des critères ESG	/42
2. Intégration des risques de durabilité dans les politiques de rémunération	/44
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise œuvre	/45
1. Accélérer les transitions par l'engagement actionnarial	/45
2. Politiques de désengagement sectoriel	/49
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	/51
1. Alignement avec la taxonomie européenne	/51
2. Encourager la transition énergétique par la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles	/54
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone	/56
1. Mise en œuvre de notre stratégie climat	/56
2. Suivi de la performance environnementale des investissements : bilan de la première année de déploiement de la stratégie climat	/60
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	/64
1. Groupama est conscient des interactions fortes entre le secteur financier et la biodiversité, et de son rôle dans la préservation de la biodiversité en tant qu'investisseur responsable	/64
2. Groupama mesure les pressions et les dépendances de son portefeuille relative à la biodiversité	/66
3. Groupama inscrit sa stratégie biodiversité dans le cadre des objectifs de long terme liés à la biodiversité de manière à réduire les pressions et impacts définis par l'IPBES	/71



H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	/73
1. Intégration des risques de durabilité au sein de la gestion des risques de GGvie	/73
2. Évaluer les risques de durabilité	/74
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	/78
<b>II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019</b>	<b>/87</b>
A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	/87
B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	/87
1. Incidences négatives liées aux actifs / émetteurs privés	/88
2. Incidences négatives liées aux actifs / émetteurs publics	/91
3. Incidences négatives liées aux actifs immobiliers	/92
C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	/93
1. Principes de la politique de gestion des incidences négatives	/93
2. Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives	/93
D. Politique d'engagement	/94
1. Thèmes d'engagement	/94
2. Une politique actionnariale exigeante	/94
E. Références aux normes internationales	/94
1. Principes directeurs de l'OIT, du Pacte Mondial de l'ONU et l'OCDE Contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable	/94
2. Contribution à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris	/95
<b>ANNEXES</b>	<b>/96</b>
1. Répartition des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	/96
2. Glossaire	/98
3. Données : Détails méthodologiques, sources, etc	/99

Groupama Gan Vie -GGVie- est la filiale d'assurance vie du groupe Groupama. GGVie conçoit, souscrit et gère des contrats d'assurance vie et santé (épargne, retraite, prévoyance et santé) commercialisés par les cinq réseaux de distribution du groupe : caisses régionales Groupama, Gan Assurances, Gan Patrimoine, Gan Prévoyance et Gan Eurocourtage.

GGVie décline et applique l'ensemble des politiques définies au niveau groupe, et notamment la stratégie d'investissement durable.

GGVie, délègue intégralement la gestion de ses actifs à la Direction des Opérations Financières et des Investissements (DOFI) de Groupama Assurances Mutuelles en charge de définir sa politique d'investissement et de s'assurer de sa mise en œuvre. La DOFI est responsable de la gestion des actifs non cotés (private equity corporate, infrastructure, dette non cotée et fonds immobiliers de diversification). Afin d'optimiser l'allocation en private equity corporate et infrastructure, des véhicules intragroupes, dans lesquels entre autres GGVie investit, ont été développés. Sur l'essentiel du reste du périmètre, la DOFI délègue :

- À Groupama Asset Management (GAM) la majeure partie de la gestion des actifs cotés via des mandats intégrant spécifiquement les enjeux et orientations ESG en cohérence avec la charte d'investissement durable du Groupe ;
- À Groupama Immobilier la gestion du patrimoine immobilier via des mandats patrimoniaux et de gestion locative.

L'ensemble des mandats de gestion de GGVie est contracté avec Groupama Asset Management et inclut une annexe dédiée à l'intégration des critères ESG dans la gestion. Avec les Asset Managers externes, Groupama procède à de la sélection de fonds (en utilisant les outils Groupe intégrant un questionnaire de due diligence dédiée à l'ESG) mais pas à de l'attribution de mandats directement sur le bilan de l'assureur et il n'est pas envisagé que la situation évolue.

Conformément à l'article D. 533-16-1, IV, 2°, du Code Monétaire et Financier, dans le cadre d'un groupe, les entités peuvent présenter, au sein du Rapport Art. 29, une agrégation de la publication des informations requises selon toute combinaison pertinente, au niveau de l'ensemble ou d'une partie du groupe. Ainsi, le présent rapport porte sur le périmètre de GGVie et de ses filiales Anips, Caisse Fraternelle Vie et AssuVie (les 3 entités présentant des bilans de taille inférieure à 500M€ au 31/12/2022). Il a été établi en conformité avec l'article 29 de la Loi Energie Climat.

Dans ce rapport, les informations chiffrées s'entendent hors UC (Unités de compte), sauf mention contraire.





## ÉDITO GROUPAMA

Après les turbulences sanitaires et économiques des années 2020 et 2021 dues à la pandémie de Covid, l'année 2022 a vu la montée des risques économiques, géopolitiques et climatiques. Les phénomènes que nous qualifions d'exceptionnels dans le passé tendent aujourd'hui à devenir la norme, et chaque nouvelle année apporte son lot de premières. La « facture climatique » en France à elle seule a atteint plus de 10 milliards d'euros pour les assureurs, un niveau record pour le XXI<sup>e</sup> siècle, avec notamment des épisodes de grêle intenses qui ont touché une commune sur deux pour un coût historique de 5 milliards d'euros.

L'assurance ne peut pas faire disparaître les dangers. Elle permet une mise en commun des risques afin de pouvoir indemniser les victimes d'un sinistre. Cependant, pour que cela fonctionne, deux préalables sont requis : tout le monde ne peut pas être touché en même temps et les primes d'assurance doivent être abordables pour ceux qui doivent les payer, sinon les acteurs économiques cessent de s'assurer. Ce qui est nouveau dans le cas de la pandémie de Covid, comme du réchauffement climatique, c'est que la majorité de la population est touchée. Dit autrement, les assureurs ne doivent plus uniquement gérer des risques de fréquence, les risques de masse augmentent de façon significative atteignant des seuils qui rendent les risques moins mutualisables qu'auparavant.

Dans une telle situation, le rôle de l'assureur est de réduire les conséquences économiques des aléas, ce qui passe aussi par leur participation à la lutte contre le réchauffement climatique et l'incitation des assurés à renforcer la prévention des risques auxquels ils sont exposés. Ensuite, nous devons bien évidemment être aux côtés de nos assurés lorsque le risque survient. Cela fait parfaitement écho à la raison d'être de notre Groupe : « Nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance ». Cette raison d'être est le fondement de notre stratégie RSE pour la période 2022-2024. Groupama a élaboré un cadre stratégique spécifique à sa responsabilité sociale constitué de trois axes prioritaires dont la combinaison est unique sur le marché : développer une relation client humaine, proactive et responsable, tout en proposant des solutions de protection répondant aux transitions en cours et en apportant une contribution active au développement durable de la vie locale. Ces axes sont complétés de deux socles fondamentaux répondant à des exigences d'exemplarité et d'engagement en tant qu'employeur et investisseur durable.

En 2022, nous avons poursuivi nos travaux visant à déployer une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe, se concrétisant par l'adoption d'une charte de l'investissement durable par l'ensemble des entités du Groupe, par le renforcement de la commercialisation d'offres d'épargne durables et par l'adhésion du Groupe Groupama aux Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies et à la Net-Zero Asset Owner Alliance.

Ce cadre d'exercice de notre responsabilité sociale d'entreprise nous permet de décider d'actions concrètes et communautaires au service d'une croissance pérenne.

**CYRIL ROUX**  
Directeur Financier Groupe -  
Directeur Général Adjoint





## ÉDITO GGVIE

Intégré à notre nouveau projet d'entreprise UnisVers2025, le programme RSE de Groupama Gan Vie est une démarche ambitieuse et authentique qui a pour objectif de permettre à GGVie de maîtriser son empreinte environnementale et de devenir une référence en termes d'impact sociétal sur le marché des assurances. Cette démarche a une double vocation :

- Contribuer fortement à la stratégie RSE du Groupe Groupama, en particulier sur les enjeux de la prévention santé et de l'épargne durable qui sont au cœur de nos sujets stratégiques.
- Impulser notre nouveau projet d'entreprise dont l'un des 3 défis est de bâtir une entreprise responsable centrée sur l'humain.

Pour GGVie, cette démarche est avant tout sincère, concrète et se décline dans tous les métiers.

En lien avec notre mission « Acteur partenaire pour le futur » et en référence aux trois piliers du développement durable, notre démarche repose sur trois grandes ambitions : Être un Acteur partenaire pour un avenir durable, pour l'épanouissement de chacun de nos collaborateurs et pour des solutions durables.

Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de contribuer activement à la transition sociale, énergétique et écologique. A cette fin, nous visons à développer une culture ESG et à la diffuser dans l'ensemble de l'entreprise afin qu'elle soit intégrée à toutes les métiers opérationnels et fasse partie intégrante de nos valeurs.

Nous sommes conscients que la transformation mondiale vers le développement durable et les critères ESG est un processus en constante évolution. Ainsi, notre rapport 2022 présente à la fois la trajectoire que nous nous sommes fixée avec le Groupe mais également un point d'avancement des actions déjà mise en place et de la manière dont nous relevons les défis de nos ambitions, notamment en matière de prise en compte des enjeux de durabilité par classe d'actifs, la création de nouvelles offres produits axés sur les thématiques ESG, la pédagogie et la communication des enjeux ESG auprès de nos réseaux de distribution et de nos clients finaux.

**JEAN-FRANÇOIS GARIN**  
Directeur Général de GGVie

# GROUPAMA, UN GROUPE ENGAGÉ

## > GROUPAMA EN QUELQUES CHIFFRES - FRANCE ET HORS DE FRANCE

Un Groupe mutualiste principalement présent en France pour 5,5 millions de clients et de sociétaires...

**12 millions**

de sociétaires et clients dans le monde

**27 000**

élus en France

**5,5**

millions de clients

### EN FRANCE



**1<sup>er</sup>**

Assureur du monde agricole  
(% des cotisations)

**2<sup>e</sup>**

Assureur en santé individuelle  
(en CA)

**3<sup>e</sup>**

Assureur habitation  
(en CA)

**4<sup>e</sup>**

Assureur automobile  
(en CA)

**4<sup>e</sup>**

Assureur en prévoyance individuelle  
(en CA)

...mais aussi à l'international sur 3 marchés principaux (Italie, Hongrie, Roumanie) et présent dans un total de 9 pays à l'international (Grèce, Bulgarie, Slovénie, Croatie, Tunisie, Chine)

### AU NIVEAU MONDIAL



**31 000**

collaborateurs dans le monde

**15,9**

milliards d'€ de chiffre d'affaires

**16%**

du chiffre d'affaires du Groupe réalisé hors de France

3 marchés principaux

**ITALIE**

Groupama Assicurazioni

**9<sup>e</sup>**

Assureur Non Vie

1,2 Md€ de chiffre d'affaires



**HONGRIE**

Groupama Bizztosító

**4<sup>e</sup>**

Assureur Non Vie

0,4 Md€ de chiffre d'affaires



**ROUMANIE**

Groupama Asigurari

**1<sup>er</sup>**

Assureur Non Vie

0,6 Md€ de chiffre d'affaires



## NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

Assureur mutualiste des territoires, dans une dynamique d'accompagnement global et durable des sociétaires et clients

### NOS RESSOURCES

#### HUMAINES

31 000 collaborateurs  
30 000 élus représentants les sociétaires

#### FINANCIÈRES

Primes : 15,5 Mds€  
Placements d'assurance : 91,7 Mds€  
Fonds propres : 10,7 Mds€  
Certificats mutualistes : 638 M€  
Taille du bilan : 104,5 Mds€

#### ORGANISATIONNELLES ET INTELLECTUELLES

- Organisation mutualiste à 3 niveaux, fondée sur le sociétariat électif et le système de réassurance interne : 2700 caisses locales
- 13 caisses régionales et spécialisées
- 1 caisse nationale de réassurance, Groupama Assurances Mutualistes, organisme professionnel agricole
- Expertises (ex. modèles actuariels), savoir-faire (120 métiers différents)
- Partenariats économiques, académiques et institutionnels dans toutes les régions
- Entreprises et réseaux en « phygital » : 2 marques complémentaires  
40 entreprises (caisses régionales, caisse nationale et filiales spécialisées par métier ou de distribution)  
3000 agences Groupama et Gan ; distribution multi-canal complète  
Centres de décision en région, Si et centres d'appels répartis en France  
À l'international dans 10 pays : réseaux salariés, agents, courtiers
- » un maillage territorial dense, des communautés d'entraide humaines, proches et solidaires, au plus près des besoins des sociétaires et des clients



### NOTRE CRÉATION DE VALEUR(S)

#### HUMAINES

1,5 Md€ versé en salaires et charges  
9 sur 10 : salariés formés chaque année  
81% de taux d'engagement (Baromètre 2021)

#### FINANCIÈRES

Résultat net et positif : 493 M€  
Résultat opérationnel positif : 461 M€  
Ratio combiné : 98,3%  
Notation financière : A, pers. positive (2021)  
Ratio de solvabilité : 271% (avec mesure transitoire)

#### SOCIALES ET SOCIÉTALES

- Protection du plus grand nombre  
11,5 M d'assurés (sociétaires et clients)
- 11,3 Mds€ de prestations versées
- + de 10 000 missions de prévention
- France :
  - 1<sup>er</sup> assureur de l'agriculture (un exploitant sur 2) et des communes (18 700)
  - 2<sup>me</sup> assureur santé individuelle
  - 3<sup>me</sup> en habitation (3,5 M de logements)
  - 4<sup>me</sup> en auto (3,9 M de véhicules)
- Contribution aux territoires :  
25 000 emplois France  
40 M€ Contribution économique territoriale  
11 M€ mécénat en 2020 (dont actions Covid)
- International : parmi les 10 premiers en Italie, Hongrie, Roumanie, Chine, Turquie

#### ENVIRONNEMENTALES

- 91 Mds€ gérés en investissement  
Responsables (critères ESG, encours GAM)  
1 040 Mds€ en green bonds (filiales France)  
10,4 Mt de CO<sub>2</sub> stockés dans 21 570 ha de forêts gérées durablement

## > GROUPAMA, UN GROUPE AUX ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

Le présent rapport concerne l'intégralité des entités du Groupe et les caisses régionales pour 100% de leurs activités.



(\*) 9 caisses régionales métropolitaines, 2 caisses outre-mer et 2 caisses spécialisées

..... Lien de réassurance

(\*\*) en tant que réassureur des caisses régionales, via un traité en quote-part GMA porte environ 30% du portefeuille des caisses régionales

**Le Groupe Groupama opère dans trois secteurs principaux d'activités :**

- 1. Assurance de biens et responsabilités :** automobile, habitation, assurances agricoles, services, entreprises, professionnels & collectivités
  - 2. Assurance de la personne :** santé individuelle, prévoyance individuelle, épargne/retraite individuelle, assurances collectives
  - 3. Services financiers :** asset management, immobilier, épargne salariale
- .....

**Sur le marché français, le Groupe s'appuie sur deux grandes marques en assurances, dont les positionnements sont bien différenciés et complémentaires :**

- Groupama – la marque généraliste et de proximité en France
- Gan – le « Suivi Expert », Gan est l'expression synthétique et adaptée du positionnement de la marque Gan. Cette promesse matérialise l'engagement auprès des clients et se caractérise concrètement par 4 piliers fondamentaux : le conseil, la disponibilité et la réactivité des solutions adaptées, et le suivi dans le temps, base d'une relation de confiance.

**À l'international, la marque Groupama est exclusivement représentée via les filiales.**



**Porté par ses valeurs mutualistes, Groupama place l'engagement au cœur de sa démarche**



Depuis sa création en 1900, Groupama est un assureur mutualiste, qui porte sans discontinuité des valeurs d'engagement et de solidarité. En France les sociétaires participent à la vie institutionnelle de Groupama en élisant leurs 27 000 représentants dans les instances de contrôle et de décision du Groupe. C'est ce modèle sans actionnaires et très proche du terrain qui fait la force de Groupama depuis plus d'un siècle. Il assure la proximité au travers de 2 600 caisses locales et 9 caisses régionales, 2 caisses Outre-Mer et 2 caisses spécialisées, la solidarité par des mécanismes de partage de risque et d'entraide mutuelle et la responsabilité par le suivi des performances économiques autant qu'extra-financières.

Le mouvement mutualiste de Groupama est né du besoin de protection des agriculteurs face aux aléas de la vie. Il a su se diversifier, se réinventer et évoluer pour s'adapter aux évolutions de la société en fortifiant les solidarités mises en œuvre pour les millions d'hommes et femmes qui le composent aujourd'hui. Le modèle même d'assureur mutualiste, sans actionnaires à rémunérer, permet de consacrer toutes les ressources au service du client/sociétaire. Par ailleurs, acteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), Groupama est profondément ancré dans les territoires, avec une histoire régionale forte et tous ses emplois maintenus en France.

Le mutualisme est un modèle d'avenir. Même si 85% des 18-35 ans sondés disent mal le connaître et se tournent plus que leurs aînés vers l'engagement individuel, ils sont très nombreux (70%) à lui faire confiance et à reconnaître ses valeurs humaines et encore plus (84%) à le trouver utile à la société<sup>1</sup>.

L'accroissement des enjeux extra-financiers dans les entreprises et des attentes sociales ne fait que conforter la place et les perspectives du mutualisme en tant que modèle économique.

Tout au long de ces dernières années de crises, les 31 000 collaborateurs de Groupama sont restés mobilisés sans interruption pour accompagner ses sociétaires et clients, avec le soutien de ses élus mutualistes.

<sup>1</sup>Étude menée par Groupama auprès d'Odoxa : perception du mutualisme par les jeunes générations

## > UNE STRATÉGIE RSE ORGANISÉE AUTOUR DE 5 ENGAGEMENTS

La stratégie RSE de Groupama a été redéfinie au cours de l'année 2021 afin de mobiliser l'ensemble du Groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service des enjeux stratégiques de transformation du Groupe et de sa raison d'être. L'élaboration de la stratégie RSE a mobilisé un grand nombre de collaborateurs, d'élus et de parties prenantes.

Au travers de plus de 120 entretiens et de nombreuses séances de partage et de construction, ces travaux ont permis de constater un alignement des priorités entre les parties prenantes externes et internes. Le schéma général de la stratégie RSE pour les années 2022- 2024 a été validé par le Conseil d'Administration de Groupama Assurances Mutualistes le 16 décembre 2021.

**S'appuyant sur la raison d'être et les forces de Groupama, et s'inscrivant dans un modèle économique de croissance pérenne, la stratégie RSE énonce cinq engagements.**

- 
- O1** **Une relation client humaine, attentive et responsable**
  - O2** **Des solutions de protection répondant à l'évolution de l'environnement et des modes de vie**
  - O3** **Une contribution active au développement durable de la vie locale**
  - O4** **Une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe**
  - O5** **Un Groupe engagé où chacun agit avec fierté en cohérence avec les valeurs du Groupe (réduction de l'empreinte carbone, management responsable, approche RSE « native »)**



En 2022, la gouvernance RSE a été renforcée : le pilotage des actions et indicateurs RSE s'appuie désormais sur la conduite du projet stratégique du Groupe, avec un parrainage des présidents des caisses régionales et des membres du Comité Exécutif Groupe (CEG). Le comité d'éthique du CEG est devenu en 2022 le Comité Éthique et Durabilité. Il se réunit désormais quatre fois par an. De plus, le sujet RSE est régulièrement à l'ordre du jour de toutes les instances majeures (électives ou exécutives) de gouvernance du Groupe.

Groupama développe ainsi un modèle inclusif, avec une volonté de construire, d'entreprendre, pour apporter à tous les acteurs responsables des solutions performantes, durables, conformément à l'esprit d'origine de la mutuelle fondée par des agriculteurs-entrepreneurs. Il s'agit d'une mobilisation citoyenne autour de la volonté d'entreprendre pour faire face aux aléas et créer de la confiance.



Les enjeux ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et Climat prioritaires pour Groupama sont développés dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), incluse dans le Document d'Enregistrement Universel :

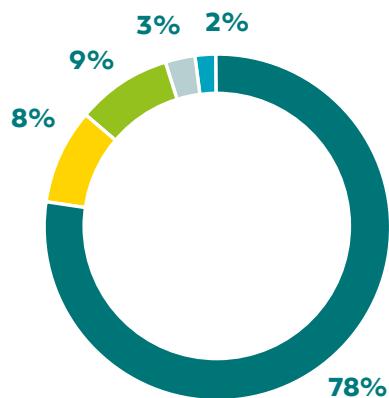
- Enjeux sociaux, vis-à-vis des salariés du Groupe : employabilité, « bien travailler ensemble », diversité et parité, respect ;
- Enjeux sociétaux, vis-à-vis des sociétaires et clients : qualité du conseil, satisfaction client, couverture des besoins de protection dont la prévention, protection des données, achats responsables, investissements socialement responsables ;
- Enjeux environnementaux et climat dans les investissements et dans les offres (produits et services) et la politique de souscription. Figurent également dans la DPEF les actions en faveur de la réduction de l'empreinte écologique de l'organisation de Groupama.

**L'enjeu environnemental devient de plus en plus fort, notamment sous l'effet du changement climatique. Les aléas climatiques sont décisifs pour le risque assurantiel : tempête, augmentation de la chaleur, sécheresse, précipitations ou submersion marine. Le Groupe prend pleinement en compte le changement climatique dans ses politiques en intégrant, entre autres, les risques de tempête et risques climatiques sur récolte dans son dispositif des risques.**

## > VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS DU GROUPE GROUPAMA

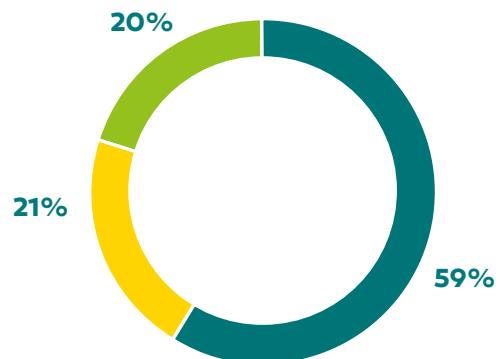
Au 31 décembre 2022, le montant total des actifs sous gestion de Groupama s'élevait à 65,1 milliards d'euros en valeur de marché (76,8 milliards d'euros à fin 2021). La baisse enregistrée en 2022 provient essentiellement de la hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers qui a engendré une baisse de la valeur des obligations.

**Structure d'actifs du Groupe Groupama au 31/12/2022\***



- Obligations
- Actions
- Immobilier
- Trésorerie
- Autres

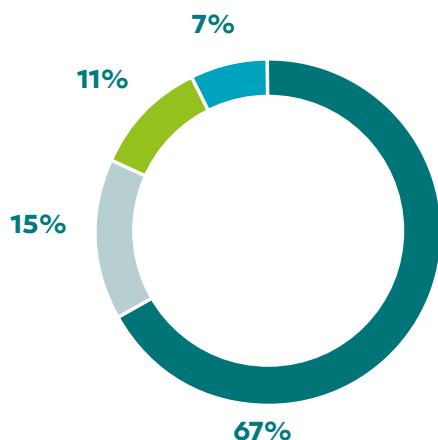
**Ventilation des obligations par émetteur au 31/12/2022**



- Dettes gouvernementales
- Dettes privées financières
- Dettes privées non financières

\*Répartition des actifs en valeur de marché, hors UC, hors mises en pensions et hors minoritaires.

**Répartition des actifs du Groupe Groupama au 31/12/2022\***



- Filiales France
- Unités de Compte Groupe
- Caisse régionales
- Filiales internationales

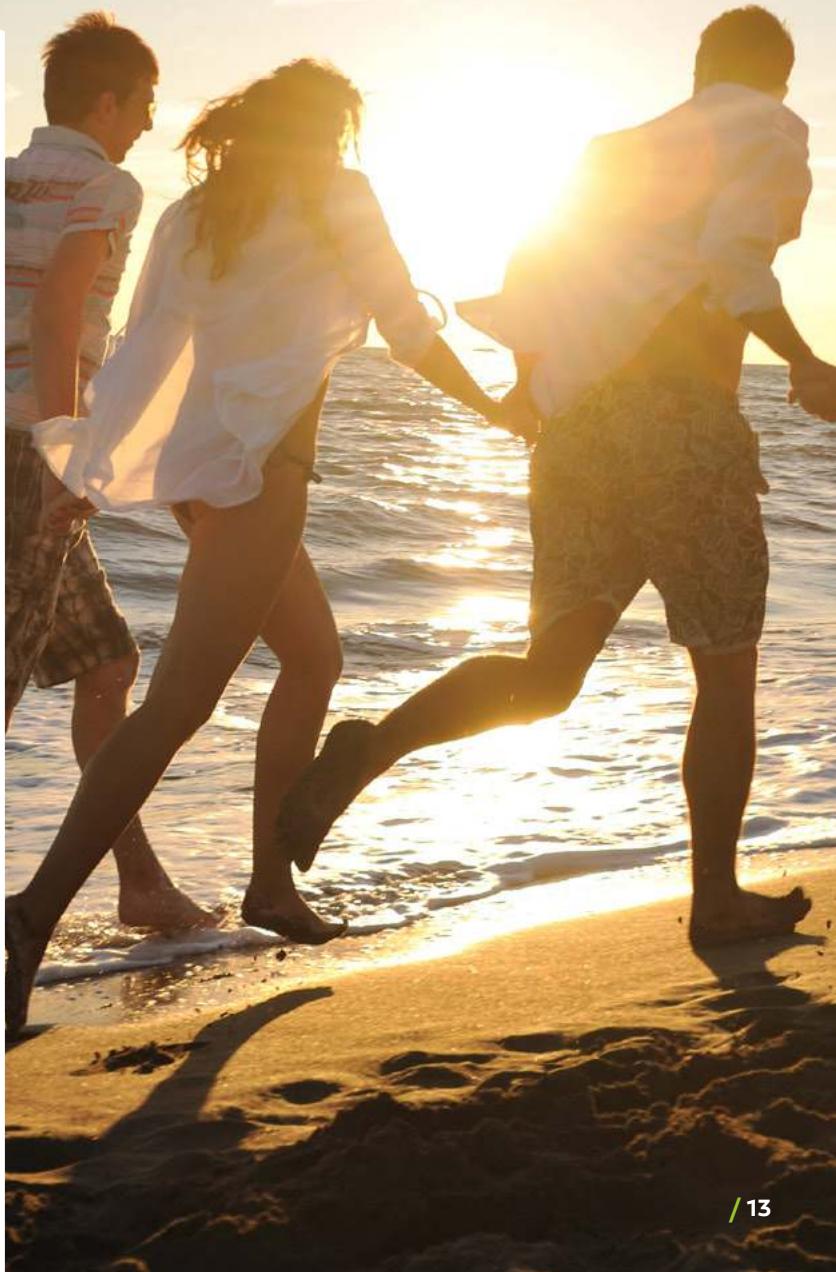
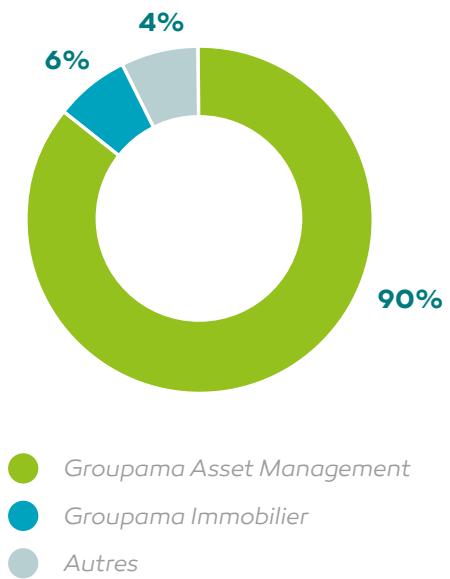
Dans la suite du rapport, sauf mention contraire, l'ensemble des éléments porte sur le total des actifs en valeur de marché y compris mises en pension et minoritaires et hors UC soit un total de 66,6 Mds€.

\*Répartition des actifs y compris les unités de compte, qui représentent 11,9Mds€

## ORGANISATION DE LA GESTION D'ACTIFS (DÉLÉGATION FINANCIÈRE)

Les actifs de Groupama sont gérés essentiellement par les filiales Groupama Asset Management et Groupama Immobilier.

### Répartition de la gestion d'actifs (66,6 Mds €)



# GGVIE, UN ACTEUR PARTENAIRE ENGAGÉ

## > UNE STRATÉGIE RSE DÉCLINÉE AU SEIN DE GGVIE

Le programme RSE **GGVie** est une démarche ambitieuse et authentique qui a pour objectif de permettre à **GGVie** de maîtriser son empreinte environnementale et de devenir une référence en termes d'impact sociétal sur le marché des assurances. Cette démarche a une double vocation :

- Contribuer fortement à la stratégie RSE du **Groupe Groupama**, en particulier sur les enjeux de la prévention santé et de l'épargne durable qui sont au cœur des sujets stratégiques.
- Impulser le nouveau projet d'entreprise dont l'un des 3 défis est de bâtir une entreprise responsable centrée sur l'humain.

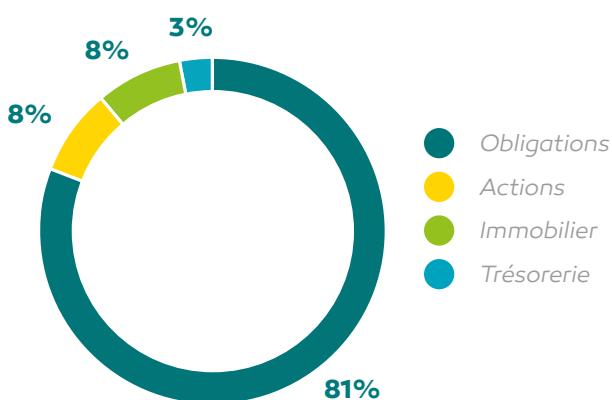
**En lien avec la mission « Acteur partenaire pour le futur » et en référence aux trois piliers du développement durable, la démarche repose sur trois grandes ambitions.**

- Acteur partenaire pour un avenir durable : contribuer à la préservation de l'environnement en se donnant les moyens d'agir et en éclairant les choix des parties prenantes pour construire ensemble un monde durable.
- Acteur partenaire pour l'épanouissement de chacun : favoriser le bien-être et le développement des talents des collaborateurs pour les rendre acteur du développement durable et de l'engagement responsable de Groupama.
- Acteur partenaire pour des relations et des solutions durables : transformer le métier d'assureur en bâtissant des relations durables et sincères, en proposant des solutions créatrices de valeurs responsables.

## > VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS DE GGVIE

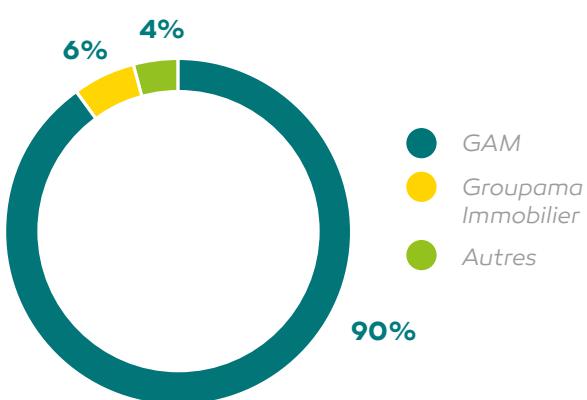
Au 31 décembre 2022, le montant total des actifs sous gestion de **GGVie** s'élevait à 44,8 Milliards d'euros en valeur de marché.

**Structure d'actifs de GGVie au 31/12/2022**



Au 31/12/2022, les UC de GGVie représentaient 11,0 Mds€

**Répartition de la gestion d'actifs (hors UC) de GGVie au 31/12/2022**



Dans la suite du rapport, sauf mention contraire, l'ensemble des éléments portent sur le total des actifs en valeur de marché hors UC.

**Structure d'actifs au 31/12/2022**

	<b>ANIPS</b>	<b>CFVie</b>	<b>Assuvie</b>
Obligations	59,7%	88,0%	84,2%
Actions	1,4%	0,1%	9,7%
Immobilier	0,0%	0,0%	3,8%
Trésorerie	38,9%	11,9%	2,3%
Autres	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Total actifs hors UC (en M€)</b>	<b>26,7</b>	<b>228,2</b>	<b>443,5</b>
UC (en M€)	0	49,1	0

# PANORAMA DE NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DURABLE

Vue d'ensemble du portefeuille : Indicateurs clés d'investissement (s'agissant de la première année de production de ces indicateurs au niveau individuel de GGVie, la comparaison avec 2021 n'est pas possible sauf cas particulier)

## Une démarche ESG engagée

**94%**

Part des actifs gérés avec des **filtres ESG**

**47,1%**

Part du **patrimoine immobilier labelisé** (en surface)

**29,4%**

Part des assemblées générales **des entreprises investies** dans lesquelles **au moins une résolution a été rejetée**

## Piloter notre exposition aux risques et opportunités liés au changement climatique

**2,7°C**

Température estimée sur le portefeuille actions et obligations d'entreprises (SB2A)

**155 teqCO<sub>2</sub> / M€ CA**

Intensité carbone (scope 1 et 2) sur le portefeuille actions et obligations d'entreprise

**64%**

Part des **dialogues** avec les entreprises ayant abordé les enjeux liés au climat

**-17,7%**

Réduction de l'intensité carbone entre 2021 et 2022

## Mesurer notre empreinte biodiversité

**-0,14 km<sup>2</sup>.MSA/M€ CA**

Intensité monétaire de biodiversité du portefeuille global entreprises (actions et obligations privées)

**-0,08%**

Utilisation des terres

**-0,01%**

Pollution de l'air

**-0,03%**

Pollution de l'eau

**-0,01%**

Réchauffement climatique

Décomposition de l'empreinte biodiversité du portefeuille global entreprises par pression (s'appuyant sur l'outil de mesure CBF - Corporate Biodiversity Footprint)

## > NOS ENGAGEMENTS CLIMAT

Groupama s'est engagé à réaliser 1,2Md€ d'investissements durables entre 2022 et 2024 notamment sur l'infrastructure, l'immobilier et les obligations vertes. À ce jour, le taux d'atteinte de cet objectif est de 83%. En 2022, Groupama s'est également engagé sur des objectifs chiffrés permettant de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris, avec une réduction de 50% de l'intensité carbone (Scope 1 & 2) des portefeuilles obligations privées et actions cotées. A ce jour, cet objectif est atteint à 25%. GGVie et ses filiales participent pleinement à l'atteinte de ces objectifs.



### GROUPAMA RENFORCE SON ENGAGEMENT EN REJOIGNANT LA NET-ZERO ASSET OWNER ALLIANCE

En 2022, Groupama a renforcé sa politique d'investissement responsable et ses engagements en faveur de la transition énergétique en rejoignant **l'Alliance Net-Zero Asset Owner**, soutenue par les Nations Unies. Groupama devient également signataire des **Principles for Responsible Investment (PRI)** au nom du Groupe.

Inaugurée lors du Sommet Action Climat des Nations-Unies en septembre 2019, la Net-Zero Asset Owner Alliance est un Groupe international d'investisseurs engagés à diriger la transition de leurs portefeuilles d'investissements vers une neutralité carbone d'ici 2050. L'ambition de l'Alliance est solidement ancrée dans la mise en œuvre des Accords de Paris visant à limiter le réchauffement climatique planétaire à 1,5°C.

### CARTOGRAPHIE DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES

Par ailleurs, pour atteindre ses objectifs, Groupama a travaillé à la définition d'une **cartographie des investissements en infrastructures**. Cette démarche permet d'obtenir une allocation sectorielle précise des investissements en infrastructures et d'identifier le mix énergétique financé par Groupama et ainsi le comparer à des références. L'objectif est de pouvoir déterminer les réorientations potentielles des flux d'investissements en infrastructures et d'évaluer la pertinence à mettre en place des cibles plus précises d'allocation afin de répondre au mieux à **l'objectif d'investissement durable et aux besoins de la transition**.



## > Une stratégie biodiversité renforcée

En 2022, Groupama a renforcé ses travaux en lien avec la biodiversité. Les travaux menés ont permis une analyse fine des pressions et des dépendances des portefeuilles relatives à la biodiversité ainsi que la définition d'une démarche de déploiement d'une stratégie d'alignement de portefeuilles avec les objectifs de long terme de préservation de la biodiversité. En ligne avec les objectifs mondiaux fixés lors de la COP 15, Groupama oriente sa stratégie biodiversité en se fixant en priorité 3 des 23 cibles de Kunming Montréal.

- **Réduire les impacts liés au changement climatique**
- **Suivre et publier les impacts des entreprises financées par Groupama**
- **Participer au besoin de financement en faveur de la biodiversité estimé à 200 Mds€ / an d'ici 2030.**

## > Charte investissement durable commune Groupe

En 2022, Groupama a poursuivi ses travaux visant à déployer une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe, se concrétisant par l'adoption d'une **charte de l'investissement durable par l'ensemble des entités du Groupe**.



## Les objectifs du rapport et disclaimers

À travers ce rapport, GGVie s'engage à publier avec transparence ses engagements et actions menées en faveur de la transition énergétique et environnementale, comprenant notamment l'alignement de ses stratégies d'investissement avec les objectifs de limitation du changement climatique et de préservation de la biodiversité, et la prise en compte des risques de durabilité dans sa stratégie d'investissement. La stratégie

d'investissement de GGVie est pleinement intégrée dans la stratégie Groupe et n'est pas, à ce titre, définie de façon spécifique pour GGVie. Ce rapport se veut clair et transparent à l'égard des données et des méthodologies employées.

Dans ce rapport, les informations chiffrées s'entendent hors UC (unités de compte), sauf mention particulière.

## > SYNTHÈSE DES OBJECTIFS, DISPOSITIFS ET MESURES PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT ET PÉRIMÈTRES D'APPLICATION

TYPE DE DISPOSITIF	DISPOSITIF	CRITÈRES CONSIDÉRÉS	MONTANT EN M€	PART DU BILAN GGVIE HORS UC	PART DU BILAN DE GGVIE YC UC	COMMENTAIRES
OBJECTIFS	<b>Réduction de 50% de l'intensité carbone (Scope 1 &amp; 2)</b>	E	18 008	40%	32%	L'objectif couvre les obligations privées et les actions cotées (en vision transparisée donc y compris détenues dans des fonds)
	<b>1,2 Md€ d'investissement durable entre 2022 et 2024</b>	E - S	43 464	97%	78%	À fin 2022, notre cartographie de définition de l'investissement durable ne couvre pas la dette non cotée exceptée en infrastructure et la trésorerie
DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS	<b>Couverture analyse ESG</b>	E-S-G	43 916	98%	79%	
	<b>Liste des grands risques ESG</b>	E-S-G	37 727	84%	68%	Liste définie par GAM, pour le Groupe sur le périmètre des mandats, des OPC dédiés et des OPC GAM non dédiés Art 8 ou Art 9
	<b>Exclusion charbon</b>	E	18 560	41%	33%	Cette politique s'applique à tous les investissements détenus en directs ou via mandats (hors obligations souveraines et dérivés) et OPC dédiés gérés par GAM (hors stratégies indicielles) de GGVie
	<b>Exclusion énergies fossiles non conventionnelles</b>	E	25 931	58%	46%	Cette politique s'applique à tous les investissements détenus en directs ou via mandats (hors obligations souveraines et dérivés) et OPC dédiés gérés par GAM (hors stratégies indicielles) de GGVie
	<b>Filtre de transition climat sur les secteurs carbo-intensifs</b>	E	4 216	9%	8%	Analyse réalisée par GAM sur les actifs de GGVie détenus en mandats et OPC dédiés, pour les émetteurs appartenant aux 8 secteurs les plus carbo-intensifs (Pétrole et Gaz ; Matériaux ; Biens d'équipement ; Transport ; Agriculture agroalimentaire ; Automobile ; Service aux collectivités, Immobilier) et dont la détention au niveau du Groupe est supérieure à 25 M€
	<b>Politique d'engagement en tant qu'investisseur</b>	E-S-G	18 448	41%	33%	Les actifs (hors souverains et monétaires) dont GAM assure la gestion pour GGVie (mandats, OPC dédiés et ouverts)
	<b>Politique de vote actionnariale</b>	E-S-G	1 277	3%	2%	La politique de vote est déléguée à GAM pour les actions qu'elles soient détenues en mandat ou en OPC
MESURES (PERFORMANCE ET RISQUES)	<b>Indicateurs de performance environnementale (Intensité CO2, NEC, Température SB2A, Intensité biodiversité Taxonomie Européenne)</b>	E	18 008	40%	32%	Les indicateurs couvrent les obligations privées et les actions cotées (en vision transparisée donc y compris détenues dans des fonds)
	<b>Source IDL</b>	E	27 729	40%	32%	Les estimations de parts vertes éligibles et alignées fournies par Iceberg Data Lab ne couvrent que les actions cotées et les obligations privées (en vision transparisée donc y compris détenues dans des fonds)
	<b>Source Groupama</b>	E	34 791	-	62%	Les ratios réglementaires et volontaires d'investissements éligibles à la Taxonomie publiés par GGVie dans sa DPEF couvrent l'ensemble des actifs y compris UC hors expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux. Le pourcentage est donc exprimé en proportion du bilan y compris UC
	<b>Parts brunes</b>	E	20 199	45%	36%	Les évaluations couvrent les obligations privées et les actions cotées (en vision transparisée donc y compris détenues dans des fonds) et les expositions infrastructure
	<b>Évaluation des impacts et dépendances biodiversité</b>	E	9 380	21%	17%	Actions et obligations privées détenues par Groupama Gan Vie dans les mandats GAM
	<b>Évaluation des risques physiques et de transition</b>	E	18 008	40%	32%	Les indicateurs couvrent les obligations privées et les actions cotées (en vision transparisée donc y compris détenues dans des fonds)
	<b>Évaluation du score ND Gain</b>	E	22 604	50%	41%	Positions en obligations souveraines détenues en direct
	<b>Évaluation du risque physique immobilier</b>	E	2 757	6%	5%	Patrimoine de Groupama Immobilier (géré pour GGVie) couvert par BatAdapt

# 1 - INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

## A. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE GGVIE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

### 1. GGVIE, UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

Le concept de double matérialité, au cœur de la stratégie européenne pour orienter les financements vers la transition écologique, permet de prendre en compte l'ensemble des parties prenantes et vise à clarifier la prise en compte des aspects de durabilité dans les processus d'investissements. Le règlement entré en vigueur en mars 2021, « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR), oblige les investisseurs à fournir des informations en matière de durabilité sur l'ensemble de leurs investissements par produit financier.

Cette définition permet à la fois de traiter de :

- L'impact d'événements relatifs aux facteurs ESG sur la valeur des investissements
- L'impact des investissements sur les facteurs de durabilité. Ce sont les incidences positives et négatives en matière de durabilité, appelées Principal Adverse Impacts par le règlement



Cependant, la réglementation nationale (l'article 29 de la Loi Energie Climat), va plus loin que la réglementation européenne en mettant notamment l'accent sur les risques relatifs au changement climatique et à la biodiversité. L'article 29 LEC apporte également des précisions sur les modalités de publication des informations relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le

processus de prise de décision en matière d'investissement. Pour Groupama, la gestion des risques en matière de durabilité et la stratégie de limitation des incidences négatives sur la durabilité sont intrinsèquement liées. En tant qu'assureur et investisseur, le Groupe est triplement exposé aux risques de durabilité à la fois sur ses actifs, ses passifs et son modèle d'affaires. Dans un souci d'intégration de la double-

matérialité, Groupama a mené en 2022 un travail d'évaluation de ses principales incidences négatives afin d'identifier et d'évaluer son impact (détailé dans la partie II A – Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité). Cela permettra à plus long terme de limiter les impacts négatifs, valoriser les impacts positifs de ses activités et l'intégrer dans la mesure de la valeur de ses investissements.

### > UN RÉFÉRENTIEL ESG COMMUN AU SEIN DE GROUPAMA

Groupama a mis à jour en 2022 son plan d'action par la construction d'un référentiel ESG commun au niveau du Groupe visant à maintenir une cohérence d'analyse sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Groupama a développé une charte complète qui définit la position et les convictions du groupe en matière d'investissement durable ainsi que le socle de normes et d'exclusions minimal commun à toutes ses entités : caisses régionales, filiales

d'assurance françaises et filiales internationales. Cette stratégie d'investissement durable est, en 2022, plus particulièrement axée sur le risque climatique et repose sur quatre piliers :

- Une gestion d'actifs intégrant pleinement les critères ESG
- Une politique d'exclusion pour répondre aux risques de durabilité les plus élevés et éliminer les financements les plus néfastes

- Une politique d'engagement actionnarial (vote aux Assemblées Générales et dialogue) contribuant entre autres à la décarbonation des portefeuilles

- Des investissements en faveur du financement des transitions

Cette charte a été adoptée par le Conseil d'administration du Groupe et de toutes les entités du Groupe, dont GGVie, Anips, CFVie et Assuvie fin 2022.

## > L'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE PROCESSUS DE SÉLECTION DES UNITÉS DE COMPTE

Groupama Gan Vie a mis en place une politique de sélection des unités de compte intégrant les enjeux ESG. En 2022, l'entité a renforcé son processus de sélection en commençant à exiger pour tout nouveau référencement de disposer d'un questionnaire ESG spécifique au Groupe (identique à celui utilisé par l'ensemble des entités du Groupe) rempli par les sociétés de gestion avec un focus particulier sur la politique charbon et les armes controversées. Les produits répondant aux exigences de la réglementation SFDR (article 8/9) ainsi que ceux répondant à un label ESG sont privilégiés.

En 2023, Groupama Gan Vie a pour ambition d'améliorer son processus de sélection en s'appuyant sur les diverses recommandations de l'AMF et de l'ACPR :

- Renforcer le processus de filtrage de l'univers et des portefeuilles durables en s'appuyant sur les classifications SFDR
- Construire des portefeuilles de gestion déléguee en adéquation avec les limites des modes de gestion autre que la gestion libre en s'appuyant sur la recommandation 2 de l'ACPR du 14 décembre 2022 sur la promotion de caractéristiques extra-financières dans les
- Généraliser progressivement le questionnaire ESG spécifique au Groupe rempli par les sociétés de gestion à l'ensemble des supports investis en gestion déléguee, puis en gestion libre, puis à l'ensemble de l'univers d'ici fin 2024.

communications à caractère publicitaire en assurance vie c'est-à-dire :

- Soit 80% minimum d'article 9 ou article 8 à communication centrale AMF

- Soit 75% minimum d'article 9 ou article 8 à communication centrale AMF et 25% maximum d'article 8

## 2. L'APPROCHE ESG PAR CLASSE D'ACTIFS DE GROUPAMA ET DE GGVIE

Le Groupe est composé de trois périmètres distincts :

**Les filiales françaises d'assurance, la principale étant Groupama Gan Vie, délèguent intégralement la gestion de leurs actifs à la Direction des Opérations Financières et des Investissements (DOFI),** de Groupama Assurances Mutuelles en charge de définir leurs politiques d'investissement et de s'assurer de leurs mises en œuvre. La DOFI est responsable de la gestion des actifs non cotés (private equity corporate, infrastructure, dette non cotée et fonds immobiliers de diversification). Afin d'optimiser l'allocation en private equity corporate et infrastructure, des véhicules intragroupes dans lesquels investissent les filiales

France mais aussi certaines caisses régionales et filiales internationales ont été développés. Sur l'essentiel du reste du périmètre, la DOFI délègue :

- À Groupama Asset Management (GAM) la majeure partie de la gestion des actifs cotés via des mandats intégrant spécifiquement les enjeux et orientations ESG en cohérence avec la charte d'investissement durable du Groupe ;
- À Groupama Immobilier la gestion du patrimoine immobilier via des mandats patrimoniaux et de gestion locative.

L'ensemble des mandats de gestion des filiales France est contracté avec Groupama Asset Management et inclut une annexe dédiée à l'intégration des critères ESG dans la gestion. Avec les Asset Managers externes, Groupama procède à la sélection de fonds (en utilisant les outils Groupe intégrant un questionnaire de due diligence dédiée à l'ESG) mais pas à de l'attribution de mandats directement sur le bilan de l'assureur et il n'est pas envisagé que la situation évolue.

Périmètre	Responsable de la mise en application	Classes d'actifs	Montant d'actifs couverts en M€ (31/12/2022)	Gestion des risques en matière de durabilité			Financement de la transition énergétique	
				Stratégie Environnementale		Autres stratégies ESG		
				Analyse climat	Exclusions sectorielles			
Stratégie de placements de GGVie	Groupama Asset Management	Mandat actions et obligations cotées	29 272	X	X	X	X	
		OPC dédiés	7 751	X	X	X	X	
	Groupama Assurances Mutuelles (DOFI)	Infrastructures (dette privée et equity)	948	X	X	X	X	
		Private equity corporate	564		X	X		
		Dette Privée corporate et immobilière	452		X	X		
	Groupama Immobilier	Immobilier	2 833	X		X		
		Forêts	88	X		X		
UC	Gestionnaires d'actifs / GGVie	Toutes classes d'actifs / allocation	10 967		X	X		

Les **caisses régionales** sont responsables de la gestion de leurs actifs avec une partie déléguée à GAM sur les actifs cotés (via des mandats similaires à ceux des filiales France sur les aspects ESG). Sur les actifs non cotés, elles investissent en partie dans les véhicules Groupe dont la sélection des fonds est de la responsabilité de la DOFI et délèguent une partie de leur gestion immobilière à Groupama immobilier. Sur le reste des actifs, elles sont autonomes mais se doivent de respecter la charte d'investissement durable Groupe.

Les **filiales internationales** ont un fonctionnement plus hybride : elles sont responsables de leur gestion d'actifs, mais définissent leur stratégie d'investissement conjointement avec la DOFI. Elles confient des mandats à GAM sur l'essentiel de leurs actifs cotés ; et sur le non coté, elles investissent en partie via les véhicules Groupe et en partie de façon indépendante.



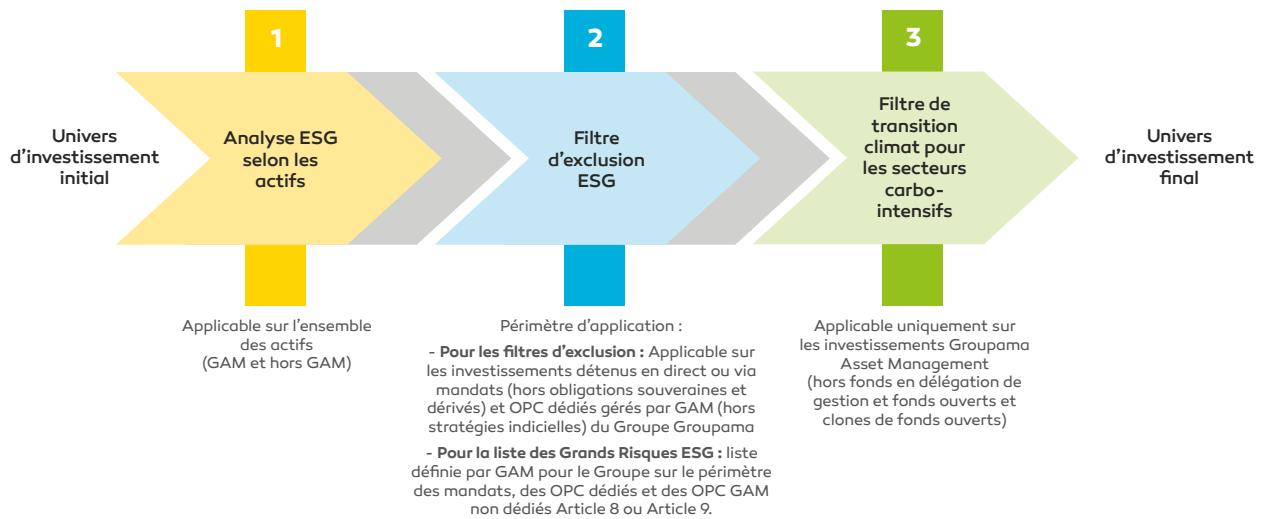
## > INTÉGRATION DE L'ESG DANS LA GESTION D'ACTIFS DU GROUPE ET DE GGVIE

La spécificité de la gestion assurantielle est d'être une gestion de long terme dont le but est d'optimiser l'adéquation entre les flux d'actifs et de passifs. La gestion des risques - et notamment des risques ESG - est essentielle dans ce type de gestion. Cette intégration des risques ESG repose en premier lieu sur la mobilisation de trois filtres appliqués successivement :

- L'intégration d'une analyse ESG globale par classe d'actifs ;
- Un filtre d'exclusion des principaux risques ESG : liste des Grands Risques ESG et application des politiques sectorielles ;

- L'intégration d'un volet environnemental quantitatif pour les émetteurs du portefeuille appartenant aux 8 secteurs les plus carbo-intensifs et dont la détention au niveau du Groupe chez GAM dépasse 25 M€ : pétrole et gaz, matériaux, biens d'équipement, transport, agriculture/agroalimentaire, automobile, service aux collectivités et immobilier. L'objectif est de déterminer, au sein de ces secteurs, les émetteurs les mieux positionnés pour faire face aux défis des changements climatiques.

### Processus d'intégration ESG



L'analyse ESG selon les actifs et l'exclusion propre aux Grands Risques ESG sont traitées ci-après. Les politiques sectorielles liées au climat et le filtre de transition climat pour les secteurs carbo-intensifs sont présentés dans la partie I – D Politiques de désengagement sectoriel de ce rapport.

## 1. Analyse ESG par classe d'actifs

### Couverture ESG des actifs de GGVie

À fin 2022, Groupama a porté la couverture d'analyse extra-financière des actifs de GGVie à 94% (Assuvie : 86,2% ; CFVIE : 98,0% ; Anips : 92,3%).

En 2022, la méthodologie existante pour mesurer le taux de couverture a été améliorée pour couvrir un plus grand périmètre et permettre une analyse plus approfondie. Elle intègre désormais l'ensemble des classes d'actifs à l'exception de la trésorerie non placée en fonds monétaire ; et pour chaque type d'actifs l'existence d'une analyse extra-financière se mesure de façon spécifique.

En 2022, les outils d'analyse dédiés à l'ESG dans la sélection de fonds non GAM ont été modifiés, renforcés et sécurisés, rendant la comparaison de couverture extra-financière entre 2021 et 2022 non pertinente.

Différents cadres d'analyse ESG coexistent selon les classes d'actifs :

- Pour les actifs sous mandats ou OPC dédiés chez GAM : le cadre d'analyse de GAM
- Pour les actifs gérés par Groupama Immobilier : son cadre d'analyse spécifique
- Pour les actifs investis dans les fonds non dédiés, 5 questionnaires ont été mis en place en fonction de la typologie des actifs : actifs cotés, infrastructure, dette non cotée y compris immobilière, Private Equity corporate et Immobilier en equity.

### Cadre d'analyse ESG pour les fonds non gérés par Groupama Asset Management

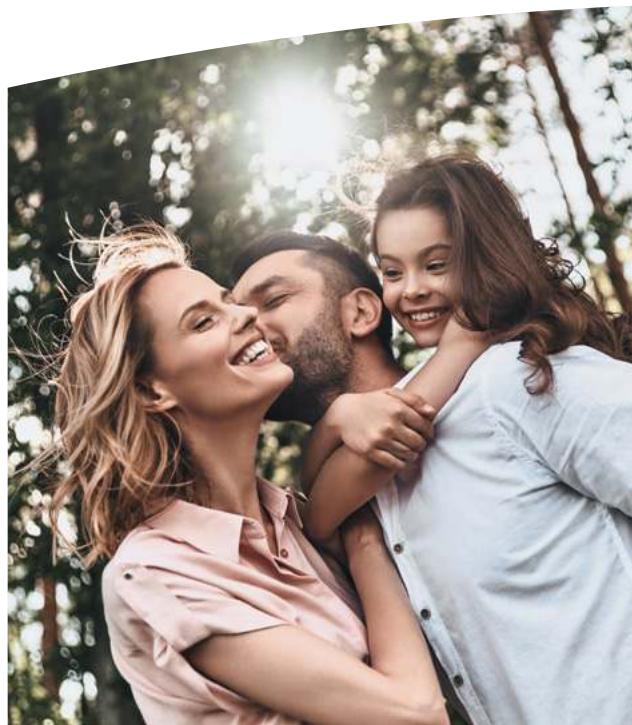
Concernant les fonds non gérés par GAM, un processus commun de due diligence a été bâti et déployé dans l'ensemble du Groupe depuis juin 2022. Ce processus se décline sous forme de questionnaires distincts pour chaque classe d'actifs : actifs cotés, infrastructure, dette non cotée y compris immobilière, Private Equity corporate et Immobilier en equity.

Quatre thématiques sont communes à tous les questionnaires : politique ESG de la société de gestion, gouvernance et gestion des risques, politique ESG du fonds, outils et données de reporting. À ces thématiques communes, s'ajoute une partie dédiée aux enjeux d'engagement et de dialogue actionnarial dans le cas des fonds cotés. La section dédiée aux outils et données de reporting s'intéresse à la capacité de la société de gestion à publier des informations relatives par exemple à une part verte, un rapport ESG Climat, l'existence d'une trajectoire d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris ou encore la production des Principal Adverse Impacts.

Les templates et réponses aux questionnaires sont progressivement partagés au cours de l'année 2023 sur une plateforme commune à l'ensemble des entités Groupama afin de favoriser une analyse harmonisée dans l'ensemble du Groupe.

### Cadre d'analyse ESG pour les investissements en actions et en obligations gérés par Groupama Asset Management dans le cadre des mandats de gestion qui lui sont confiés

La politique d'analyse des risques et opportunités ESG des actions et obligations d'entreprises de Groupama Asset Management s'appuie sur 3 piliers :



Critères environnementaux	Critères sociaux	Critères de gouvernance
<p>Ils analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique ainsi que les impacts des activités des entreprises en matière de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, de pollution, de gestion et qualité de l'eau et de consommation des matières premières.</p>	<p>Ils regroupent d'une part l'analyse du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formation, culture d'entreprise, climat de travail...) au regard des trois transitions (environnementale, numérique, démographique) et d'autre part l'analyse de son impact sociétal (relations extérieures clients, fournisseurs, communautés) ainsi que sa contribution aux Objectifs de Développement Durable.</p>	<p>Ils portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.</p>

Cette analyse intégrée permet à l'équipe de recherche de Groupama Asset Management d'émettre des recommandations utilisées par les gérants actions et crédits. Les analystes s'appuient sur des sources de données externes (Moody's ESG et Iceberg Data Lab) à partir desquelles ils construisent une note quantitative (entre 0 et 100) en fonction des enjeux clés ESG déterminés lors d'une l'analyse qualitative. L'approche concernant les critères ESG matériels combine une analyse top-down et bottom-up :

- **L'étude top-down** se fait en partant d'une analyse macroéconomique, à partir des trois transitions (environnementale, numérique et démographique) qui ont été identifiées comme structurantes, et est déclinée en une approche micro-économique, au

niveau du secteur et de la valeur. Cela permet d'évaluer si l'entreprise intègre les évolutions de son écosystème d'une part et d'autre part de mesurer sa capacité à s'adapter rapidement.

- **L'étude bottom-up** des critères ESG est réalisée en s'appuyant sur les indicateurs quantitatifs présents dans StarQube, qui est le principal outil d'aide à la décision pour la Recherche de GAM en matière d'analyse ESG.

La méthodologie intègre de plus une très grande majorité des PAI obligatoires directement ou via un indicateur équivalent. Les critères considérés sont pondérés en fonction de leurs matérialité et pertinence pour chaque secteur.

#### Cadre d'analyse ESG pour les investissements en obligations souveraines gérés par Groupama Asset Management

L'évaluation du risque pays prend en compte les risques et opportunités ESG, aux côtés notamment des facteurs économiques et financiers. L'analyse ESG vise à capter les potentiels impacts des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux dans le climat des affaires d'un pays.

Le score ESG est déterminé comme la somme des notes des composantes E, S et G :

- Le **score « gouvernance »** mesure la qualité des structures du pouvoir d'un pays. Il est composé de six sous-piliers dont les données sont publiées par la Banque Mondiale : liberté d'expression, qualité du système réglementaire, efficacité gouvernementale, contrôle de la corruption, stabilité politique et état de droit.
- Le **score « social »** mesure la performance sociale et sociétale, notamment en matière de modes de vie, cohésion sociale, démographie et capital humain.

- Enfin, le **score « environnement »** mesure la performance en matière d'empreinte carbone, d'efficacité énergétique, de croissance verte et, depuis juin 2022, de biodiversité à travers des variables évaluant la qualité du sol.

Les sous-piliers « social » et « environnement » sont construits par Groupama Asset Management à partir d'une sélection de données macroéconomiques disponibles.

La méthodologie d'analyse ESG a en effet été mise à jour en juin 2022 dans un souci de simplification, d'homogénéisation et d'amélioration de la méthodologie existante. La couverture est désormais élargie, avec en outre une distinction entre les pays développés et les pays émergents. Une seule source de données, unique et automatisable via Datastream, a été conservée.

## 2. Filtre d'exclusion ESG : liste des Grands Risques ESG

Pour tout projet d'investissement porté par Groupama Asset Management, une première analyse pré-trade vérifie que les valeurs identifiées ne sont pas fortement porteuses de risques ESG. Pour les fonds article 8 ou 9 ouverts, les grands risques ESG sont exclus du périmètre d'investissement. Le contrôle est effectué par les analystes ESG en pré-trade.

Groupama tient une liste des Grands Risques ESG. Cette liste intègre les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient, d'une part, remettre en cause la viabilité économique et financière, et d'autre part, avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, et donc

engendrer une perte de valeur boursière importante ou un abaissement significatif de la notation des agences. A chaque nouvelle entrée dans la liste des Grands Risques ESG, sont déterminés des « triggers » (ou signaux déclencheurs de sortie) qui sont systématiquement revus tous les six mois. La liste Grands Risques ESG classe les entreprises en deux sous-ensembles :

- Niveau élevé de controverses d'après les fournisseurs de données et validé par l'équipe de Recherche de GAM ;
- Gouvernance défaillante notée par les analystes avec 50% des critères jugés en évolution négative.



Application de la liste en fonction de la typologie des fonds :

- Sur les **fonds ouverts Article 8 ou Article 9** gérés par GAM, les sociétés de la liste des Grands Risques ESG sont exclues *de facto*. Pour les fonds dédiés et les mandats, l'exclusion des valeurs de la liste est à l'appréciation des clients.
- Sur les **fonds ouverts non Article 8 / non Article 9** gérés par GAM, la liste des Grands Risques ESG émet une alerte aux gérants qui devront justifier, à l'achat, l'intégration de ces actifs.
- Sur les **mandats de gestion de GGVie**, le réinvestissement ou l'investissement dans les sociétés de la liste des Grands Risques ESG est interdit, l'objectif étant de désengager le portefeuille dès que possible.

Dans le cadre de sa politique d'engagement (voir en partie I-D – *Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre*), un dialogue actionnarial est engagé avec les émetteurs de la liste Grands Risques ESG lors de rencontres avec le management.

En complément de ces filtres d'exclusion, sont appliqués des filtres en cohérence avec les politiques d'exclusion sectorielle de Groupama lesquelles sont détaillées dans la partie I-D – *Politiques de désengagement sectoriel*.

### 3. Intégration d'un volet environnemental quantitatif : filtre de transition climat pour les secteurs carbo-intensifs

L'équipe Recherche de Groupama Asset Management a développé et renforcé depuis 2017 une méthodologie d'analyse des risques et opportunités liés au climat. Elle s'applique spécifiquement aux titres détenus au sein des portefeuilles du Groupe, y compris les OPC dédiés, qui appartiennent aux 8 secteurs les plus carbo-intensifs (la méthodologie avait initialement été développée sur 7 secteurs, l'immobilier a été ajouté en 2022). Tous les émetteurs de ces secteurs dont la position globale détenue au niveau du Groupe est supérieure à **25 millions d'euros** (mandats et OPC dédiés) sont analysés par l'équipe Recherche de Groupama Asset Management selon une méthodologie d'analyse qui vise à :

- Identifier les émetteurs dont les modèles économiques sont les plus exposés aux risques liés au changement climatique (risques physiques et de transition) ;
- Identifier les émetteurs les mieux positionnés dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

Cette analyse s'appuie sur la mobilisation de trois indicateurs complémentaires dédiés aux enjeux climat, qui ont été intégrés progressivement par Groupama et Groupama Asset Management :

- **L'intensité carbone** : mesurée en T CO<sub>2</sub> / M€ CA. L'intensité carbone mesure la quantité de gaz à effet de serre (GES) nécessaire pour produire un million d'euros de chiffre d'affaires. Cette intensité carbone est mesurée sur le scope 1 (émissions directes provenant

des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre de l'entreprise), le scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication du produit), et le scope 3 amont (autres émissions indirectes, liées à la chaîne d'approvisionnement en amont de la production)

• **La NEC** (Net Environmental Contribution) : cet indicateur, calculé par Iceberg Data Lab, évalue les activités économiques en fonction de leur impact sur l'environnement, sur une échelle de -100% à +100%, permettant aux acteurs économiques d'identifier les contributeurs à la transition écologique, présentant des opportunités de transition, et les destructeurs de capital naturel, exposés au risque de transition. 0% correspond à l'empreinte environnementale mondiale moyenne. Elle évalue l'impact sur le triptyque climat, biodiversité et ressources. C'est une mesure relative qui analyse l'impact environnemental d'un produit ou service tout au long de son cycle de vie.

• **L'alignement des portefeuilles** avec l'objectif de maintien de la température en dessous de 2°C (Accord de Paris, méthode SB2A), sur les secteurs clés pour la transition climat, fourni par Iceberg Data Lab.

À partir de ces indicateurs, Groupama a pris des engagements en 2021 qui sont pilotés en interne et dont l'évolution est présentée dans ce rapport.

L'intégration de ces indicateurs a été enrichie en 2022 pour refléter les objectifs climatiques ambitieux du Groupe sur l'intensité carbone : des bonus/malus sont désormais ajoutés ou soustraits aux scores NEC, en fonction de l'intensité carbone de l'émetteur et de sa température induite, par rapport à son secteur. Une note globale est donc attribuée à chaque entreprise couverte par l'analyse et les entreprises sont ainsi classées en 3 catégories :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
<p>Émetteurs favorablement positionnés au regard de la transition énergétique</p> <p>Les gérants peuvent décider de conserver ou renforcer leurs positions</p>	<p>Émetteurs au positionnement produit ou mise en œuvre des politiques climat peu convaincant en termes de cohérence soit entre les objectifs et les moyens, soit en termes de dynamique</p> <p>Les gérants « mettent sous surveillance » les actifs, ce qui implique que la position peut être conservée mais sans renforcement</p>	<p>Émetteurs dont le positionnement pénalise la transition énergétique</p> <p>Les gérants ne peuvent pas réinvestir et doivent se désengager de la position à long terme. Ces positions sont par exemple prioritaires lors d'opérations d'arbitrage. Il n'y a pas d'échéance de sortie définie à date pour ces engagements (excepté pour les émetteurs rentrant dans les critères d'exclusion charbon)</p>

Cette classification des catégories Climat permet d'identifier les émetteurs dont les modèles économiques sont les plus exposés aux risques liés au changement climatique. Les émetteurs qui sont exclus du fait de la politique charbon sont en catégorie 3 et ceux exclus du fait de la politique concernant les énergies fossiles non conventionnelles sont en catégorie 2.

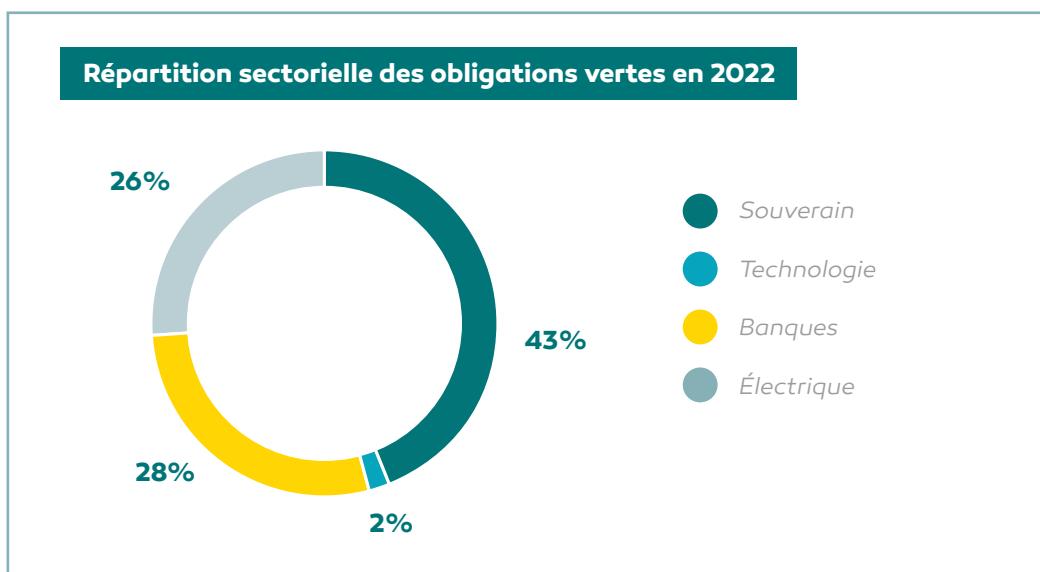
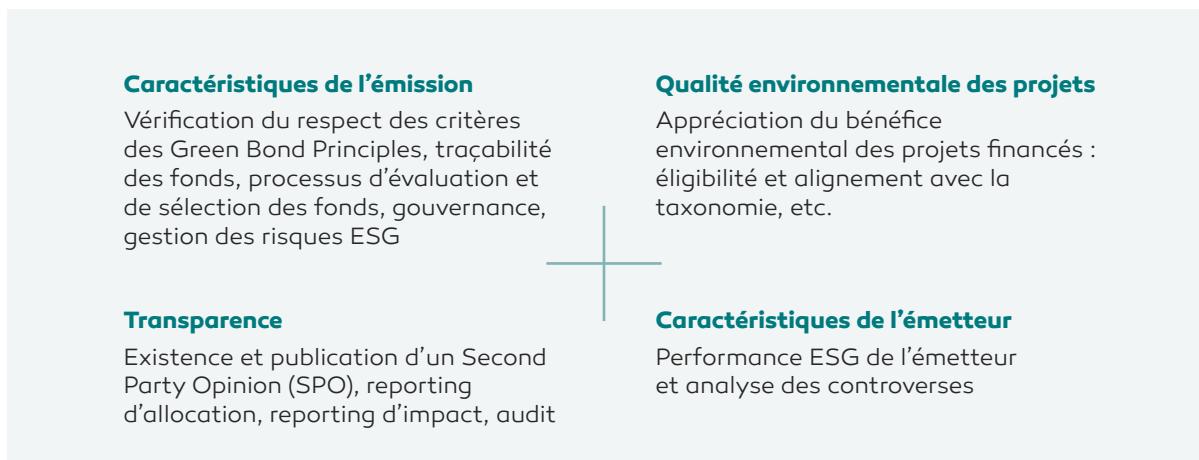
## PRÉCISIONS SUR L'ANALYSE ESG PAR CLASSE D'ACTIFS

### OBLIGATIONS VERTES : QU'EST-CE QU'UN TITRE DE CRÉANCE VERT OU « GREEN BOND » ?

Une obligation verte, ou Green bond, est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique pour lui permettre de financer des projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, adaptation au changement climatique, etc.). Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elle finance et le caractère « vert » des projets financés. Il est émis par une institution (entreprise, entité publique, banque, etc.) et finance des projets sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'émetteur. Le Green bond respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations sur l'utilisation et la gestion des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets et le reporting. Un Green bond doit à minima respecter les principes érigés par les Green Bond Principles (ICMA) et au mieux se référer aux taxonomies d'activités vertes. Les standards européens pour les Green Bond exigent l'alignement sur la taxonomie européenne de sorte que les projets doivent avoir une contribution substantielle à au moins un des objectifs environnementaux ; ne causent aucun préjudice important ; disposent de garanties sociales minimales et soient soumis à des critères d'examen technique.

Groupama Asset Management a développé une méthodologie d'analyse spécifique aux obligations vertes, afin de vérifier leurs caractéristiques et notamment l'impact positif sur la transition écologique. Ainsi en 2022, 120 obligations vertes ont été analysées par l'équipe Recherche de Groupama Asset Management en suivant cette méthodologie (contre 429 en 2021, cette baisse s'expliquant par la baisse du volume global d'émissions vertes), qui a conduit à invalider 11% de l'univers analysé.

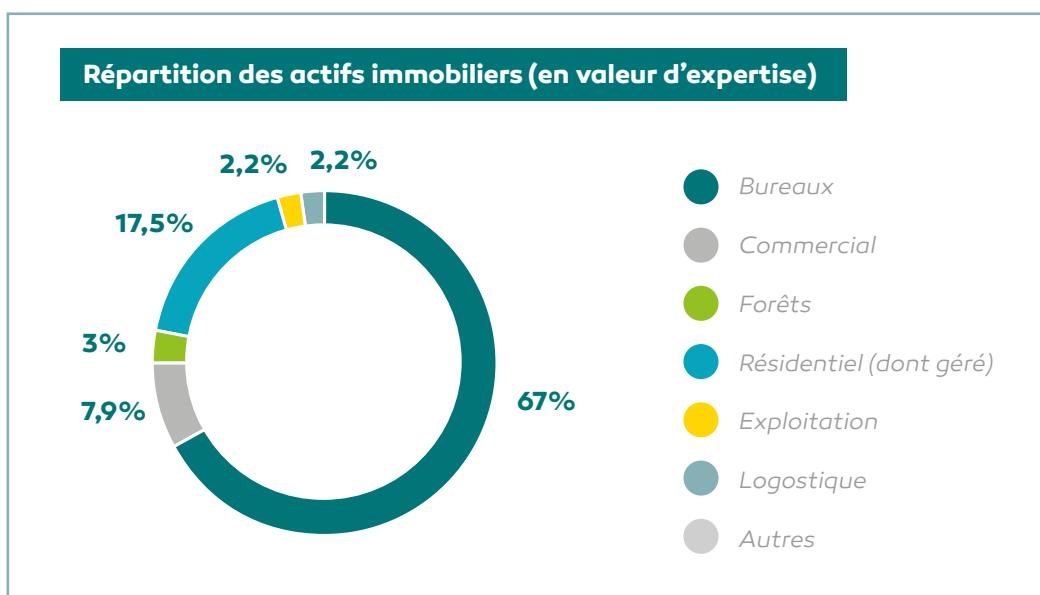




## > ACTIFS IMMOBILIERS ET FORESTIERS

### ACTIFS GÉRÉS PAR GROUPAMA IMMOBILIER (EN VALEUR D'EXPERTISE)

Les actifs immobiliers de GGVie (dont la répartition est présentée dans le graphique ci-dessous) sont gérés comme tous les autres actifs immobiliers sans spécificité.



## DÉMARCHE RESPONSABLE DE GROUPAMA IMMOBILIER

### LE RÔLE DU SECTEUR DU BÂTIMENT DANS LA TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION NATIONALE

**En France, le bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente le premier secteur consommateur d'énergie finale, en totalisant 44% de la consommation. C'est également 19% des émissions nationales de gaz à effet de serre directes (scope 1) qui sont imputables à ce secteur, principalement liés au chauffage, un chiffre qui augmente à 27% si l'on considère les émissions liées à la production d'énergie consommée dans les bâtiments (scope 2). La Stratégie Nationale Bas Carbone (2020) fixe d'ambitieux objectifs de réduction des émissions à moyen et long terme pour le secteur : de 49% en 2030 par rapport à 2015 et une décarbonation complète du secteur à l'horizon 2050. Les émissions associées au secteur du bâtiment ont tendance à baisser mais à un rythme trop faible au vu des objectifs nationaux : entre 2015 et 2018, le budget carbone consommé surpassait encore de 16 % celui permis par la première trajectoire de la Stratégie nationale bas carbone.**

**Sur la base des engagements de la Loi Energie Climat du 8 novembre 2019, ainsi que des enjeux inhérents à son activité, Groupama Immobilier entend agir en faveur de l'environnement. Groupama Immobilier, certifié ISO 14001, s'est engagé dans une démarche continue de progrès et d'innovation pour mettre en œuvre une démarche environnementale pertinente et atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.**

### Mesurer son impact environnemental

Groupama Immobilier a entrepris la mesure de son empreinte carbone pour la société de gestion et celle de son patrimoine géré, selon la méthodologie du GHG Protocol et réalisé depuis 2015 une étude sur le stockage du carbone au sein des actifs forestiers gérés. Groupama Immobilier a élaboré des processus, des outils de pilotage et des indicateurs nécessaires à la mise en œuvre de sa démarche environnementale. Groupama Immobilier a publié en 2018 un rapport Perspectives Durables 2015-2018, depuis 2019 son premier rapport RSE annuel « Changeons d'ère » et depuis 2020 un Reporting des indicateurs environnementaux.

### Adhérer à des actions collectives

Groupama Immobilier participe de façon active à plusieurs actions collectives. La société est membre fondateur de l'Association Circolab en faveur de l'économie circulaire. Elle est Mécène de la fondation Palladio, et administratrice de l'IFPEB, a signé la Charte BiodiverCity en faveur de la biodiversité en ville en 2018 et a intégré en 2022 le collectif BIG (Biodiversity Impulsion Group). Elle a initié en 2020 l'action collective du Booster du réemploi et a rejoint

en 2021 un groupe de travail sur la low-tech dans l'immobilier. Enfin, elle est engagée dans une démarche de certification systématique des forêts confiées en gestion et s'oblige à ce titre à respecter pour le compte de ses mandants les règles du référentiel PEFC.

En tant qu'**investisseur responsable**, Groupama Immobilier applique un audit préalable de toute opportunité d'investissement, dans le cadre de due diligence qui portent sur l'actif lui-même ainsi que sur la société investie. En 2021, cette grille de due diligence a été transformée afin d'y rajouter plusieurs critères issus du guide disponible dans le centre de ressources, Taloen, de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID). Une attention particulière est portée sur la possibilité d'améliorer les performances environnementales des actifs, les méthodes de construction éco-responsable et les niveaux de certifications obtenus. Des caractéristiques sociales sont également considérées, telles que la proximité de l'immeuble avec les transports en commun, la capacité à recevoir des personnes à mobilité réduite ou l'usage du bâtiment (résidences seniors, crèches, écoles, etc.).

En tant que **gérant responsable de patrimoine**, Groupama Immobilier intègre une forte dimension environnementale dans sa stratégie : mesurer, réduire et réemployer sont les maîtres mots de la stratégie bas carbone sur l'ensemble du cycle de vie de ses bâtiments. Celle-ci prend en compte l'ensemble des matériaux utilisés et des procédés mis en œuvre pour la construction ou la rénovation ainsi que les consommations induites en phase d'exploitation.



**Groupama Immobilier s'est engagé dans une démarche continue de progrès et d'innovation.**



## Mesurer

Afin de mesurer l'empreinte carbone de ses activités, Groupama Immobilier a été accompagné par Carbone 4 de 2018 à 2020, dans la réalisation du bilan carbone (GHG Protocol) du patrimoine géré. Depuis 2016, Groupama Immobilier consolide les données de consommations énergétiques et eau des immeubles gérés grâce à Deepki. Deepki exploite les données existantes des clients et permet d'obtenir une vision globale de la performance énergétique et intensité carbone des actifs. Dans le cadre des exigences applicables au Décret Tertiaire, Groupama Immobilier a procédé à l'enregistrement des données de consommations énergétiques partagées, sur la plateforme OPERAT. La déclaration des consommations annuelles doit se faire avant le 30 septembre de chaque année.

**Afin de piloter la qualité environnementale de ses actifs, Groupama Immobilier a construit une « fiche environnementale », qui consolide la totalité des actions menées sur le patrimoine et les résultats obtenus : performance énergétique, scores ESG, indicateurs et suivi des consommations, et plans d'investissements environnementaux.**



## Réduire

Afin de garantir la bonne performance environnementale de son patrimoine, le Groupe s'est engagé dès 2015 dans un plan ambitieux de rénovation de son parc tertiaire avec un programme d'investissement de plus de 600M€ sur la période 2014-2025. Au 31/12/2022, 79% du plan de rénovation engagé sur la période 2014-2025 étaient achevés.

Groupama Immobilier est accompagné par la société Eqinov dans la mise en œuvre de solutions visant à réduire les consommations d'énergie et le respect des exigences liées au Décret Tertiaire.

Par ailleurs, Groupama Immobilier entreprend des analyses cycles de vie (ACV) sur ses actifs. Cette méthode consiste à évaluer les impacts environnementaux des matériaux et produits de construction mis en œuvre, sur l'ensemble du cycle de vie du projet immobilier : construction, exploitation et fin de vie du bâtiment. Cette évaluation qui tient compte des caractéristiques intrinsèques de l'actif (surface, durée de vie et usage) permet en outre d'obtenir la répartition des impacts environnementaux au cours des différentes phases de vie du bâtiment, et de comparer des solutions entre elles au regard de leur influence sur l'en-

## DÉCRET TERTIAIRE

**À l'origine de l'émission de plus de 120 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> et de 44 % de l'énergie finale consommée en France par an, l'immobilier est un secteur clé dans la lutte contre le réchauffement climatique. La rénovation énergétique représente un levier majeur pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Entré en vigueur le 1er octobre 2019, le décret tertiaire est une obligation réglementaire visant à accélérer la transition énergétique du secteur du bâtiment. Il impose aux propriétaires et locataires d'établissements abritant des activités tertiaires de progressivement réduire leur consommation énergétique avec des paliers de réduction en 2030, 2040 et 2050 ; ou d'atteindre un niveau de consommation énergétique fixé en valeur absolue selon chaque catégorie d'activité et chaque type de bâtiment.**

**Chaque acteur doit prouver la mise en place d'actions en faveur de la transition énergétique sur la plateforme OPERAT (Observatoire de la Performance Energétique de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) mise en place par l'État et gérée par l'ADEME. Suite à la déclaration, la plateforme transmet une attestation annuelle des consommations, complétée par la note « Éco Énergie Tertiaire » sur cinq niveaux - allant d'insatisfaisant à excellent - qui atteste de l'avancée dans la démarche de réduction de la consommation d'énergie.**

vironnement. En 2021, Groupama Immobilier a également lancé un plan de campagne de certification de ses actifs par « BREEAM In Use », qui permet d'attester de la performance environnementale d'un bâtiment en exploitation. Cette démarche s'étendra jusqu'en 2024. En 2022, 10 actifs sont certifiés Breeam In Use soit 40% des surfaces du périmètre Groupe (hors actifs détenus dans des OPPCI gérés par Groupama Gan Reim qui représentent 9% du patrimoine en valeur) et 14 projets de certification ont été lancés. En 2023, Groupama a pour objectif d'atteindre le taux de 62% des surfaces certifiées sur le périmètre Groupe.

## Réemployer

Groupama Immobilier est un acteur engagé dans l'économie circulaire pour l'immobilier, notamment en tant que membre fondateur de l'association Circolab et dans la mobilisation de l'écosystème. En 2020, Groupama Immobilier a lancé le Booster du réemploi, d'abord intrapreunarial puis collectif, dont l'objectif est de favoriser le réemploi des matériaux dans la construction. Le Booster rencontre les différentes structures impliquées par le réemploi (MOE, MOA, constructeurs, industriels, entreprises de construction...) et crée une communauté de partenaires opérationnels avec des engagements clairs.

Le réemploi de matériaux permet une amélioration significative du bilan environnemental des bâtiments. Aujourd'hui l'offre de matériaux en réemploi est bien structurée mais la demande ne l'est pas assez. L'objectif de ce programme est de massifier la demande pour atteindre un effet seuil, qui permettrait de rendre la demande lisible, et collective. Cette démarche a été primée en juin 2021 par le Trophée de l'innovation de l'Association des Directeurs Immobiliers. Sur son patrimoine, Groupama Immobilier suit le traitement des déchets issus des travaux. Aujourd'hui, dans le secteur de l'immobilier, seul 1 % des 42 M tonnes de déchets annuels est réutilisé.

## Sensibiliser

La gestion responsable du patrimoine passe aussi par l'entretien d'un dialogue avec les locataires autour des thématiques liées à la sobriété et sensibilisation aux bonnes pratiques de consommation d'énergie, permettant d'identifier les besoins et améliorer les prestations. À la signature d'un bail tertiaire, Groupama Immobilier a systématisé l'intégration d'une clause environnementale de l'immobilier durable, et la mise en place de comités verts, qui sont d'excellents moyens de dialogue avec les locataires.

Acteur du changement, Groupama Immobilier est partenaire du groupe de travail « Low Tech » animé par Paris & Co. Ce collectif a pour objectif de construire une boîte à outils (qui sera rendue à court terme opérable) listant les bonnes pratiques visant à réduire l'empreinte technologique dans les bâtiments, mettant la sobriété au cœur de la démarche. La philosophie de l'approche « low tech » prône des économies d'énergie et de matériaux par une conception plus ingénue des bâtiments, plutôt que par l'ajout de solutions technologiques énergivores. En ce sens, Groupama Immobilier a réalisé en 2022 des travaux d'étude portant sur la réhabilitation et mise en location de « l'immeuble le plus NUL de Paris », situé place de la Bourse, un bâtiment prototype des principes low-tech qui devra être « zéro carbone, zéro clim, zéro déchet, et zéro superflu ». Un véritable projet pilote qui concentrera les innovations et servira de « prototype » pour inspirer d'autres immeubles low-tech.



## PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ « BIODIVERSITY IMPULSION GROUP »

**Aux côtés de l'Observatoire de l'Immobilier Durable et de 15 autres entreprises, Groupama Immobilier a lancé en novembre 2021 un programme de recherche sur l'empreinte biodiversité des bâtiments. Cette initiative vise à développer un référentiel commun d'outils de mesure pour définir l'empreinte biodiversité des projets immobiliers, éclairer le choix des parties prenantes et mieux concilier les fonctions urbaines et écologiques des territoires. BIG se développe autour de trois axes : l'élaboration d'outils de mesure des bénéfices de la biodiversité à l'échelle d'un projet immobilier, le développement d'une plateforme de cartographie des contributions locales à la biodiversité et la mise en place de dispositifs d'appropriation de ces outils par les acteurs du secteur immobilier.**

## LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE

Groupama Immobilier gère un patrimoine forestier de 22 000 hectares, ce qui en fait l'un des premiers gestionnaires institutionnels français. La politique de gestion forestière de Groupama Immobilier vise à valoriser ces actifs en intégrant la prise en compte de la biodiversité. L'ensemble des forêts gérées est certifié PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), label de qualité environnementale.

Les actifs forestiers sont très exposés aux risques physiques. Les principaux risques identifiés par Groupama sont :

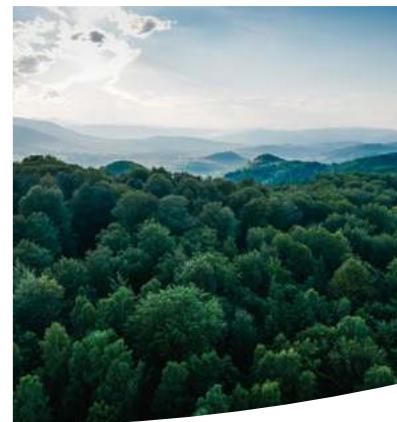
- Les risques de tempêtes ;
- Les risques d'incendies ;
- Les risques phytosanitaires.

Le changement climatique renforce ces risques : événements climatiques extrêmes (dont les tempêtes) plus fréquents et plus violents ; sécheresse aggravant le risque d'incendie, notamment dans des régions qui n'étaient pas concernées et qui sont donc peu préparées ; prolifération de

parasites, insectes et champignons lors des saisons exceptionnellement chaudes et sèches. Le changement climatique entraîne aussi une modification de la répartition des espèces végétales : certaines essences ne sont ainsi plus adaptées à leur environnement. Des solutions sont déployées par Groupama afin de prévenir ces risques ou d'en limiter les impacts :

- Prévention de l'impact des tempêtes :
  - ▶ Raccourcissement du cycle de production des forêts (de 60-65 ans à 45 ans) afin de réduire l'exposition au risque (diminution du stock de bois concerné) ;
  - ▶ Adaptation des essences (exemple : pin maritime aux racines mieux ancrées).
- Prévention du risque d'incendie : Groupama Immobilier s'appuie sur des associations comme la Défense de la Forêt française Contre les Incendies (DFCI) ;

• Entretien des routes et des accotements (débroussaillage, mise à la terre), afin de créer des barrières naturelles à la propagation des incendies et d'éviter les départs de feu d'origine accidentelle.



## > ACTIFS COTÉS

Tous les actifs cotés de GGVie, qu'ils soient investis par Groupama Asset Management ou non, bénéficient de l'analyse ESG intégrée de Groupama Asset Management. Mais seuls ceux investis par Groupama Asset Management bénéficient de l'analyse pleinement intégrée avec les recommandations crédit et action.

La méthodologie d'analyse ESG n'a cessé d'être renforcée pour ancrer toujours plus l'approche ESG au cœur de la stratégie d'investissement. En 2022, la méthodologie d'analyse a ainsi été mise à jour afin de :

- Renforcer la part des indicateurs bruts en entrée des analyses pour affiner la précision et la répétabilité des analyses réalisées et réduire la dépendance aux fournisseurs de données qui proposent des indicateurs retravaillés (non bruts) ;

- Intégrer les PAI - obligatoires ou non - dans la méthodologie existante ;
- Industrialiser et sécuriser l'accès aux indicateurs clés pour toutes les entreprises investies avec une même méthodologie

En complément, la méthodologie dédiée au pilier environnemental a été enrichie en 2022 pour inclure la biodiversité. L'analyse ESG prend désormais en compte l'empreinte globale biodiversité, les objectifs et stratégie de l'entreprise sur la protection de la biodiversité, sa gestion durable des sols et les pollutions induites (eau, air).

Une équipe dédiée à l'intégration ESG a été mise en place en 2018 au sein de la Direction de la Recherche. La Direction de la Recherche, directement rattachée à la Direction des Gestions, est composée de trois

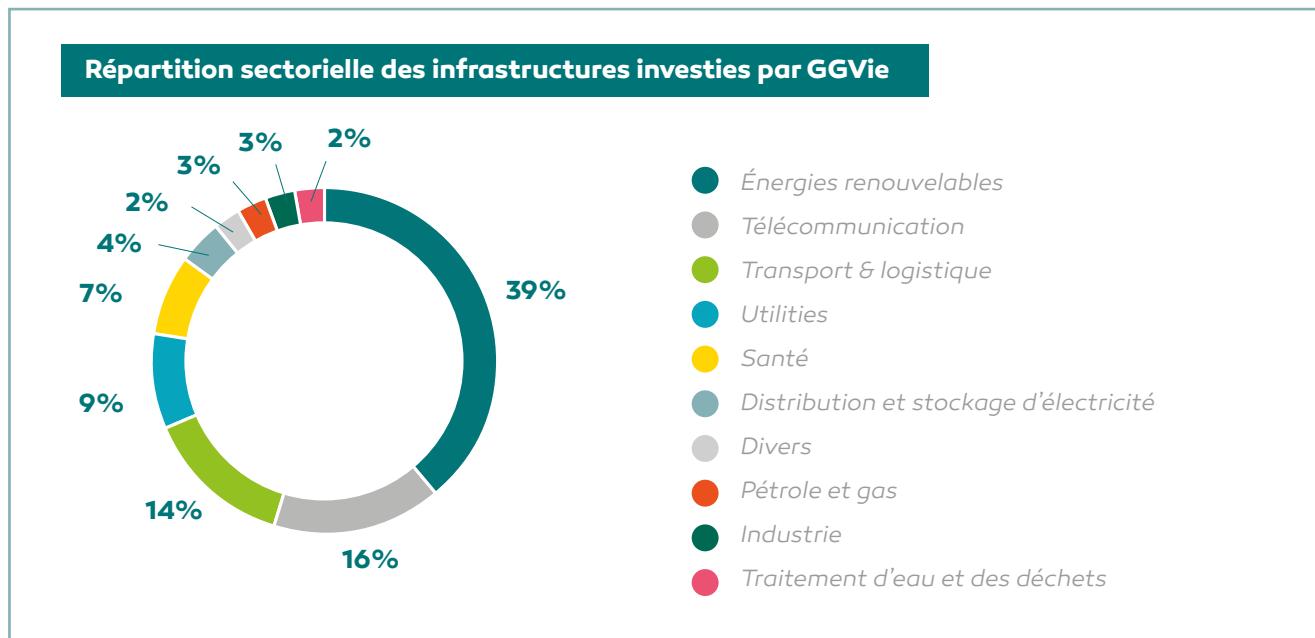
équipes : une équipe dédiée aux études économiques, une équipe d'analystes financiers et extra-financiers et l'équipe d'intégration ESG. Cette dernière équipe dédiée à l'ESG a également pour mission de faire évoluer l'offre vers plus d'intégration et élargir la gamme de produits thématiques ESG.

## > ACTIFS NON COTÉS

Le Groupe Groupama est engagé dans le financement de l'économie, notamment à travers le soutien à des PME/ETI en croissance ainsi qu'à des actifs contribuant au développement durable (infrastructures en énergie renouvelable, infrastructures technologiques...). Ces financements se font à la fois via les actions d'entreprises non cotées (Private Equity) et d'infrastructures ainsi que via des dettes privées (prêts). En 2022, Groupama a engagé 800 M€ en nouveaux actifs non cotés (Private Equity, Infrastructures et loans), dont 375 M€ en infrastructures essentiellement européennes.

Comme pour les actifs cotés, Groupama a mis en place pour les actifs non cotés des questionnaires de due diligence ESG. La DOFI recueille également d'autres informations, telles que la signature des UNPRI, l'existence d'un scoring ESG, la classification SFDR du fonds, la fonction ESG et les moyens dédiés, les ODD identifiés et le mécanisme de partage de création de valeur avec des organismes à impact ESG. En 2022, cette grille d'analyse a été harmonisée et pondérée par sous-section afin de refléter leur importance respective.

## FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES



Groupama finance de nombreuses infrastructures via des fonds spécialisés comme diversifiés. Ces infrastructures contribuent notamment à la lutte contre le réchauffement climatique ou présentent un rôle social marqué. Au 31 décembre 2022, GGVie était investi dans 56 fonds externes chez 35 asset managers différents pour un montant total d'encours de 800M€. Les secteurs énergies renouvelables et télécommunications représentent 55% des investissements en infrastructure et l'exposition aux énergies fossiles ne représente que 24M€.

### 3. COMMUNIQUER NOTRE DÉMARCHE À NOS CLIENTS ET AUX AUTRES ACTEURS DE LA PLACE FINANCIÈRE

Groupama s'engage pour la finance durable et est attentif à communiquer de façon régulière sur ses démarches à ses clients et avec les autres acteurs de la Place financière. GG Vie ne s'engage pas à titre individuel mais les engagements de Groupama Assurances Mutualistes, Groupama Asset Management et Groupama Immobilier couvrent les actifs de GG Vie.

#### Initiatives de Place soutenues par Groupama et ses différentes filiales

La finance responsable est en plein développement, portée à la fois par la conviction et l'engagement de nombreux acteurs de marché, et par la demande grandissante des investisseurs, des clients, des régulateurs et des ONG. Pour accélérer la transition face à l'urgence climatique, **les acteurs de la Place financière se mobilisent ensemble. Groupama s'engage activement dans ces travaux de Place.**

En 2022, Groupama accentue sa politique d'investissement responsable et ses engagements en faveur de la transition énergétique en rejoignant **l'Alliance Net-Zero Asset Owner**, soutenue par les Nations Unies.

Lancée en septembre 2019 sous l'égide des Nations Unies, la Net-Zero Asset Owner Alliance est un groupe international d'investisseurs s'engageant à assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers une neutralité carbone d'ici 2050. Les membres souhaitent ainsi contribuer à limiter le réchauffement climatique de la planète à 1,5°C au-dessus des températures préindustrielles, conformément à l'Accord de Paris.

Au-delà de son adhésion à la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), Groupama est devenu en 2022 signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable (UN-PRI) au nom du Groupe ; Groupama Asset Management est adhérent depuis l'origine en 2006.**

“

#### PRISE DE PAROLE DE THIERRY MARTEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE GROUPAMA

« En tant qu'investisseur institutionnel et acteur majeur du financement de l'économie européenne, Groupama a développé depuis plusieurs années des politiques d'investissement intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette année, nous renforçons nos engagements pour limiter le changement climatique. Ainsi, nous sommes fiers de rejoindre la Net-Zero Asset Owner Alliance pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris et atteindre des portefeuilles neutres en carbone d'ici 2050 »

”

Initiative incontournable de l'Investissement Responsable, les PRI réunissent les principaux Asset Owners et Managers du monde entier autour des principes communs qui visent à promouvoir l'investissement responsable de long terme et l'intégration ESG. GAM fait partie des signataires fondateurs des PRI.

ENTITÉS	INITIATIVES SOUTENUES PAR GROUPAMA	RÔLES DE GROUPAMA DANS CES INITIATIVES	IMPACT OPÉRATIONNEL
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES	<b>Association des Assureurs Mutualistes</b>	Présidence de l'Association assurée par Thierry Martel, Directeur Général de Groupama Participation au Groupe de Travail (GT) Finance Climat	Les associations professionnelles sont des relais d'informations essentielles (à la fois descendants et ascendants) entre le Groupe et les assureurs ainsi que les régulateurs et autorités publiques, français et européens. Elles permettent à Groupama de promouvoir sa conception exigeante de l'ESG dans les relations avec les autorités de tutelle notamment lors de l'élaboration des réponses communes aux consultations réglementaires.
	<b>France Assureurs (FA)</b>	Participation aux GT dédiés de France Assureurs (GT ESG Climat, Développement durable, Normalisations extra-financière, Risques climatiques) Engagement sur le Pétrole & Gaz non conventionnel en 2022	Groupama participe aux différents exercices pilotes et contribue aux rapports ACPR/AMF de suivi et d'évaluation des engagements climatiques des acteurs de Place.
	<b>ACPR</b>	Participation au Groupe de Travail Risque Climatique	Groupama participe aux différents exercices pilotes et contribue aux rapports ACPR/AMF de suivi et d'évaluation des engagements climatiques des acteurs de Place.
	<b>Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)</b>	Signataire de la NZAOA depuis 2022	Le Groupe renforce la transparence des informations qu'il communique. Groupama publie également ses engagements sur le site de l'Observatoire de la finance durable.
	<b>Principles for Responsible Investment (PRI)</b>	Signataire des PRI depuis 2022	

ENTITÉS	INITIATIVES SOUTENUES PAR GROUPAMA	RÔLES DE GROUPAMA DANS CES INITIATIVES	IMPACT OPÉRATIONNEL
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	<b>Principles for Responsible Investment (PRI)</b>	Signataire depuis 2006 Assessment A+ depuis 2020	Les PRI donnent accès aux investisseurs tels que GAM à des travaux de réflexion sur l'implémentation des critères ESG dans leur politique d'investissement et leur permettent de renforcer leurs actions d'engagement grâce à des initiatives collaboratives telles que le Climate 100+.
	<b>Institut de la Finance Durable</b> (ex Finance For Tomorrow)	Membre et participant à différents GT : transition juste, biodiversité, impact	Participer aux groupes de travail sur les sujets tels que la biodiversité et l'impact permet de promouvoir la vision de GAM sur ces enjeux et de renforcer son expertise grâce aux échanges avec les acteurs de la Place. GAM publie également ses engagements sur le site de l'Observatoire de la finance durable.
	<b>Forum pour l'Investissement Responsable</b>	Membre Participation à différents GT Adhésion de Groupama Asset Management au Say on Climate du SBF 120 Participation à la Commission Grand Public En tant que membre du Forum pour l'Investissement Responsable, membre d'EuroSIF et contribution active aux travaux de convergence européenne sur l'ISR	À titre d'exemple, la participation à l'engagement collaboratif Say on Climate SBF 120 en 2022 auprès de 46 investisseurs a permis de communiquer aux entreprises les exigences communes en termes de stratégie climat, renforçant ainsi l'impact des votes de GAM lors des votes en Assemblée Générale.
	<b>EFRAG</b>	Membre de la Project Task Force European Sustainability Reporting Standards depuis septembre 2020 (saison 1) et juin 2021 (saison 2) : travaux sur la normalisation des données durables	Le Project Task Force - European Sustainability Reporting Standards a permis de livrer en 2022 un projet de normes européennes de reporting en matière de développement durable. À terme, elles seront utilisées par les entreprises européennes afin de publier une information extra financière normée et comparable, utilisable par GAM lors des décisions d'investissement via sa méthodologie ESG interne.
	<b>Association Française de la Gestion (AFG)</b>	Présidence du Comité Investissement Implication sur différentes thématiques telles que les labels, la réglementation ou l'impact	Participer aux différentes commissions de l'AFG permet à GAM de promouvoir sa définition exigeante de l'ESG dans les organismes de Place et dans les relations avec les autorités de tutelle notamment lors de l'élaboration des réponses communes aux consultations réglementaires ou des recommandations pour la saison des votes.
	<b>Société Française des Analystes Financiers (SFAF)</b>	Participation à Commission extra-financière Contribution active à la mise en place de formations sur la finance durable. Animation régulière de ces formations	Via sa participation à la commission extra-financière, GAM intervient notamment dans les modules de formation du CESGA, diplôme d'analyse extra-financière, permettant ainsi de promouvoir l'utilisation de l'information ESG dans les décisions d'investissement en complément indispensable à l'analyse financière classique.
	<b>ORSE</b>	Contribution depuis 2022 aux travaux du Club Finance Participation à l'édition de plusieurs guides relatifs à la promotion de l'ISR	La structure permet à GAM de bénéficier d'échanges et de veille avec les parties prenantes sous forme de groupe de travail/conférences permettant de promouvoir et soutenir les bonnes pratiques sur la RSE et le développement durable
GROUPAMA IMMOBILIER	<b>Association Circolab</b> (association visant à repenser le système économique en système circulaire afin de préserver les ressources - réduction des ressources naturelles, optimisation des ressources, préservation des écosystèmes)	Membre fondateur	
	<b>IPFEB</b> (Institut Français pour la Performance Energétique du Bâtiment)	Administrateur	
	<b>Charte du Plan Bâtiment Durable</b>	Signataire de la Charte de mobilisation des acteurs professionnels en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés	
	<b>Biodiversity Impulsion group</b>	Participation au lancement du programme de recherche sur l'empreinte biodiversité des projets immobiliers	
	<b>Fondation Palladio</b> (créée en 2008, sous l'égide de la Fondation de France, autour de l'enjeu de la construction des villes et des lieux de vie)	Mécène	
	<b>Incubateur "LOW-TECH"</b> animé par l'agence de développement Urban Lab Paris & Co	Partenaire du groupe de travail "LOW-TECH" pour élaborer une approche qui prône les économies d'énergie et des matériaux par une conception plus ingénieuse des bâtiments plutôt que par l'ajout de solutions technologiques énergivores	

## SENSIBILISER LES CLIENTS

Groupama porte une attention particulière à l'information de ses clients sur l'ensemble des enjeux climatiques et de responsabilité sociale.

Depuis le 2 août 2022, la **Directive Distribution d'Assurance (DDA)** exige des assureurs qu'ils fournissent des informations claires et transparentes sur la durabilité des produits d'assurance proposés, ainsi que sur les pratiques durables de l'assureur. Les distributeurs d'assurance doivent également évaluer les besoins et les exigences du client en matière de durabilité et proposer des produits d'assurance conformes à ces critères. Dans ce contexte, Groupama entend déployer une communication transparente envers ses assurés,

et souhaite dialoguer de manière responsable avec l'ensemble de ses parties prenantes. Groupama a, à ce titre, développé des outils de communication pédagogiques qui permettent de mieux appréhender le système de retraite dans le cadre de sa gamme Plan Epargne Retraite.

Afin d'accroître la mobilisation de l'épargne en faveur du développement durable, les réseaux de distribution sont sensibilisés régulièrement pour accompagner au mieux la promotion de ces offres auprès des clients. En s'appuyant sur les sociétés de gestion partenaires, les conseillers en agence et commerciaux participent à de nombreux **roadshows et animations sur l'ISR**.

Enfin, les **rapports de gestion envoyés mensuellement** aux clients comprennent une partie informative dédiée à la gestion durable. En 2023, un document périodique sera envoyé aux clients des offres durables comprenant l'annexe précontractuelle RTS SFDR ainsi que le suivi des engagements pris. L'ensemble de ces documents sera aussi mis à disposition sur les sites internet de chacun des distributeurs des offres durables (Groupama, Gan Patrimoine, Gan Prévoyance et Gan Assurances).

## > ACCOMPAGNER LES CLIENTS DANS LA GESTION DE LEUR ÉPARGNE

GGVie propose des contrats d'assurance-vie mono-supports (fonds en euro) ou des contrats multi-supports en architecture ouverte, soit en gestion libre, soit en gestion déléguée :

- « gestion libre », les décisions d'investissement sont prises par le client, qui choisit certaines unités de compte au sein d'un éventail d'options d'investissement déterminé par Groupama GanVie, avec le soutien de Groupama Asset Management et la Direction des Opérations Financières et des Investissements.
- En « gestion déléguée », Groupama propose à ses clients différents profils d'allocation répondant à leur profil de risque, leur portefeuille évolue en fonction du contexte financier et des convictions des équipes Groupama. Ces portefeuilles combinent : le fonds en euro et des OPC gérés par Groupama Asset Management ou d'autres sociétés de gestion ; complétés par des supports immobiliers, non cotés ou encore des produits structurés. La gestion déléguée du Groupe, conçue par Groupama Gan Vie et déployée depuis avril 2018 dans tous les réseaux du Groupe, propose cinq profils de risque : sérénité, modéré, équilibré, dynamique et offensif.

Depuis plusieurs années, les assureurs se mobilisent pour dynamiser l'intégration des critères ESG (et souvent en priorité les enjeux liés au climat) dans leurs stratégies d'investissements. En tant qu'investisseurs institutionnels, l'objectif est d'accélérer la mobilisation et l'ampleur des investissements responsables pour répondre à l'urgence climatique. Conscients que la mobilisation de l'épargne française constitue un levier important, les assureurs travaillent désormais à développer l'offre d'unités de compte responsables, à destination des particuliers. Cette démarche répond à la demande croissante des épargnants pour des supports responsables et aux obligations réglementaires. À partir de 2022, de nouvelles obligations réglementaires incombent en effet aux assureurs : dans le cadre de la loi PACTE, chaque contrat d'assurance-vie multi-supports doit désormais référencer une unité de compte (UC) adossée à un fonds labellisé ISR, une UC adossée à un fonds GreenFin et une UC adossée à un fonds solidaire. Les conseillers financiers devront également s'enquérir de l'impact et des préférences ESG recherchées par les clients au travers de leurs investissements afin de leur proposer des produits financiers adaptés à leurs préférences.

## > UNE OFFRE DE GESTION DÉLÉGUÉE DURABLE

Depuis fin 2019, Groupama propose à ses clients d'investir selon un profil durable ou de conserver ses placements classiques. L'ensemble des profils de risque de gestion déléguée (sérénité, modéré, équilibré, dynamique et offensif) est ainsi dupliqué en version durable. Chaque épargnant est ainsi libre d'investir selon son appétence aux facteurs de durabilité, son projet, sa situation, et son

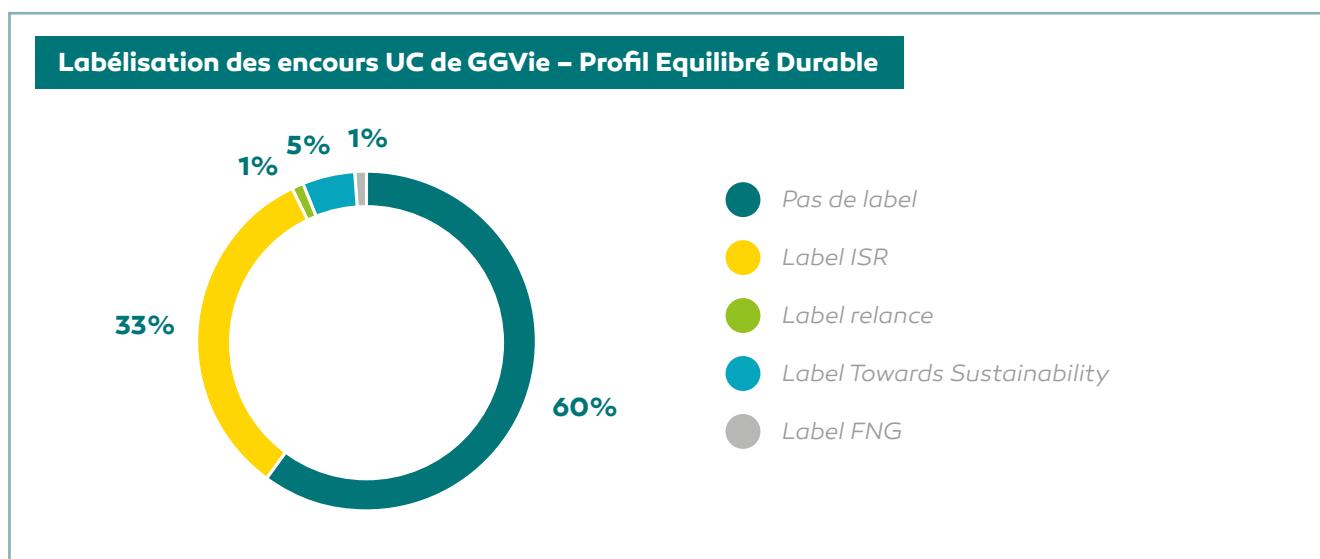
horizon de placement. Au 31 décembre 2022, l'ensemble des 5 profils de la gestion déléguée durable a atteint 1571 M€ (1271 M€ à fin 2021, donc en nette hausse malgré les évolutions de valeur de marché très défavorables en 2022) représentant un encours moyen par contrat de 86 946 € (59 048 € à fin 2021).

Au 31 décembre 2022, le profil Equilibré Durable de la Gestion Déléguee durable reste le profil le plus représenté et atteint 1 195 M€.

#### Évolution des encours sur le profil de gestion déléguée équilibré durable entre 2021 et 2022 en valeur de marché

Années	Date	Encours (€)	Encours – nombre de contrats (€)
2021	31/12/2021	1 184 937 335	28 553
2022	31/12/2022	1 194 627 725	68 704

Bien que la gestion déléguée durable ne représente que 12% des UC de GGVie, 40% de ces UC étaient labelisés au 31 décembre 2022 :

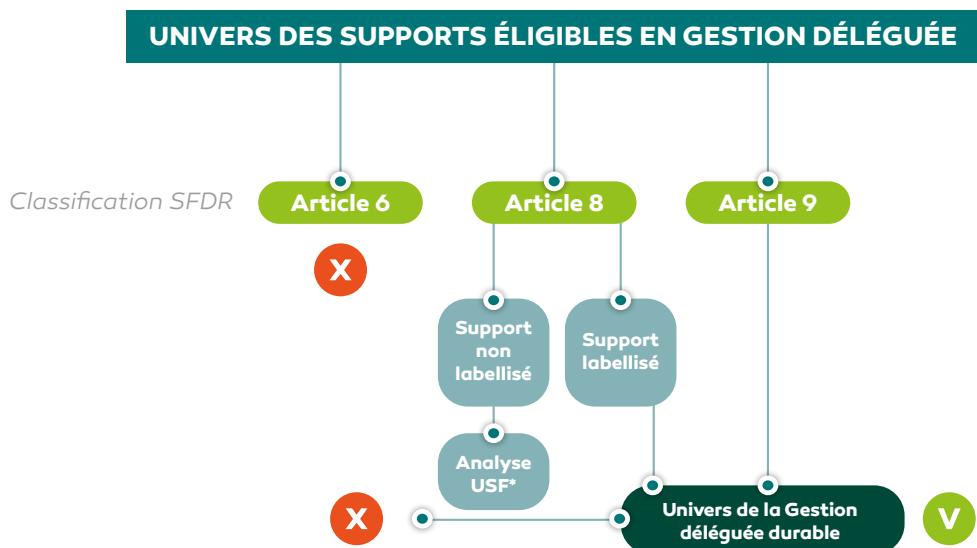


#### > UNIVERS D'INVESTISSEMENT DURABLE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE

L'univers d'investissement durable de la gestion déléguée est composé de supports de types actions, obligations ou diversifiés et investis sur des valeurs sélectionnées sur la base de critères d'analyses financières et extra-financières selon le même principe que le reste de la gestion (détailé dans la partie I-A *Démarche générale de GGVie*). L'univers durable de la gestion déléguée est composé de supports :

- soit ayant un objectif d'investissement durable (conformément à l'article 9 du règlement SFDR) ;
- soit qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (conformément à l'article 8 du règlement SFDR) et ont soit obtenu un label de placement responsable et durable, ou ont été sélectionnés par Groupama qui reconnaît la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans la stratégie d'investissement du support (Voir schéma ci-dessous). Dans ce cadre, et pour s'assurer que les supports pourront être éligibles à des futures labellisations, l'analyse consiste à sélectionner des supports qui appartiennent à la catégorie 1 de l'AMF.

## Processus de sélection des supports éligibles en Gestion Déléguée durable



\* les supports doivent appartenir à la catégorie 1 AMF

Groupama propose également des produits structurés « durables », émis par des banques partenaires, constituant des supports en UC pour les contrats d'assurance-vie. La plupart de ces produits sont des obligations vertes, destinées à financer ou refinancer exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif. Les formules dépendent de l'évolution d'indices actions sélectionnés pour leur performance climat / ESG. En 2022, Groupama a commercialisé 11 produits supplémentaires (6 en 2021), dont 6 à vocation associative (4 en 2021).

## Produits structurés ESG commercialisés en 2022

Produit	Indice	Typologie Indice	Enveloppe obligatoire	Projet associatif
<b>Versalto</b> Mai 2022	Euro Stoxx 50 ESG	ESG	Classique	NA
<b>Porphyre Vert</b> Mai 2022	MSCI France Select ESG 30 Decrement 5%	ESG	Obligation Verte	Cœur de Forêt
<b>Heliospe</b> Mai 2022	EURO iSTOXX ESG Performance 50 NR Decrement 5%	ESG	Classique	La Fondation de la Mer
<b>Hanami Technologie</b> Mai 2022	MSCI World Technology Select ESG Top 50 Decrement 5% EUR	ESG	Classique	NA
<b>Versalto</b> Septembre 2022	Euro Stoxx 50 ESG	ESG	Classique	NA
<b>Porphyre Transition Climat</b> Septembre 2022	MSCI Euro Climate Select 50 Paris Aligned 5% Decrement	Environnement	Obligation Verte	Contrat Carbone : MARAJÓ
<b>Heliospe Engagement Social</b> Septembre 2022	MSCI France Select ESG 30 Decrement 5%	ESG	Obligation Sociale	APHP Hôpital Necker - Enfants Malades
<b>Copal</b> Septembre 2022	Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5%	Environnement	Classique	NA
<b>Opportunité Zen</b> Janvier 2023	Euro Stoxx 50 ESG	ESG	Classique	NA
<b>Porphyre Vert</b> Janvier 2023	MSCI France Select ESG 30 5% Decrement Index®	ESG	Obligation Verte	Cœur de Forêt
<b>Heliospe</b> Janvier 2023	EURO iSTOXX ESG Performance 50 NR Decrement 5% Index®	ESG	Classique	La Fondation de la Mer

## > ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE AVEC LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE GESTION DÉLÉGUÉE THÉMATIQUE EN 2023

Groupama souhaite s'adapter aux attentes fortes de ses clients pour donner du sens à leur épargne et a travaillé en 2022 pour cela au développement de nouvelles thématiques qui répondent aux grands défis de la société : l'économie, la santé, l'amélioration des conditions de vie, l'enseignement. Ces nouvelles offres d'épargne, disponibles au cours du premier trimestre 2023 pour le profil équilibré dans un premier temps, viennent enrichir le choix possible pour les clients.

La **gestion déléguée thématique** représente un degré d'engagement supplémentaire sur les critères extra-financiers puisqu'il est possible de choisir un thème spécifique d'investissement correspondant à ses convictions et priorités d'engagement. Ainsi, la **gestion déléguée thématique** permettra d'investir dans des fonds qui répondent aux grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux via les actions concrètes des entreprises en portefeuille. Deux thématiques seront d'abord proposées :

- **Gestion déléguée développement humain** : ce profil de gestion a un objectif social et privilégie les enjeux de santé et bien-être, d'éducation et d'apprentissage, d'égalité des genres et de travail décent dans un contexte de croissance économique. La proportion minimale attendue du portefeuille intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales est de 80%.

- **Gestion déléguée France Europe perspectives** : ce profil de gestion permet un investissement privilégiant les zones géographiques France et Europe afin de contribuer au développement et à l'essor de ces zones.

En adéquation avec la politique d'épargne et de placements durables au niveau du groupe et convaincus que l'offre durable est un chantier en progression constante, plusieurs évolutions des offres de GGVie sont attendues dans les années à venir :

- En continuant à accompagner les commerciaux, sociétaires et clients à la connaissance et à l'appropriation des offres durables et notamment les nouvelles offres d'épargne ;
- En déclinant la thématique Développement Humain et France Europe Perspectives aux autres profils de risque ;
- En enrichissant l'offre avec de nouvelles thématiques pour renforcer la personnalisation et l'adéquation avec les préférences et thèmes de prédilection des clients.



## B. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR GGVIE

### 1. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DES ENGAGEMENTS ESG

**Au sein du Groupe Groupama, 62 ressources (ETP) sont dédiées à la prise en compte des critères ESG et à l'intégration des sujets de RSE sur l'ensemble des métiers couvrant les activités de GGVie. Les équipes couvrant l'ensemble des actifs du Groupe, il n'est pas possible d'identifier des ETP dédiés à GGVie. Le Groupe évalue à 666 000 euros son budget finance durable hors RSE dont environ les deux tiers dédiés au montant investi dans la recherche. Ce budget couvre les frais internes et de fournisseurs de données. Plus particulièrement, au sein de GGVie, 16 ETP (inclus dans les 62 mentionnés plus haut) sont dédiés à la prise en compte des critères ESG et l'intégration des sujets de RSE.**

Pour soutenir ses ambitions et déployer son expertise, l'équipe dédiée au sein de la DOFI, en charge entre autres de la gestion des actifs de Groupama Gan Vie, s'est renforcée en 2022. Elle compte désormais :

- Un chargé d'études en finance durable qui participe à la définition des ambitions de Groupama en matière de finance durable en lien avec les ambitions du Groupe pour contribuer à la mise en œuvre des financements nécessaires, la stratégie RSE du groupe, les pratiques des pairs et les exigences réglementaires ;
- Un data analyst ESG qui contribue à faire évoluer l'utilisation, le traitement et l'analyse de la donnée pour prendre en compte les données et impacts ESG ;
- Un allocataire ESG dont le rôle est d'assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des stratégies d'engagement, d'alignement et d'exclusion au sein des portefeuilles des filiales France.

### Interview de Laura Serkine

**Les entités financières, et plus particulièrement les assureurs, en leur qualité d'investisseurs / financeurs de l'économie réelle, d'intermédiaires entre les épargnants et les gestionnaires d'actifs, de concepteurs de produits financiers, et de porteurs de risques de leurs clients, sont parmi les acteurs les plus concernés par l'ensemble des projets et initiatives visant à financer les transitions vers une économie durable.**

Les changements réglementaires et les risques liés à la durabilité impactent de façon spécifique et polymorphe le modèle d'affaires des entreprises d'assurance. En effet, notre stratégie d'investissement et de gestion des risques est directement impactée dès lors que nous sommes confrontés

à des investissements sur les marchés financiers. De plus, en tant qu'investisseurs institutionnels, nous sommes tenus à des obligations strictes dans nos décisions de gestion d'actifs et portons l'entièbre responsabilité de résultat à l'égard de nos épargnants. Nous veillons donc à intégrer les enjeux de durabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits financiers allant de la conception à la distribution en passant par la gestion de ces derniers. Enfin, nos obligations issues de la réglementation applicable à la transparence ESG ont un impact direct sur l'organisation de notre gouvernance et les modalités de nos prises de décisions stratégiques.

Au sein d'un groupe tel que Groupama, caractérisé par une

forte décentralisation et une grande diversité de métiers dans différentes branches (vie et non vie), ainsi qu'une gouvernance mutualiste, nous avons à cœur de tenir compte des attentes élevées des clients et de la société civile en matière de durabilité d'une part et d'autre part de l'environnement réglementaire en constante évolution. Dans ce contexte, Groupama a renforcé son expertise en formant une équipe spécialisée en finance durable. Cette équipe assure la cohérence et la crédibilité des engagements de l'entreprise, surveille et en pilote la mise en œuvre, tout en identifiant les domaines où la participation d'un assureur comme Groupama est la plus pertinente pour financer les transitions nécessaires.

## 1. UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE CENTRALE AU SERVICE DE L'INTÉGRATION ESG POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Au sein de Groupama, une organisation centralisée a été mise en place pour favoriser la bonne intégration des enjeux ESG dans la stratégie de gestion dans l'ensemble du Groupe. La Direction des Opérations Financières et des Investissements (DOFI) y joue un rôle clé.

Ainsi, depuis 2022, la DOFI est notamment chargée de la définition, la mise en œuvre effective et des évolutions de la Charte d'investissement durable, commune à l'ensemble des filiales. À ce titre, la DOFI établit, pour l'ensemble du Groupe, la politique d'investissement durable, les exclusions et les

engagements (en particulier climat) afin de limiter l'exposition aux risques de durabilité ; pilote et contrôle la mise en œuvre de ces politiques par les sociétés de gestion, via des comités réguliers s'agissant de Groupama Asset Management et Groupama Immobilier ; et développe les outils de sélection et les met en œuvre s'agissant des investissements qu'elle réalise elle-même.

Ainsi, la DOFI gère et enrichit un référentiel de données ESG sur les classes d'actifs non cotés, calcule les indicateurs réglementaires au niveau de Groupe, intègre les indicateurs ESG aux reportings Groupe et fournit des reporting dédiés. La

DOFI est également responsable de la gestion des actifs non cotés, autre qu'immobiliers et forestiers.

En complément de ces rôles clés assurés par la DOFI, Groupama dispose d'instances de gouvernance de suivi des risques : Comité des risques Groupe, Comités des risques par famille de risque. Ces instances, décrites au chapitre I-H – *Intégration des risques de durabilité au sein de la gestion des risques de GG Vie*, font partie intégrante de l'organisation permettant l'intégration de l'ESG au cœur de la stratégie d'investissement.

## 2. UNE GOUVERNANCE ESG DÉDIÉE COMPLÉMENTAIRE DANS CHAQUE MÉTIER

### > ACTIFS COTÉS (GROUPAMA ASSET MANAGEMENT)

Au sein du Groupe Groupama, la gestion des actifs cotés est déléguée en très grande majorité à Groupama Asset Management. Le Groupe a mis en place un dispositif de suivi des investissements et de la gestion financière confiée à Groupama Asset Management, à travers le Comité ESG GAM-GMA.

Le Comité ESG GAM-GMA est une instance commune à Groupama Asset Management et à la Direction des Opérations Financières et des Investissements (DOFI) Groupe. Les impératifs de ce comité s'articulent autour de plusieurs objectifs : tout d'abord, il s'agit de garantir une veille attentive et continue sur les listes d'émetteurs, en prenant en compte à la fois les changements relatifs au périmètre couvert et les évolutions méthodologiques. Par ailleurs, ce comité joue un rôle transversal essentiel en matière de contrôle de l'application des listes, en complément de la surveillance effectuée lors des divers comités de gestion. Enfin, cette instance a pour mission de co-construire la stratégie d'investissement durable en étroite collaboration entre GAM (centre

d'expertise en matière de recherche financière et extra-financière et en charge des gestions actives et assurantielles) et la DOFI en charge de la définition de la stratégie globale d'investissement.

Ce comité définit et suit la stratégie ESG Climat appliquée sur les actifs de toutes les filiales de Groupama via un outil de pilotage spécifique : le Tableau de Bord ESG, qui sert de base d'échanges entre les gérants et analystes de Groupama Asset Management et la DOFI. Ce Comité est composé des équipes de direction des gestions, de gestions actives et assurantielles et de recherche du côté de GAM et des équipes de finance durable et d'allocation du côté de GMA. Il s'organise autour de 4 sessions d'1h30 par an, dans le prolongement des comités des risques de durabilité GAM.

Au sein de Groupama Asset Management, l'implémentation de la stratégie ESG est mise en œuvre de façon transversale sur l'ensemble des gestions. La stratégie ESG spécifique aux actifs gérés pour le compte du Groupe fait l'objet d'un dispositif de

suivi, intégré au dispositif gestion des risques de Groupama Asset Management. Ce suivi est intégré au Comité des Risques de Durabilité de Groupama Asset Management, présidé par le Directeur des Risques de GAM.



## > GROUPAMA IMMOBILIER

La gestion des actifs immobiliers de Groupama est déléguée à Groupama Immobilier, rattaché au Directeur Financier Groupe. La stratégie d'investissement immobilier est définie et pilotée par la Direction des Opérations Financières et des Investissements sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe, puis mise en œuvre opérationnellement par Groupama Immobilier.

Au sein de Groupama Immobilier, le Comité de Management Green

& RSE tertiaire pilote la stratégie ESG Climat. L'objectif de ce comité est de centraliser les projets et les actions environnementales du patrimoine tertiaire ainsi que leur suivi, de façon concrète et opérationnelle. Il se tient de façon bimensuelle et réunit les fonctions Asset Management, Property Management, Développement Durable & Innovation et Service Achats Contrôle et Audit.

En parallèle, le Comité des Risques de Groupama Immobilier qui se réunit

trimestriellement intègre les risques physiques liés au changement climatique à travers l'évaluation du risque d'obsolescence des actifs tertiaires par rapport à l'estimation des capex nécessaire à leur mise en conformité avec le décret tertiaire. En particulier, la cartographie des risques canicule et inondation réalisée au travers de la plateforme Resilience for Real Estate (R4RE) proposée par l'Observatoire de l'immobilier durable.

## 2. RENFORCER NOTRE EXPERTISE EN INTERNE POUR SERVIR LES AMBITIONS DU GROUPE

Afin de renforcer son expertise en interne, Groupama met en place des formations sensibilisant sur les sujets ESG, suivant l'actualité, et qui sont déclinées pour s'adapter à chaque métier.

La mobilisation des collaborateurs et élus est essentielle pour la réussite de la mise en place de la nouvelle stratégie RSE. Il a été ainsi lancé à compter de l'été 2022 un vaste Plan d'engagement RSE, avec pour objectif d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie en déployant un dispositif d'information (vidéos courtes, webinaires), de sensibilisation (kit pour les managers, défis collaborateurs) et de formation (elearnings), en lien avec les grandes thématiques RSE clés pour Groupama (entraide, finance durable, contribution au développement local...). Plus précisément, un plan de formation Groupe destiné à l'ensemble des salariés du Groupe et des élus a été réalisé couvrant 3 sujets principaux : finance durable, changement climatique et durabilité, impact du risque climatique sur les métiers. Le module finance durable a été élaboré par les équipes dédiées de la DOFI afin d'assurer une parfaite cohérence avec la stratégie du Groupe.

En complément, des modules de formation sont proposés aux conseillers régionaux sur les nouvelles offres de Gestion déléguée thématique et Durable de **GGVie** (voir partie I-A Démarche générale de

GGVie). Ces modules de formation sous forme d'e-learning ont été conçus par un groupe de travail associant 3 caisses régionales pilotes, des contributeurs internes et un partenaire externe. Ils allient les apports théoriques liés à la réglementation financière aux sujets de durabilité avec un angle métier.

Concernant Groupama Immobilier, des formations ont été organisées afin de sensibiliser les asset managers et le property management aux enjeux réglementaires (taxonomie, dispositif éco-énergie tertiaire (DEET), ...). L'ensemble des collaborateurs Groupama Immobilier a de plus été formé aux enjeux climat en 2022 via un atelier de sensibilisation, La Fresque du Climat.

Chez Groupama Asset Management, en 2022, 1561 heures de formations dédiées aux enjeux ESG ont été délivrées pour 239 collaborateurs ce qui fait une moyenne de 6,5h / collaborateur.

En 2022, l'ensemble des collaborateurs des équipes Allocation, Finance Durable, une partie de l'équipe reporting ainsi que le directeur des investissements (soit 14 personnes) de la Direction des Opérations Financières et des Investissements (DOFI) ont par ailleurs pu suivre une formation sur l'ensemble des indicateurs utilisés par le Groupe sur les enjeux environnementaux, incluant la stratégie climat et les enjeux

biodiversité en parallèle des travaux initiés sur l'évaluation des risques liés à la biodiversité et leur gestion (soit environ 100h de formation). Début 2023, l'intégralité des autres collaborateurs, les responsables des investissements des caisses régionales et leurs équipes, ainsi qu'une partie de la direction des risques ont bénéficié de la même formation (soit environ 500h de formation).

### CHANTIERS 2023

- **Déploiement du plan de formation en lien avec la stratégie RSE**
- **Mise à disposition de compléments de formation aux collaborateurs selon les besoins identifiés.**
- **Une formation en matière de durabilité sera dispensée courant 2023 aux administrateurs de Groupama Assurances Mutuelles, puis dispensée aux administrateurs des filiales concernées (dont GGVie) afin de les sensibiliser sur les risques et opportunités des enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.**

## C. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE GGVIE

### 1. UNE GOUVERNANCE IMPLIQUÉE DANS LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

La prise en compte des critères ESG se fait au niveau du Groupe Groupama et est déclinée aux différentes filiales du Groupe dont GGVie.

Pour assurer que les enjeux de durabilité soient pris en compte à tous les niveaux, Groupama a mis en place un système de gouvernance solide, qui correspond à la nature et à la complexité de ses activités. Ce système permet notamment au conseil d'administration et aux comités (de gestion, financiers, risques...) en charge de ces questions d'intégrer les risques et les opportunités liés aux enjeux de durabilité et en particulier liés au climat dans leurs processus de prise de décision et leurs activités opérationnelles.

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'investissement durable est définie dans le cadre de la stratégie d'investissement globale du Groupe **approuvée par le Conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles** composé de 15 administrateurs. Le conseil d'administration est en outre assisté dans l'exercice de ses fonctions par **le Comité d'audit et des risques** qui valide également la politique d'investissement intégrant les enjeux de durabilité. Les Conseils d'administration de chaque entité française et internationale valident également la stratégie d'investissement.

En 2022, le **conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles s'est réuni 8 fois. Il s'est penché sur les sujets de durabilité et la stratégie d'investissement à l'occasion de 2 de ces réunions portant respectivement sur l'adoption de la stratégie et sur le bilan de mi-année de la stratégie d'investissement.** En 2022, les travaux ont notamment porté sur :

- L'adoption d'une stratégie RSE se déclinant au sein de l'ensemble du Groupe ;
- Le déploiement de la charte d'investissement durable du Groupe validée par le Conseil d'administration de GMA. L'ensemble des entités du Groupe ont également fait adopter par leur conseil d'administration, leur propre charte contenant un socle minimal commun.

**Ainsi, la charte d'investissement durable ayant été adoptée en conseil d'administration de GMA et de tous les organismes d'assurance du groupe, y compris GGVie, a même valeur qu'un règlement intérieur.**

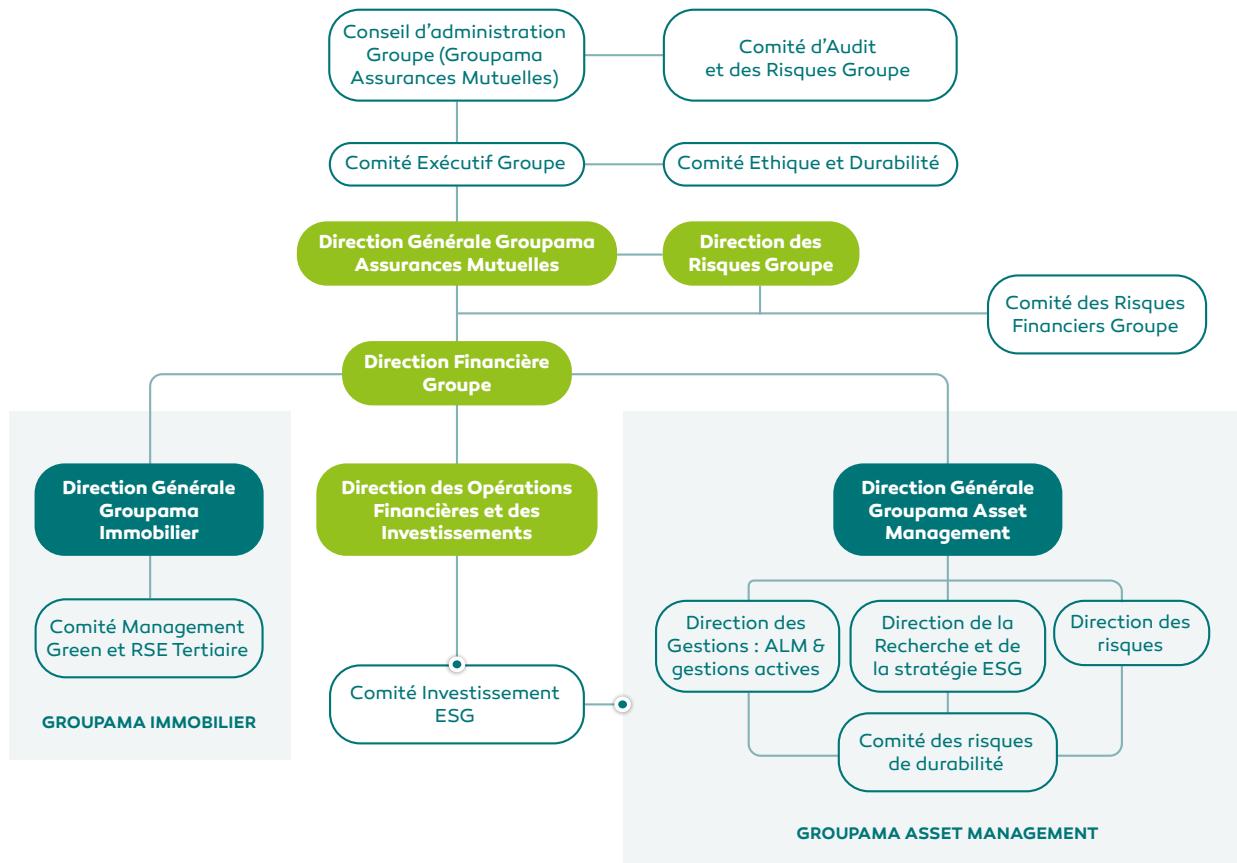
La stratégie d'investissement durable du Groupe, ses objectifs et sa mise en œuvre sont également présentés et validés au moins 2 fois par an par le **Comité d'Ethique et Durabilité du Groupe, comité rattaché au Comité Exécutif Groupe dont le rôle est de participer à l'élaboration et au suivi opérationnel de la stratégie du Groupe.**

Le **Comité d'Ethique et Durabilité du Groupe est présidé par Thierry Martel** et est composé de 8 membres, tous membres du Comité Exécutif Groupe.

Le Groupe poursuit par ailleurs le renforcement de l'approche ESG dans sa gouvernance en intégrant le volet RSE dans ses politiques écrites « Gestion actif-passif et investissement », déclinée par GGVie dans ses propres politiques.

Dans une volonté de renforcer les connaissances et compétences ESG des instances de gouvernance et en lien avec la démarche d'intégration globale des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans les prises de décision, une formation aux enjeux durabilité sera dispensée courant 2023 aux administrateurs de Groupama Mutuelles Assurances, puis déployée aux administrateurs de GGVie.





### Au niveau opérationnel

- La **Direction des Opérations Financières et des Investissements (DOFI)** est chargée de la mise en œuvre effective des processus d'investissement durable des filiales France. Ses missions sont décrites au chapitre II-B de ce rapport ;
- La **Direction des risques Groupe** travaille en étroite collaboration avec la DOFI et Groupama Asset Management à travers le Comité des Risques financiers Groupe qui contrôle a posteriori la

bonne application des règles d'exclusion et de désengagement dans les portefeuilles d'actifs. Le Comité des Risques Financiers Groupe comprend 15 membres issus de GMA, GGVie et Groupama Asset Management. Il s'est réuni 4 fois en 2022 et a travaillé sur les enjeux de durabilité sur 1 de ces réunions.

### GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DE DURABILITÉ

En tant qu'assureur responsable, la maîtrise des risques est au cœur de la stratégie et de la gouvernance de Groupama. Afin de maîtriser au mieux l'ensemble des risques auxquels il est exposé, le Groupe a mis en place un ensemble de mesures et de suivi des risques qui sont gérés au sein d'un dispositif global. Depuis 2014, le dispositif de gestion des risques s'appuie également sur le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment), matérialisé par la rédaction d'un rapport annuel. La gouvernance du dispositif de suivi des risques est assurée au niveau Groupe par plusieurs instances avec notamment :

- Le Comité des Risques Groupe, composé des membres du Comité Exécutif Groupe complété du Responsable de la fonction-clé Gestion des Risques
- Les comités des risques par famille de risques (assurances, financiers, opérationnels et conformité)

Les fonctions Risques, Contrôle Permanent et Conformité Groupe ont pour mission d'assurer la conformité de l'ensemble des entités du Groupe aux exigences du Pilier 2 de Solvabilité II ainsi qu'à celles de la Direction Générale en termes de dispositifs de contrôle interne, conformité et gestion des risques.

Se référer au Chapitre V – Risque pour plus d'information sur la gouvernance de la gestion des risques.



## **2. INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION**

**Groupama Gan Vie définit la politique de rémunération de ses collaborateurs, en déclinaison de la politique de rémunération et des orientations Groupe.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la politique de rémunération Groupe intègre des critères qualitatifs pour la rémunération variable individuelle des réseaux salariés de Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP) et les Conseillers Financiers (FI) employés par les distributeurs de GGVie appartenant au Groupe Groupama (caisses régionales Groupama et certaines filiales de GMA). Parmi ces critères, figure le respect d'un taux minimum de « Gestion Préconisée », dans le cadre de la commercialisation des contrats d'assurance vie en Unités de Compte auprès de la clientèle. Depuis 2021, le suivi de ce critère spécifique intègre la proportion de gestion préconisée dite durable.

À fin 2022, la politique de rémunération des collaborateurs de GGVie n'inclut pas directement de critère lié à la durabilité. Des travaux de revue de la politique de rémunération Groupe ont été entamés en 2023 afin de s'assurer que cette politique, a minima, n'est pas contradictoire avec la prise en compte des risques durabilité et comporte des éléments en attestant. À l'issue de ces travaux, une trajectoire d'adaptation de cette politique à l'intégration des risques en matière de durabilité sera définie. Les conclusions de ces travaux et la trajectoire définie feront l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration de GMA puis de GGVie pour ce qui la concerne avant sa mise en œuvre.

En revanche, la logistique des activités de la plupart des collaborateurs de GGVie ainsi que la gestion des locaux qu'ils occupent sont déléguées à une entité spécialisée du Groupe. La rémunération collective des collaborateurs de cette entité, via l'accord d'intéressement, intègre un indicateur permettant de mesurer l'évolution dans le temps du taux de performance énergétique annuel des immeubles qu'elle gère.

La politique de rémunération des dirigeants de GGVie, tous salariés de GMA, n'inclut pas à fin 2022 de critères en lien avec la durabilité.

## D. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

### 1. ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS PAR L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

#### 1. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Pour Groupama, l'engagement traduit une volonté d'assumer pleinement sa responsabilité de détenteur d'actifs à long terme. S'appuyant sur Groupama Asset Management, le Groupe a la volonté de renforcer le dialogue avec les entreprises sur les thématiques ESG. L'engagement actionnarial vient compléter l'analyse ESG et sa prise en compte dans les décisions d'investissement. Il se décline sur les thèmes suivants : les risques de durabilité, la transition énergétique et environnementale ainsi que les écarts de rémunération. Cette démarche se structure alors autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives.

**La démarche d'engagement actionnarial vise les trois objectifs suivants :**

- 1. Identifier et limiter les risques ESG dans les entreprises**
- 2. Améliorer la qualité des données ESG**
- 3. Identifier et partager les bonnes pratiques sectorielles**

Un comité d'engagement a été créé en 2021. Présidé par la Directrice Générale de Groupama Asset Management, il se réunit deux fois par an dans le but de valider les politiques d'engagement et de votes et de suivre leurs mises en œuvre.

**Trois axes prioritaires thématiques conduisent les initiatives d'engagement :**

- 1** Les risques de durabilité propres au modèle d'affaires des entreprises : étude des risques ESG grâce à la liste de « Grands risques ESG », application de la politique charbon de Groupama ;
- 2** Les enjeux liés à la transition énergétique et environnementale : étude des enjeux environnementaux et de la maturité climat des entreprises (gouvernance climat, intégration des sujets de biodiversité, feuille de route et objectifs climatiques...) ;
- 3** La création et le partage de valeur au sein des sociétés : équilibre des rémunérations dans l'entreprise, alignement de la rémunération des parties prenantes sur la création de valeur réelle.

Ces engagements thématiques guident à la fois les engagements individuels et les engagements collectifs.

Le Groupe ne définit pas de politique d'engagement autre que celle de GAM présentée dans cette partie, puisque la politique de vote et d'engagement est déléguée à GAM. Il en est de même pour GGVie qui applique la même politique d'engagement actionnarial (présentée ci-dessus) que le Groupe. En revanche, les thématiques et axes d'engagement de la politique d'engagement de GAM suivent les ambitions du Groupe. Ainsi, en 2023, la politique d'engagement évoluera pour intégrer les attendus de la NZAOA, dont Groupama est membre depuis 2022. GAM travaille ainsi à la mise en place d'une action d'engagement propre aux entreprises les plus intenses en carbone du portefeuille actions-obligations privées du Groupe. La forme de cette action d'engagement différera selon les entreprises (pays, secteurs ...) et les actifs détenus.

## > ENGAGEMENT INDIVIDUEL ET DIALOGUE

GAM travaille avec les entreprises et met en place des engagements adaptés à leur besoin :

**Des dialogues :** Les gérants ou les analystes abordent des thématiques ESG avec le management des sociétés rencontrées. L'échange porte à la fois sur l'approche par les entreprises des thématiques, mais aussi sur leur mesure par des indicateurs précis afin d'évaluer les progrès réalisés ou sur la mise en place de ces indicateurs. Le dialogue direct avec le management est une composante essentielle à la fois du process de gestion, du suivi des enjeux ESG, et de la méthodologie ESG.



**Des engagements individuels :** Les entreprises présentant un potentiel important d'amélioration des pratiques ESG peuvent faire l'objet d'un engagement particulier de la part de GAM. **Des thématiques et des objectifs précis sont définis en amont de l'engagement qui doit aboutir, sur le long terme, aux réels progrès de la part des entreprises contactées.** Les axes prioritaires d'engagements ciblés, propres au secteur ou au modèle d'affaires des entreprises sont :

- La promotion du besoin de transparence autour des indicateurs ESG ;
- La transition énergétique ;
- Les conditions de travail des employés.

GAM a rencontré 8 sociétés en 2022 dans le cadre d'un engagement individuel, lors de 18 réunions.

La progression et les résultats des engagements individuels sont également tracés dans des outils de suivi dédiés afin de consigner les différentes étapes et les progrès constatés ou non. Les dialogues individuels suivent le processus suivant :

- Identification des entreprises sujettes à l'engagement ;
- Fixation des objectifs d'engagement ;
- Choix de mesures d'escalade ;
- Échanges avec la société ;
- Suivi régulier de l'engagement et mesure des résultats obtenus.

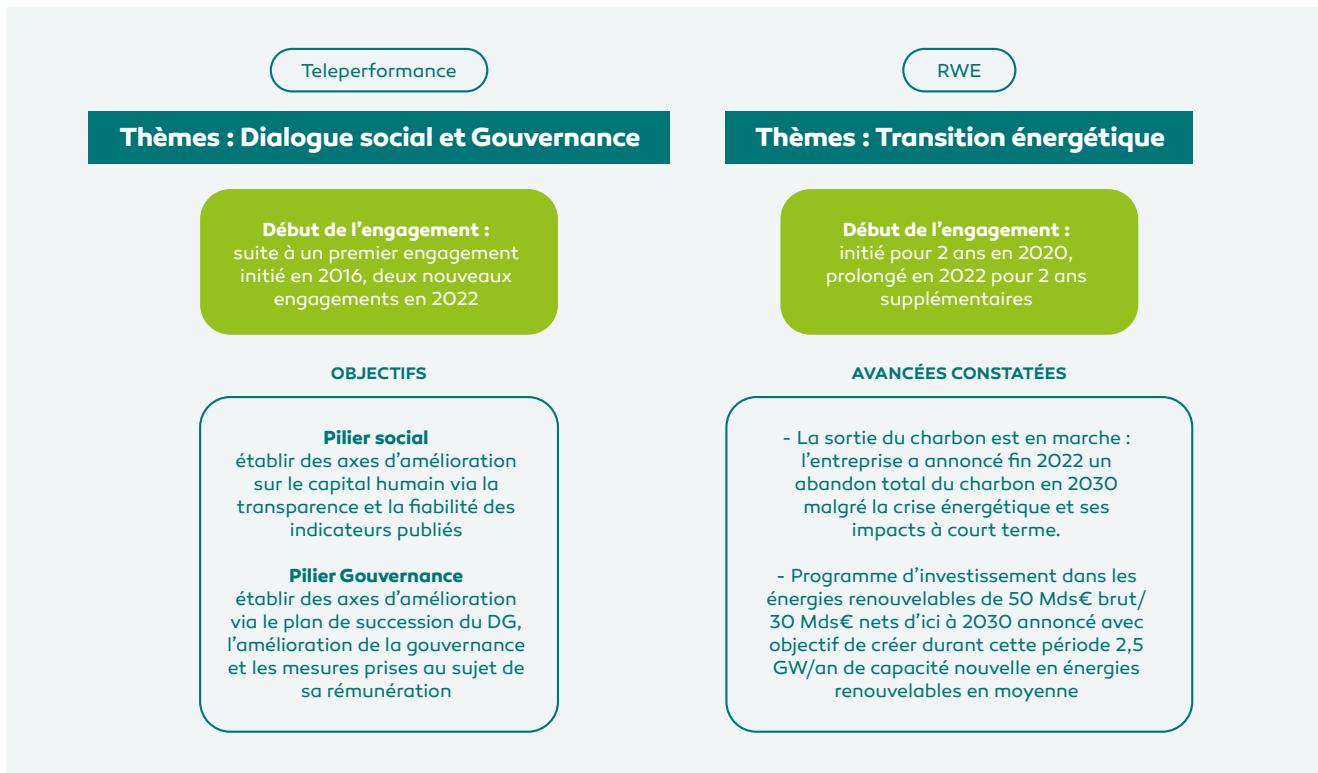
**Groupama Asset Management a rencontré 8 sociétés en 2022 dans le cadre d'un engagement individuel, lors de 18 réunions.**



En 2022, GAM a tenu des réunions de suivi avec chacune des sociétés faisant l'objet d'un engagement individuel. Ce moment d'échange permet de faire le point sur les progrès réalisés, l'atteinte des objectifs fixés par l'engagement, mais aussi de partager les difficultés des entreprises comme les bonnes pratiques constatées par Groupama AM chez d'autres entreprises. Ces rencontres sont des moments d'échanges privilégiés avec les entreprises. Des échanges sont aussi organisés en amont des assemblées générales des entreprises participantes.

<sup>2</sup> Suite à un travail d'amélioration du suivi de la politique d'engagement, les chiffres présentés portent uniquement sur les dialogues menés sur le périmètre GG Vie (en 2021 les chiffres couvraient l'ensemble des activités de Groupama Asset Management y compris pour la gestion externe).

## Exemple d'engagements ciblés poursuivis ou initiés en 2022

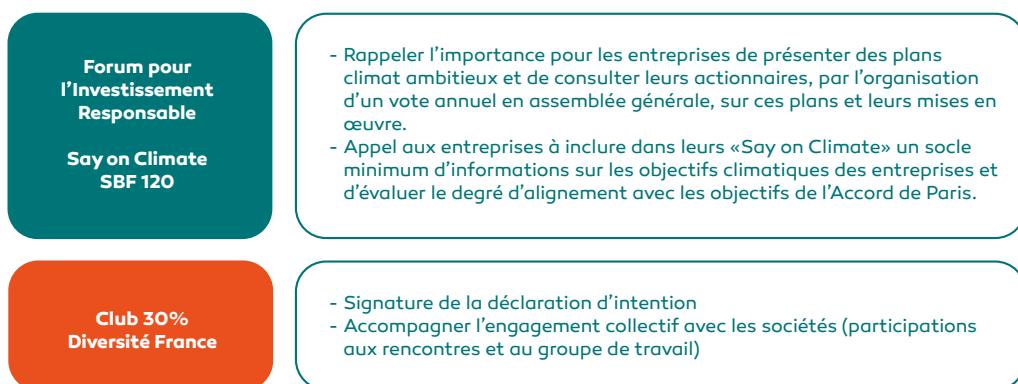


## > SOUTIEN D'ENGAGEMENTS COLLECTIFS

Depuis 2018, Groupama Asset Management s'est associé à 19 initiatives d'actions collaboratives concernant en particulier le climat, la santé ou encore les conditions de vie et de travail dans les maisons de retraite. Ces initiatives sont soit de portée européenne, soit internationale dans le cadre de la plateforme d'engagement collaboratif des PRI, dont Groupama Asset Management est signataire fondateur depuis 2006.

En 2022, Groupama Asset Management s'est associé à 2 nouvelles initiatives collectives soutenant **le principe des résolutions Say on Climate ou la parité au sein des comités exécutifs en France**.

### Nouvelles initiatives collaboratives soutenues en 2022 par GAM



## 2. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE DE VOTE

L'assemblée générale (AG) est un évènement privilégié, permettant aux entreprises de communiquer et rendre compte à leurs actionnaires, et ce en toute transparence. Le vote aux AG fait partie intégrante du processus de gestion de Groupama AM et constitue un axe fort de la stratégie ESG, en particulier en matière de dialogue sur les sujets de gouvernance.

Les principes directeurs de la politique de vote sont axés sur : le traitement équitable des actionnaires, l'équilibre des pouvoirs entre les instances de direction et les instances de contrôle, la transparence et l'équité des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, la gestion raisonnée des fonds propres, la reconnaissance par l'entreprise de responsabilités sociales et environnementales.

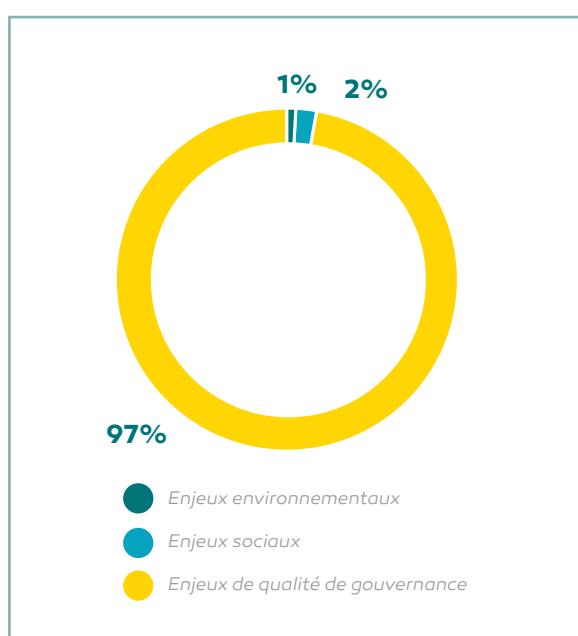
L'exigence de la prise en compte par les entreprises des risques climatiques et de la stratégie relative à ces risques est matérialisée par les évolutions de la politique de vote en 2022 et continuera à l'être en 2023. La politique de vote actualisée en 2023 intègre les évolutions qui ont été au cœur de la saison des votes 2022 ou qui émergent pour la saison 2023 : en particulier la prise en compte accrue des enjeux ESG par les sociétés et notamment les critères d'évaluation liés aux stratégies climatiques des entreprises dans les politiques de rémunération.

L'extension du périmètre de vote a été poursuivie en 2022 :

- GAM a intégré le Japon en 2022 à son périmètre de vote, en sus de 17 pays européens, après l'intégration des Etats-Unis et du Canada en 2020.
- Depuis 2022, le seuil de vote par valeur a été abaissé sur les portefeuilles pour les fonds labellisés ISR. Pour l'ensemble des valeurs investies dans les fonds labellisés ISR, le vote systématique est prévu, quel que soit le montant global détenu.
- Pour les autres portefeuilles, le seuil de vote par valeur est fixé à 2 M€ d'encours global au niveau de la société.

## BILAN POUR L'ANNÉE 2022 SUR LE PÉRIMÈTRE GGVIE

En 2022, GAM a participé, sur le périmètre GGVie, à 2306 votes concernant les enjeux ESG. L'ensemble des votes (2306 résolutions) sur les enjeux ESG se répartit comme suit entre les sujets environnementaux (15 résolutions), sociaux (45 résolutions) et sur les enjeux de qualité de la gouvernance (2306 résolutions) :



Les résolutions ont été classées en :

- E : résolutions actionnaires / management sur le climat
- S : résolutions actionnaires / management sur les sujets de diversité, de donation à des partis politiques
- G : l'ensemble des autres résolutions.

Groupama Asset Management n'a participé à aucun dépôt de résolution en 2022.

## 2. POLITIQUES DE DÉSENGAGEMENT SECTORIEL

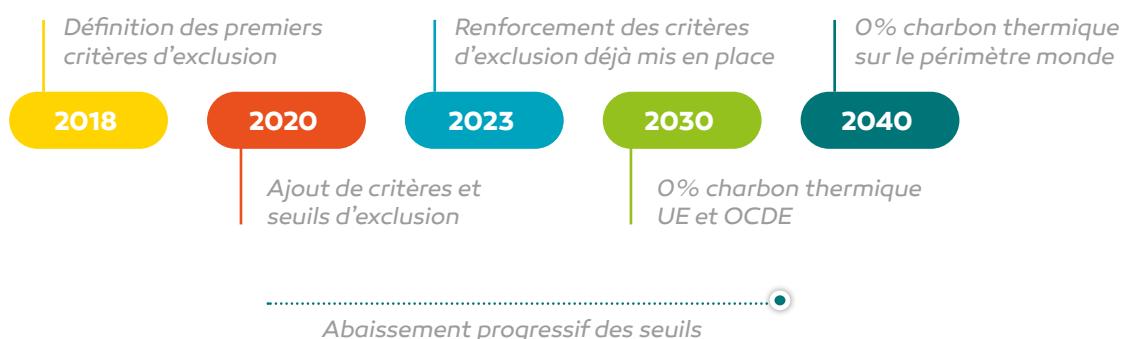
La politique de désengagement sectoriel du Groupe présentée dans cette partie est appliquée sur l'entité GGvie.

### > EXCLUSIONS LIÉES AU CLIMAT

Pour tout investissement, des exclusions sectorielles sont appliquées. Ces exclusions sont issues des politiques sectorielles du Groupe Groupama qui encadrent les investissements dans les secteurs présentant des risques environnementaux et sociaux. Elles concernent notamment les énergies fossiles et sont régulièrement étendues ou révisées.

### CHARBON : POLITIQUE DE DÉSENGAGEMENT

Groupama avait renforcé en 2020 un calendrier de sortie du charbon thermique. Cette politique prévoit une sortie définitive du secteur au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde.



Le Comité scientifique et d'expertise (CSE) de l'OFD a présenté un nouveau rapport le 14 mars 2023 sur les énergies fossiles rappelant que l'ensemble des infrastructures liées au charbon doit fermer à horizon 2030 dans l'UE/pays de l'OCDE et en 2040 dans le reste du monde et formule 5 recommandations parmi lesquelles un renforcement du calendrier de sortie.

**Dans cette perspective, Groupama renforce en 2023 sa politique de sortie du charbon thermique avec un abaissement des seuils absolus sur la production annuelle et les capacités installées :**

- **Réduction du seuil de production de 20MT à 10MT.** Au 31/12/2022, les émetteurs en portefeuille entrant dans ce nouveau périmètre d'exclusion d'après la liste Urgewald représentent une exposition inférieure à 200M€.
- **Réduction du seuil absolu de capacités installées de 10GW à 5GW.** Au 31/12/2022 les émetteurs en portefeuille entrant dans ce nouveau périmètre d'exclusion d'après la liste Urgewald représentent une exposition d'environ 500M€.

Le reste de la politique charbon est inchangé, et en particulier :

- L'objet : elle concerne l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon thermique y compris développeurs
- Les outils et la mise en œuvre : elle s'appuie sur les données d'Urgewald et les analyses de GAM, qui peuvent conduire à des conclusions divergentes de la stricte application des données Urgewald. Dans ce cas, une stratégie d'engagement est instaurée et la stratégie de l'entreprise est revue à minima annuellement.
- Le périmètre d'application : elle s'applique à tous les investissements détenus en direct ou via mandats (hors obligations souveraines et dérivés) et OPC dédiés gérés par GAM (hors stratégies indicielles) du Groupe Groupama. Sur le stock cela représente environ 40% des actifs du Groupe.



## PÉTROLE ET GAZ NON CONVENTIONNELS

**Le Groupe et GGVie sont faiblement exposés au secteur de l'énergie.**

Conscient du rôle primordial du secteur Pétrole & Gaz dans la décarbonation de l'économie et afin de répondre aux différents appels à renforcer les engagements sur les énergies fossiles, Groupama a renforcé en 2022 sa politique sur les énergies non conventionnelles en accord avec les préconisations des scénarios de l'AIE. Le scénario Net Zéro Emissions (NZE) de l'AIE, qui est le plus ambitieux, implique : l'arrêt immédiat des nouveaux projets pétroliers et gaziers, ainsi que la réduction progressive pétrolière et gazière.

Dans la lignée de ces recommandations, le Groupe suit la démarche suivante :

- 1 Groupama s'engage à ne plus financer en direct les entreprises concourant au développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers non conventionnels, à l'exception des besoins de financements spécifiquement fléchés vers la transition. C'est-à-dire une filiale ou un projet dédié au financement de la transition et dans des obligations vertes émises par ces entreprises, dans lesquels le Groupe pourra continuer à investir afin de se laisser l'opportunité de contribuer pleinement au financement de la transition ;
- 2 Actions d'engagements individuels et collectifs auprès des entreprises des secteurs de l'énergie pour les inciter à réduire leurs émissions à court et moyen terme et les inciter à diriger leurs investissements vers des solutions décarbonées ;

Groupama met au cœur des moyens d'application de cette politique la liste d'entreprises élaborée par Urgewald, la Global Oil and Gas Exit List (GOGEL). L'ambition de cette politique fera l'objet d'une revue sur son périmètre d'application ainsi que de réflexions sur d'éventuels seuils de désengagement.

## E. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

### 1. ALIGNEMENT AVEC LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

#### LE PACTE VERT

En réponse à la crise climatique, en 2019 l'Union Européenne a publié le Pacte Vert, une initiative ambitieuse visant à faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone d'ici 2050. Le Pacte Vert a notamment mis en lumière la nécessité de réorienter les flux financiers privés dans des activités compatibles avec une transition durable. Adopté en 2020, le « Règlement Taxonomie » devient une des pièces centrales de la stratégie réglementaire européenne dans le cadre de son plan finance durable. L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification des activités considérées comme « durables » d'un point de vue environnemental, c'est-à-dire n'aggravant pas le changement climatique.

Pour être verte, une activité doit satisfaire aux trois critères suivants :

- **Apporter une contribution substantielle à un des 6 objectifs environnementaux :**
  - Atténuation du changement climatique,
  - Adaptation au changement climatique,
  - Gestion de l'eau,
  - Économie circulaire,
  - Prévention et contrôle de la pollution,
  - Protection de la biodiversité
- **Ne pas causer d'impact négatif significatif ou majeur à l'un des 5 autres objectifs (DNSH) en respectant des critères techniques quantitatifs et qualitatifs**
- **Respecter les garanties sociales minimales (MSS).**

Pour l'année 2023, GGVie, comme toute institution financière, est tenu de publier la part de ses activités éligibles à Taxonomie pour les deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

#### > TAXONOMIE ÉLIGIBILITÉ REPORTÉE

Dans le cadre du règlement Taxonomie, GGVie calcule le ratio réglementaire, soit la part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie rapportée au total des investissements de l'entité GGVie.

Sans utiliser d'estimations, selon les normes réglementaires, **la part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie est de 10,9% du total des investissements de GGVie y compris UC.** Les investissements sont définis comme l'ensemble des actifs détenus de façon directe et indirecte au bilan de GGVie. Il s'agit donc d'une vision transparisée des actifs de GGVie, hors actifs intragroupe mais en intégrant les unités de compte. En vertu de l'article 7 paragraphe 1 de l'acte délégué Article 8, les expositions souveraines sont exclues du calcul du ratio Investissement, aussi bien du numérateur que du dénominateur. Les dérivés, les entreprises non soumises à NFRD et la trésorerie sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du ratio.

Les informations publiées devant se fonder sur des données réelles fournies par les entités non-financières ou financières, l'ensemble des expositions en immobilier (placement et exploitation), détenues de manière directe ou indirecte, a été entièrement reconnu comme éligible sur la base d'informations réelles. Toutefois, s'agissant des autres actifs, pour des raisons opérationnelles notre fournisseur de données n'est pas en mesure de mettre à disposition des données reportées quant à la part du chiffre d'affaires (ou des CAPEX) éligibles à la taxonomie ou à l'assujettissement des entreprises à la NFRD.

## > TAXONOMIE ÉLIGIBILITÉ VOLONTAIRE

Au titre du reporting volontaire, GGVie a fait le choix de publier un ratio Investissement sur la base de données estimées en interne.

Les activités économiques éligibles sont identifiables à partir des codes NACE inscrits dans les annexes de l'acte délégué climat. Ainsi pour le calcul du ratio volontaire, Groupama a choisi de raisonner par secteur d'activité, en s'appuyant sur les indications fournies par la Commission au travers de l'outil « EU Taxonomy Compass ». Ainsi, si

un émetteur a un secteur NACE explicitement référencé dans cet outil, nous avons considéré que 100% de notre exposition était éligible. Autrement, si un émetteur opère dans une activité non explicitement référencée, elle sera considérée comme intégralement non éligible.

**En utilisant ces estimations, la part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie est de 31,4% du total des investissements de GGVie y compris UC.**

## > PART VERTE FOURNIE PAR NOTRE PROVIDER DE DONNÉES (VISION TRANSPARISÉE)

Groupama dispose également des données de part verte fournies par le prestataire Iceberg Data Lab (IDL). IDL collecte toute donnée relative à la part verte publiée par les entreprises (éligible, alignée, Capex, Opex). Toutefois, lorsque la donnée n'est pas reportée, IDL calcule les indicateurs intermédiaires en appliquant les différentes étapes de calcul suivantes :

- **Décomposition du chiffre d'affaires** par sous-secteurs afin d'identifier les activités éligibles à la Taxonomie (référentiel NACE 4). Les données de production et de consommation sont en outre calculées à l'aide d'un

modèle interne, qui modélise les flux physiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'activité.

- **Examen des seuils de performance** via le Climate Change Mitigation pour chaque activité.
- **Évaluation des impacts sur chacun des autres objectifs environnementaux** en utilisant l'indice Environmental Performance Index.
- **Respect des garanties sociales minimales** en s'appuyant notamment sur les données fournies par le Bureau of International Labour Affairs, qui recense 159 produits dans 87 pays exposés au travail forcé et au travail des enfants.

			2022	
Portefeuille	Indicateur de mesure	Unité	Résultat	Couverture
Actions et obligations privées GGVie hors UC	Part verte alignée	%	18,2%	30%
Actions et obligations privées des UC	Part verte alignée	%	7%	37%



IDL associe à chaque indicateur un niveau de « **Data Quality Level** » allant de 1 à 5, permettant d'identifier la source de données utilisée pour calculer les résultats du modèle et identifier les lignes basées sur des données estimées versus reportées. Plus le DQL est élevé, plus la donnée repose sur des estimations. En moyenne, le DQL de la part verte est de 3.

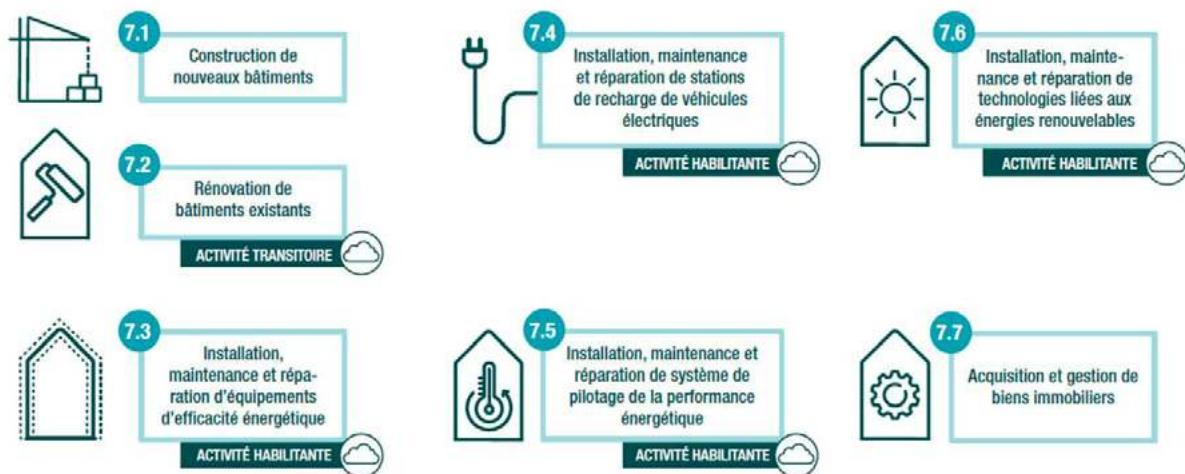
## Éligibilité et alignement des activités immobilières de Groupama à la taxonomie européenne

### Étape 1 - Les activités de Groupama sont-elles éligibles à la taxonomie ?

**Le panel des activités éligibles à la taxonomie recense les activités ayant le plus d'impact sur la poursuite de chaque objectif environnemental, tout en ayant une marge de progression importante. Le secteur du bâtiment, par son impact environnemental, fait partie des secteurs éligibles à la taxonomie, dans les catégories « Acquisition et gestion de bâtiments » ainsi que « Construction de nouveaux bâtiments » et « Rénovation de bâtiments existants ».**

#### ► Activités 100% éligibles

#### LES ACTIVITÉS DU BÂTIMENT ET DE L'IMMOBILIER ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE



Baromètre Immobilier de l'Observatoire de l'immobilier Durable, 2022

### Étape 2 - Les activités de Groupama sont-elles alignées sur la taxonomie ?

Les activités éligibles doivent ensuite être passées au crible des critères techniques de la taxonomie pour être considérées comme alignées et donc durables. Cela implique de satisfaire les critères de contribution substantielle, de ne causer de préjudice important à aucun des cinq autres objectifs, tout en respectant les garanties sociales minimales.

- Contribuer** : Contribution substantielle au pilier de l'atténuation ; les bâtiments doivent soit être dans le top 15% national en énergie primaire, soit avoir un DPE de classe A.
- Ne pas nuire** : (Do Not Signant Significant Harm) ; l'activité d'acquisition et propriété ne doit également pas causer de préjudice important aux cinq autres objectifs environnementaux.
- Respecter les garanties minimales sociales** : Si l'activité de construction de nouveaux bâtiments remplit les conditions des 3 étapes présentées, elle sera alignée à la taxonomie pour l'objectif d'atténuation du changement climatique.



## 2. ENCOURAGER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR LA RÉDUCTION DE NOTRE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES

### > PART BRUNE

À fin 2022, Groupama Gan Vie a évalué la part brune de ses activités ainsi que son exposition au charbon et aux énergies fossiles non conventionnelles. Conformément aux dernières recommandations de l'ACPR, la méthodologie de mesure de ces expositions a été revue afin non seulement d'intégrer le midstream (et plus uniquement l'upstream) pour l'ensemble des énergies, mais encore en procédant à deux évaluations : une évaluation dite "au premier euro" sans aucune pondération, et une évaluation pondérant

l'investissement par l'implication relative des entreprises dans les énergies considérées. Des mesures proforma à fin 2021 ont donc été réalisées afin de mieux appréhender les évolutions au cours de l'année 2022. Ces mesures ont été réalisées pour l'ensemble du portefeuille d'actifs privés cotés (en vision transparisée) en utilisant les données d'Urgewald et sur 90% du portefeuille d'infrastructure en utilisant les reporting annuels fournis par les assets managers.

**En 2022, les équipes de Groupama ont travaillé sur la construction d'une méthodologie pour déterminer ces métriques :**

- **Pour les valeurs « pondérées »**, les expositions des émetteurs présents dans la Global Coal Exit List (GCEL) et la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) sont pondérées par leur implication relative dans les énergies fossiles telle que renseignée par l'organisation Urgewald dans les listes GOGEL et GCEL. Trois indicateurs sont calculés selon cette méthodologie par Groupama :
  - **La part charbon**, elle représente la part des investissements dans les entreprises qui réalisent une partie de leur activité grâce au charbon thermique et est calculée en multipliant la valeur boursière de l'exposition à l'entreprise par la part du chiffre d'affaires lié à l'exploitation du Charbon (GCEL).
  - **La part Non-conventionnel**<sup>2</sup>, elle représente la part des investissements dans les entreprises qui réalisent une partie de leur activité grâce aux énergies fossiles non conventionnelles et est déterminée en multipliant la valeur boursière de l'exposition à l'entreprise par la part du chiffre d'affaires liée à l'exploitation d'hydrocarbures (GOGEL), puis par la part du Non-conventionnel dans la production d'hydrocarbure (GOGEL).

- **La part brune** : elle représente la part des entreprises impliquées dans l'extraction, la production (upstream) et le transport (midstream) d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel). Elle est calculée comme la somme de la valeur boursière multipliée par la part du chiffre d'affaires lié à l'exploitation du Charbon (GCEL) et la valeur boursière multipliée par la part du chiffre d'affaires lié à l'exploitation d'hydrocarbures (GOGEL). Les fonds d'infrastructures sont intégrés dans ce calcul sans aucune pondération.

- **Pour les valeurs dites « 1<sup>er</sup> Euro »**, les calculs d'exposition sont réalisés en prenant en considération l'intégralité de l'investissement du groupe Groupama dans les entreprises concernées. Aucune pondération n'est donc effectuée et 100% de la valeur boursière est prise en compte dans l'exposition pour les émetteurs présents dans les listes Global Coal Exit List (GCEL) et Global Oil & Gas Exit List (GOGEL).

Indicateurs d'exposition aux énergies fossiles en % des actifs totaux pour les périmètres concernés

	GGVIE HORS UC		GGVIE UC	
	2021	2022	2021	2022
Exposition Charbon Pondérée	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
Exposition Charbon - 1 <sup>er</sup> euro	0,6%	1,2%	0,5%	0,9%
Part Brune Pondérée	1,0%	1,5%	1,2%	2,5%
Part Brune - 1 <sup>er</sup> euro	1,6%	3,0%	2,0%	3,7%
Exposition Non-Conventionnel Pondérée	0,1%	0,1%	0,4%	0,8%
Exposition Non conventionnel - 1 <sup>er</sup> euro	0,4%	0,5%	1,0%	2,0%

L'évolution à la hausse de la part brune est à relativiser car due pour l'essentiel aux expositions en monétaires qui sont très variables d'une année à l'autre. En revanche, même sur le monétaire, les émetteurs concernés font l'objet d'actions d'engagement de la part de Groupama et font partie des acteurs les plus crédibles en matière de transition.

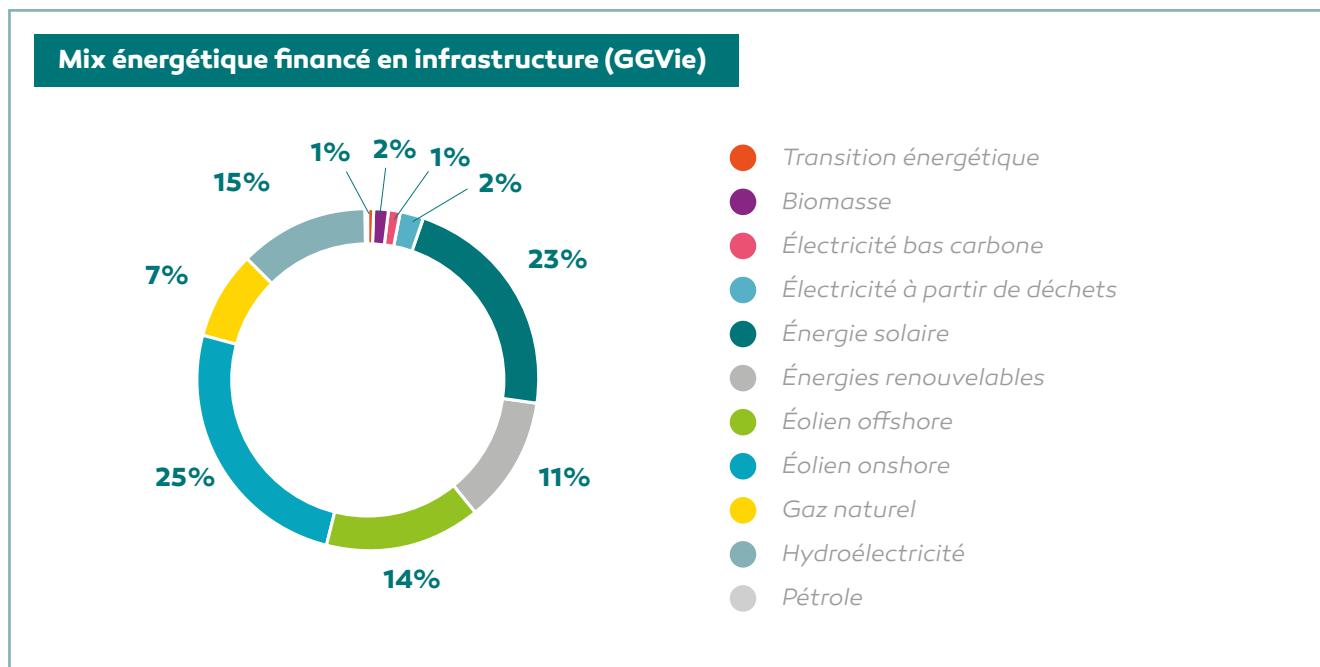
<sup>2</sup> Fracturation, sables bitumineux, méthane de houille, pétrole très lourd, eaux très profondes et Arctique

## > MIX ÉNERGÉTIQUE

Une étude a été menée sur l'ensemble des investissements en infrastructure financés par Groupama afin d'identifier le mix énergétique du périmètre. Ces résultats ont été comparés avec les mix énergétiques de l'AIE présentés comme compatibles avec un objectif Net-Zero.

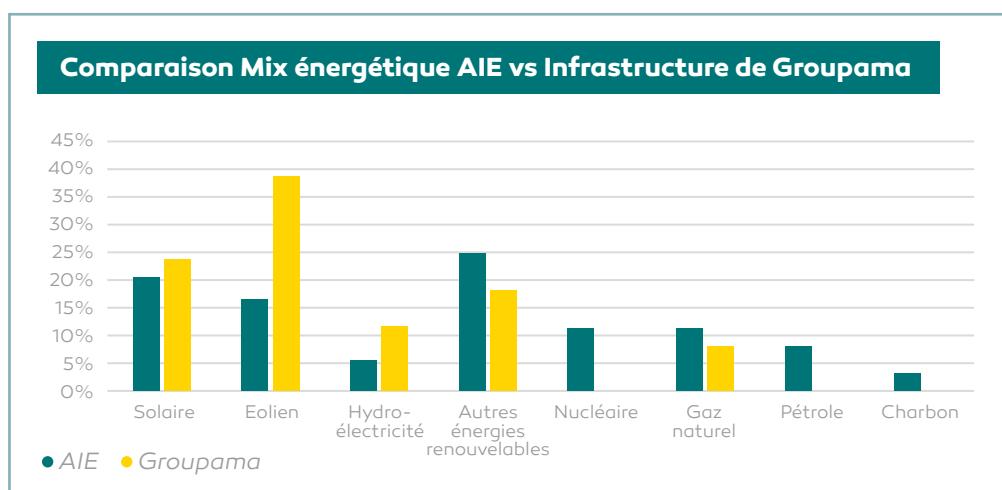
Au 31/12/2022, l'exposition du GGVie en infrastructure s'élève à 800 millions d'euros.

L'énergie représente plus de la moitié des investissements en infrastructure. Sur ce segment les financements se répartissent comme suit :



Dans le cadre de son rapport 2022 sur le mix énergétique cible à atteindre à horizon 2050 pour être net zéro, l'Agence Internationale de l'Energie met en avant le besoin d'accroître très fortement la part de l'énergie solaire (x20) et de l'énergie éolienne (x16) pour réduire la dépendance aux énergies fossiles, qui représentent aujourd'hui près de 80% du mix énergétique.

En comparant le mix énergétique du portefeuille de Groupama au 31/12/2022 au mix énergétique cible de l'AIE, on constate que le mix énergétique de Groupama suit les indications cibles de l'AIE en concentrant ses efforts sur les énergies bas carbone qui représentent 92% du total étudié (la comparaison entre GGVie et l'AIE n'a pas été réalisée, la stratégie d'investissement en infrastructure étant défini au niveau de l'ensemble des filiales France, sachant que les investissements en infrastructure de GGVie représentent 85% de ceux des filiales France).



### Chantier 2023 :

Mener une analyse plus approfondie des différentes technologies, de leur niveau de maturité et risques, ainsi que des besoins de financement pour évaluer la pertinence de mettre en place des cibles sectorielles / d'allocation sur le portefeuille d'infrastructures.

## F. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS ET LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

Les gouvernements, les entreprises ainsi que les populations sont de plus en plus conscients des risques liés au changement climatique et de l'importance d'agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a participé à l'augmentation de cette conscience collective en fournissant plusieurs évaluations scientifiques sur l'évolution du climat, les causes et les impacts des changements climatiques, ainsi que les options d'adaptation et d'atténuation.

Plusieurs accords et engagements ont été pris par les gouvernements pour réduire les émissions de GES et encourager la transition vers une économie plus sobre en carbone. À l'échelle mondiale, l'Accord de Paris a réuni la signature de 196 parties en décembre 2015 avec pour objectif de maintenir l'augmentation de la température mondiale «bien en dessous» de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant des efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius. L'Union Européenne s'est, elle, engagée à devenir climatiquement neutre d'ici 2050 et à réduire ses émissions de GES d'au moins 55% d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990. Ces objectifs ont été fixés dans le cadre du « Pacte vert pour l'Europe », également connu sous le nom de « Green Deal ».

L'ensemble des acteurs doit se préparer pour s'adapter aux conséquences déjà visibles du changement climatique et mitiger ses impacts. Dans ce contexte, Groupama, en tant qu'investisseur institutionnel et acteur du financement de l'économie, a l'ambition de poursuivre ses travaux de recherche et de renforcer sa stratégie climat. Cependant, ces travaux sont dépendants de la qualité et de la volatilité de la donnée et des méthodologies qui sont en constante évolution. L'absence d'un cadre fixe met à risque toutes les études et simulations présentées par Groupama.

### 1. MISE EN ŒUVRE DE NOTRE STRATÉGIE CLIMAT

La stratégie climat de Groupama se décline en différents objectifs :

**1. Décarboner le portefeuille à horizon 2030**, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris :

- Réduire l'intensité GES (tCO<sub>2</sub> eq/ M€ de chiffre d'affaires) du portefeuille actions et obligations d'entreprises au niveau du périmètre du Groupe, de 50% entre fin 2021 et fin 2029. En 2022, les émissions du portefeuille ont baissé de 12,5% par rapport au niveau de fin 2021.

**2. Augmenter la contribution positive en finançant davantage de solutions durables** avec un objectif d'investissements durables supplémentaires de **1,2 milliard d'euros entre 2022 et 2024** investis en majorité sur l'infrastructure, l'immobilier et les obligations vertes. En 2022, Groupama comptabilise 1 milliard d'euros d'investissements durables supplémentaires.

**3. Intégrer les enjeux climat dans la politique d'investissement en mettant en place des politiques d'exclusion :**

- Engagement sur une sortie définitive du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et au plus tard en 2040 pour le reste du monde.
- Concernant les énergies fossiles non conventionnelles, Groupama s'engage à ne plus financer en direct les entreprises concourant au développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers non conventionnels à l'exception des besoins de financements spécifiquement fléchés vers la transition. C'est-à-dire que le Groupe pourra continuer à investir dans une filiale ou un projet dédié au financement de la transition et dans des obligations vertes émises par ces entreprises, afin de se laisser l'opportunité de contribuer pleinement au financement de la transition.



La stratégie climat du Groupe présentée dans cette partie est déclinée et appliquée au sein de la stratégie d'investissement de GGVie.

## > DÉCARBONER LE PORTEFEUILLE ACTIONS ET OBLIGATIONS DU GROUPE

**Il est nécessaire de mettre en place une méthodologie claire et d'impliquer l'ensemble des équipes opérationnelles et de direction pour effectuer avec succès l'exercice complexe de fixer des objectifs climatiques.** Au sein de Groupama, le travail a été effectué en deux étapes :

- Définition du cadre de fixation des objectifs et diagnostic climat du point de départ
- Construction d'une trajectoire climatique et identification des leviers pour atteindre les objectifs

L'objectif de réduction de l'intensité carbone de Groupama a été fixé à l'horizon fin 2029 par rapport aux niveaux de fin 2021.

### Étape 1 - Définition du cadre de fixation des objectifs et point de départ

Périmètre d'actifs

Portefeuille global actions et obligations d'entreprise

Le portefeuille d'obligations souveraines n'a pas été inclus à l'objectif par manque de maturité sur les données carbone de ces actifs et l'absence de méthodologie de place reconnue et partagée pour les inclure dans un engagement global. Le périmètre retenu est donc le portefeuille global actions et obligations d'entreprise du Groupe en vision transparisée.

Périmètre d'émissions

tCO<sub>2</sub>/M€ CA

Cet indicateur a été choisi car il offre la possibilité d'agrégérer les données carbone pour l'ensemble des secteurs. Cependant, il a des biais : notamment l'effet prix qui peut amener à sélectionner des entreprises plus émettrices en carbone mais vendant des produits plus chers. Par ailleurs, son utilisation ne permet pas de piloter la réduction effective des flux de CO<sub>2</sub>, contrairement aux réductions d'émissions absolues.

Périmètre de l'objectif

Scope 1+2

Le Scope 3 n'est pas inclus pour le moment par manque de données pertinentes. Des travaux continuent d'être menés en particulier dans le cadre de la NZAOA sur une intégration pertinente du Scope 3.

**L'étude du point de départ de la trajectoire climatique de Groupama ainsi que les évolutions annuelles permettent de prioriser les enjeux par secteur et d'adapter les stratégies de Groupama.**

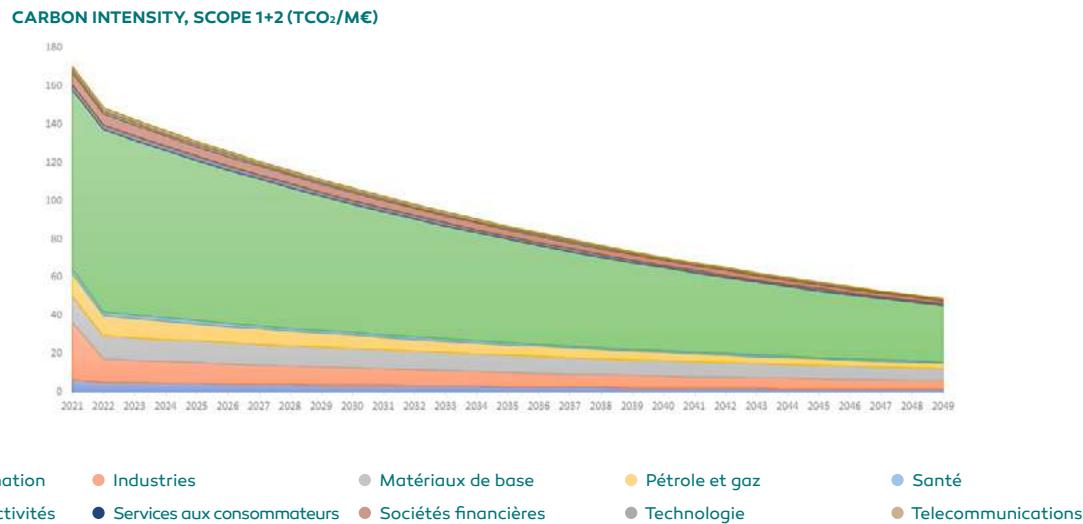
### Étape 2 - Construction d'une trajectoire climatique et leviers pour atteindre les objectifs

Une trajectoire de réduction a été construite en 2021 en prenant en compte les spécificités du portefeuille et sa répartition sectorielle. La méthodologie utilisée s'appuie sur une projection des réductions attendues en tCO<sub>2</sub>e/M€ CA selon les scénarios de transition par secteur (NZE de l'AIE, ETP 2020 de l'AIE, OECM) reconnus et recommandés par la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA). Pour les secteurs non couverts par ces scénarios, des estimations ont été faites en considérant les réductions d'émissions GES attendues au niveau de l'économie dans son ensemble. Ce travail a été fait **en accord avec les attendus du protocole NZAOA** auquel Groupama a adhéré en 2022. L'engagement de réduction de l'intensité carbone de 50% (soit une intensité carbone de 85 tCO<sub>2</sub>e/M€ en 2029) est ainsi en

ligne avec la fourchette proposée par la NZAOA : [-65% ; -49%] de fin 2019 à fin 2029.

Cet engagement a été pris sur la base de travaux réalisés au cours de l'année 2021 qui s'appuient sur un cadre méthodologique dépendant de l'estimation des données notamment des trajectoires de décarbonation ainsi que du retard d'accès à la donnée des entreprises (données 2020 reportées et disponibles au mieux fin 2021). Les trajectoires ont été construites à partir des principaux scénarios de transition par secteur et des entreprises présentes dans le portefeuille. La décarbonation du portefeuille est donc dépendante de la mise en œuvre des stratégies climat des entreprises et de la capacité de l'économie dans son ensemble, y compris des États, à tenir leurs engagements.

**Exemple de trajectoire à allocation sectorielle constante à fin 2022 en utilisant des projections de réduction d'intensité sectorielle (n'a pas valeur d'engagement)**



Sur l'année 2022, l'empreinte carbone du portefeuille actions-obligations d'entreprise Scope 1-2 a nettement diminué : 149,1 tCO<sub>2</sub>e/M€ CA en 2022 contre 170,8 tCO<sub>2</sub>e/M€ CA en 2021. Il s'agit de l'intensité Scope 1+2 calculée sur le périmètre actions et obligations privées hors UC du Groupe couvert par de la donnée d'intensité soit 25,1 Mds€ (91% de couverture). Le résultat induit une réduction de 12,5% sur 2022. Cela représente un **taux d'atteinte de 25% de l'objectif de réduction** de 50% d'ici fin 2029. Sur le périmètre de Groupama Gan Vie, l'empreinte carbone en 2022 était de 155,2 tCO<sub>2</sub>e/M€ CA avec une réduction de 17,7% par rapport à fin 2021.

Pour poursuivre sa réduction d'émissions, Groupama a mené une étude sur les leviers de décarbonation supplémentaires à sa disposition :

- L'évolution de la politique d'investissement (niveau de rotation du portefeuille et de sélection des émetteurs à partir des filtres catégories climat détaillés dans la partie [Analyse ESG par classes d'actifs]) ;
- L'évolution du niveau de décarbonation du portefeuille à fin 2021 (en analysant les émetteurs les plus contributeurs à l'intensité carbone scope 1-2 du portefeuille) ;
- Le scénario de décarbonation suivi par l'économie à horizon 2030 (1.5°C, WB2°C, 2°C, business as usual, etc...).

À ce stade, Groupama exclut la possibilité de faire de la réallocation sectorielle dans une logique de réduction de l'intensité carbone (hormis sur les secteurs intrinsèquement non compatibles avec la transition) pour continuer à financer l'économie dans son ensemble et encourager les investissements de transition des secteurs les plus carbo-intensifs.

Groupama ambitionne d'améliorer progressivement la démarche présentée à mesure que la qualité de la donnée et que les méthodologies utilisées s'améliorent. Plusieurs chantiers sont à l'étude. Leur horizon et degré d'atteinte dépendront des travaux de Groupama mais aussi des évolutions des pratiques et données de place :

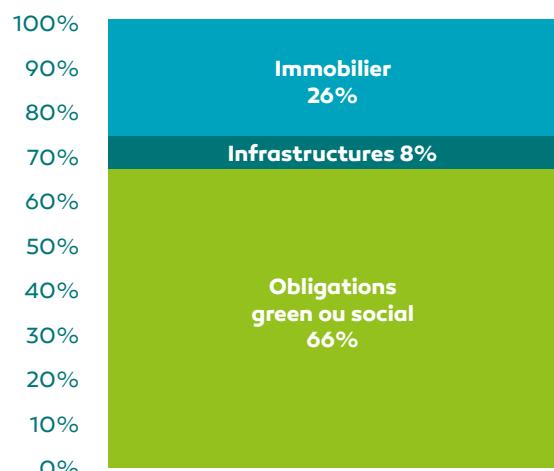
- Intégrer tout ou partie du scope 3 afin de capturer l'impact GES des entreprises sur l'ensemble de leur chaîne de valeur ;
- Étendre le périmètre des classes d'actifs (obligations souveraines, infrastructures, fonds de private equity...) en suivant le protocole de la NZAOA ;
- Fixer des objectifs en intensité physique (ex : gCO<sub>2</sub>e/kWh pour le secteur électrique) pour les secteurs les plus intenses en carbone ;
- Quantifier des objectifs liés à la politique d'engagement, notamment pour mesurer l'impact des démarches d'engagement actionnarial.

## > AUGMENTER LA CONTRIBUTION POSITIVE EN FINANÇANT DAVANTAGE DE SOLUTIONS DURABLES

Groupama s'est fixé un objectif d'investissements durables supplémentaires de **1,2 milliard d'euros entre 2022 et 2024** investis en majorité dans l'infrastructure, l'immobilier et les obligations vertes. En 2022, Groupama comptabilise 1 milliard d'euros d'investissements durables supplémentaires (dont 830 M€ réalisés par GGVie) répartis de la façon suivante :



### Répartition des investissements durables supplémentaires réalisés en 2022



Pour atteindre cet objectif, Groupama a travaillé à la définition d'une cartographie des investissements durables, sur le pilier E et S et par classe d'actifs. Cette classification a pour objectif de guider les investisseurs chez Groupama vers les activités ayant une contribution ESG positive. Les entreprises qui se sont notamment engagées à lutter contre le changement climatique, ou qui offrent une énergie propre et abordable correspondent à cette définition.

### Cartographie des investissements durables

	ENVIRONNEMENT	SOCIAL
<b>Actions</b>	Participations stratégiques alignées avec la Taxonomie européenne	Relève d'une analyse spécifique
<b>Obligations privées</b>	Green Bonds alignés avec les Green Bond Principles ou les European Green Bond Standard validés par la méthodologie GAM	Social Bonds alignés avec les Social Bonds Principles validés par la méthodologie GAM
<b>Obligations souveraines</b>	Green Bonds alignés avec les Green Bond Principles	Social Bonds alignés avec les Social Bonds Principles
<b>Private equity corporate</b>	Actif à caractère environnemental appartenant à un fonds article 9	Actif à caractère social appartenant à un fonds article 9
<b>Infrastructure</b>	Infrastructure à caractère environnemental liée aux activités éligibles à la taxonomie (sans critère technique)	Relève d'une analyse spécifique
<b>Immobilier</b>	Actif labelisé ou certifié d'un point de vue environnemental ou énergétique Projets alignés avec la taxonomie européenne	Relève d'une analyse spécifique
<b>Fonds immobilier</b>	Actifs immobiliers appartenant à des fonds article 9	Relève d'une analyse spécifique

## 2. SUIVI DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES INVESTISSEMENTS : BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE CLIMAT

La diversité d'indicateurs de performance environnementale utilisés par Groupama y compris pour GGVie permet de capturer un large spectre d'enjeux environnementaux plus ou moins corrélés. L'utilisation d'une multitude d'indicateurs met en valeur la capacité des gérants à identifier le risque carbone. Alors qu'aucun indicateur en soi ne donne un résultat tangible, le diagnostic de performance climatique quantitatif et qualitatif ainsi que la capacité de recherche permettent d'apprécier la transition d'une entreprise.

Les indicateurs de performance environnementale utilisés sont fournis par Iceberg Data Lab, qui fournit pour chaque émetteur et indicateur une mesure de la qualité de la donnée. Sur l'ensemble des émetteurs en portefeuille chez Groupama et couverts par une donnée Iceberg Data Lab, la qualité des données reste perfectible et hétérogène selon les indicateurs.

Proportion d'émetteurs par niveau de qualité de donnée Iceberg Data Lab				
	INTENSITÉ CO <sub>2</sub> (SCOPE 1 & 2)	TEMPÉRATURE SB2A	NEC	PART VERTE
<b>Compris entre 1 et 2</b>	40%	2%	7%	0%
<b>Compris entre 2 et 3</b>	5%	2%	26%	2%
<b>Compris entre 3 et 4</b>	51%	56%	66%	98%
<b>Note de 4</b>	4%	41%	0%	0%
<b>Note de 5</b>	0%	0%	0%	0%

Note de lecture : 1 = Données reportées ; 2 = Données modélisées sur la base de données reportées ; 3 = Données modélisées sur la base des chiffres d'affaires et de l'activité des entreprises ; 4 = Données modélisées sur la base des chiffres d'affaires et activités des principaux acteurs du secteur ; 5 = Données basées sur des moyennes sectorielles

### > PÉRIMÈTRE GGVIE HORS UC DES OBLIGATIONS PRIVÉES ET ACTIONS COTÉES EN VISION TRANSPARISÉE

	2022				
Indicateur de mesure	Unité	Périmètre GGVie hors UC	Couverture	MSCI Europe Index	Couverture
<b>Intensité carbone (scope 1-2)</b>	tCO <sub>2</sub> e/M€ CA	155,2	91%	207	98%
<b>Intensité carbone (scope 1-2-3 amont)</b>	tCO <sub>2</sub> e/M€ CA	344	91%	464	98%
<b>Température équivalente SB2A</b>	°C	2,7	90%	2,75	100%
<b>NEC</b>	%	0,03	90%	-0,01	100%

En 2022, l'intensité carbone (scope 1-2) du portefeuille actions a diminué de 17,7% par rapport à l'année 2021, et reste inférieure au benchmark. Les données pour 2021 ne sont pas disponibles sur le périmètre GGVie car l'étude ainsi que le reporting étaient effectués au niveau Groupe jusqu'alors.

#### Méthodologie SB2A (Science-Based 2°C Alignment)

La métrique Science-Based 2°C Alignment (SB2A), développée par Iceberg Data Lab, indique si une entité (entreprise, nation ou actif) est alignée sur l'objectif historique de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Elle est déterminée à partir de l'intensité carbone de l'entité (y compris le scope 3 lorsque cela est pertinent), des tendances passées en matière d'émissions, ainsi que des objectifs de décarbonisation. Le score final, exprimé en °C, représente une hausse de température globale implicite sur laquelle l'entité est alignée, par comparaison avec son objectif de décarbonisation sectoriel basé sur des trajectoires de référence externes (SBT et modèles de l'AIE).

La NEC (Net Environmental Contribution) est un indicateur, calculé par Iceberg Data Lab, qui permet d'évaluer la contribution positive ou négative de l'émetteur à la transition écologique et énergétique en prenant en compte différents enjeux environnementaux dont le climat, la biodiversité, le stress hydrique, etc. La NEC s'échelonne de -100 % (activités à forts dommages environnementaux) à +100 % (activités à impact environnemental net fortement positif).

## > PÉRIMÈTRE GGVIE UC DES OBLIGATIONS PRIVÉES ET ACTIONS COTÉES EN VISION TRANSPARISÉE

Indicateur de mesure	Unité	Périmètre GGVie incluant les UC	Couverture	MSCI Europe Index	Couverture
<b>Intensité carbone (scope 1-2)</b>	tCO <sub>2</sub> e/M€ CA	158,3	87,7%	207	98%
<b>Intensité carbone (scope 1-2-3 amont)</b>	tCO <sub>2</sub> e/M€ CA	399,8	87,9%	464	98%
<b>Température équivalente SB2A</b>	°C	2,8	87,3%	2,75	100%
<b>NEC</b>	%	0,02	86,7%	-0,01	100%

Les données pour 2021 ne sont pas disponibles sur le périmètre GGVie car l'étude ainsi que le reporting étaient effectués au niveau Groupe jusqu'alors.

## > PORTEFEUILLE OBLIGATIONS SOUVERAINES SUR LE PÉRIMÈTRE GGVIE HORS UC

	Emissions nationales de GES/ PIB (territoriales + importées)	Part des énergies bas carbone (dont nucléaire)	Potentiel de réchauffement du portefeuille	Taux de couverture
Unité	tCO <sub>2</sub> /M€PIB	%	°C	%
<b>Portefeuille obligations souveraines</b>	<b>619</b>	<b>40%</b>	<b>1,8</b>	<b>96%</b>

Le portefeuille d'obligations souveraines est peu carboné car largement investi en obligations européennes. Les données pour 2021 ne sont pas disponibles sur le périmètre GGVie car l'étude ainsi que le reporting étaient effectués au niveau Groupe jusqu'alors.

## > PORTEFEUILLE IMMOBILIER DE PLACEMENT

Dans la construction de sa stratégie, Groupama Immobilier accorde une importance particulière à la mesure de l'empreinte carbone de son patrimoine sous gestion. Groupama travaille avec des cabinets externes depuis plusieurs années pour saisir les opportunités et réduire les risques liés aux enjeux carbone sur toute la durée de vie des bâtiments. En particulier, Groupama Immobilier travaille avec Eqinov pour la réalisation de revues stratégiques liées aux exigences applicables du Décret Tertiaire.

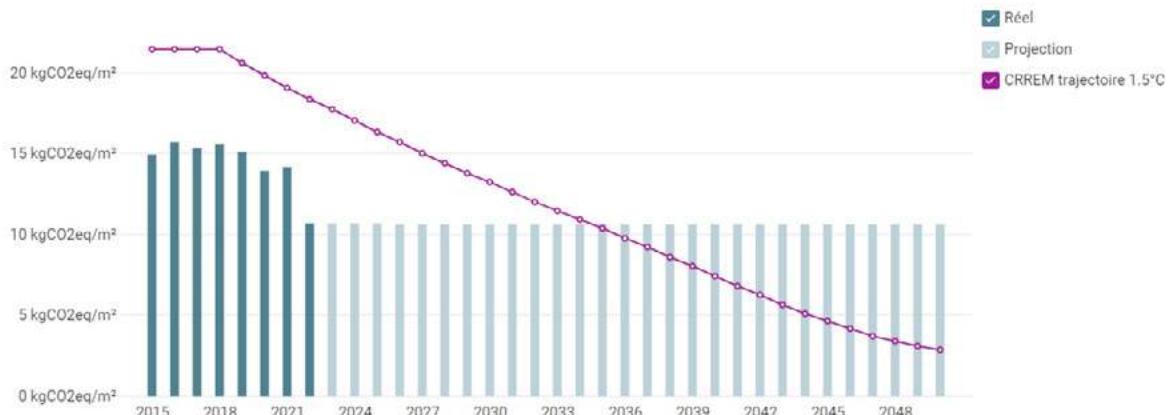
En 2022, Groupama Immobilier a renforcé sa démarche de mesure de l'intensité énergétique et impact carbone d'un panel défini d'actifs immobiliers grâce à la plateforme Deepki. La démarche immobilière a permis d'atteindre en 2022 une intensité carbone moyenne de 11kgCO<sub>2</sub> eq/m<sub>2</sub>/an (hors périmètre GGREIM) sur les actifs de bureaux monitorés par Deepki, en baisse de 20% par rapport à 2021. Cette moyenne s'inscrit en dessous de la moyenne française, qui est de 12kgCO<sub>2</sub> eq/m<sub>2</sub>/an sur les actifs de bureaux (qui a reculé de 12,5% par rapport à 2021<sup>3</sup>). Sur l'ensemble du patrimoine aujourd'hui couvert par Deepki, on observe une trajectoire carbone alignée jusqu'en 2035 avec la trajectoire CREEM 1,5°C.

<sup>3</sup> Source : « Baromètre 2022 de la performance énergétique et environnementale des bâtiments » de l'OID

## Intensité des émissions du portefeuille d'actifs de bureaux

### TRAJECTOIRE CARBONE

Intensité des émissions Emissions absolues



Il convient toutefois de souligner les limites méthodologiques. En effet, les trajectoires carbone du CRREM (Carbon Risk Real Monitor) peuvent inclure des incertitudes dans les données d'entrée, des hypothèses simplificatrices et des erreurs de modélisation. De plus, les facteurs d'émissions carbone utilisés ne sont pas forcément les plus à jour. Par ailleurs, les résultats sont également subordonnés à la qualité de la complétude des données collectées (consommations, inventaire d'équipements techniques...) et à l'engagement des parties prenantes impliquées (locataires, fournisseurs ...).

### À LA RECHERCHE D'UN IMPACT SOCIAL

Les défis que rencontre notre société appellent à une transition écologique mais aussi sociale, pour la rendre plus durable et plus solidaire. En tant que mutualiste, la recherche d'un impact social positif est ancrée fondamentalement dans les valeurs de Groupama Gan Vie, matérialisé notamment par sa **stratégie RSE** soutenant pleinement les enjeux de la prévention santé et de l'épargne durable qui sont au cœur des sujets stratégiques.

Au-delà des enjeux climat et environnementaux, clés dans sa politique d'investissement, GGVie intègre les problématiques sociales et sociétales

à ses choix d'investissements, même si la mesure et le formalisme sont encore plus complexes que sur les enjeux environnementaux essentiellement du fait du manque de normes et de données. Les deux typologies d'actifs pour lesquelles l'intégration du pilier S est la plus avancée sont les actifs non cotés (infrastructure et dette privée corporate) et les obligations cotées via les Social Bonds. Les objectifs visés sont prioritairement :

- Le travail décent et la croissance
- L'éducation
- L'accès aux soins et la sensibilisation à la santé
- La réduction des inégalités

### > OBLIGATIONS À IMPACT SOCIAL

Groupama investit également dans des obligations à impact social ou durables (Social Bonds, Sustainable Bonds). Ces obligations répondent à la fois à des forts enjeux sociaux, mesurent leur impact social et contribuent à une création de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes. Au 31 décembre 2022, les montants investis par GGVie dans les obligations à impact social représentent 132 M€.

## > LANCEMENT D'UN FONDS DE DETTE PRIVÉE À IMPACT SOCIAL EN 2022

En mars 2022, Groupama Asset Management a lancé un fonds de dette privée, Groupama Social Impact Debt, classé Article 9 SFDR. Au 31 décembre 2022, 163 M€ ont été levés sur un objectif de 200 M€, GGVie faisant partie des investisseurs du fonds. L'objectif de Groupama Social Impact Debt est de proposer aux clients de Groupama d'avoir un impact social au travers de leur investissement en investissant dans des PME ancrées dans le tissu local et engagées sur la gestion du capital humain. Groupama investit dans le tissu économique local en accompagnant directement des entrepreneurs en leur accordant des prêts d'un montant de 5 à 20 M€. Pour aligner les convictions d'acteur de la finance durable et d'investisseur, sont sélectionnées des entreprises solides et qui s'engagent à améliorer leur bilan social. À travers ce fonds géré par Groupama Asset Management, Groupama entend promouvoir la création d'emplois et l'augmentation du pouvoir d'achat afin d'avoir

un impact positif et concret sur les entreprises et leurs salariés. L'impact social du fonds est mesuré à travers des indicateurs spécifiques tels que la conversion des contrats temporaires en CDI, l'évolution des salaires ou encore les ratios d'équité.

Porté par la démarche d'impact de Groupama, le fonds Groupama Social Impact Debt veille à répondre aux 3 grandes caractéristiques de l'impact :

- **L'intentionnalité** : la volonté explicite de l'investisseur de contribuer à générer un bénéfice social ou environnemental mesurable ;
- **L'additionnalité** : l'action ou la contribution particulière permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités ;
- **La mesure de l'impact** : les indicateurs d'impact qui sont utilisés et communiqués dans les évaluations et rapports d'impact.

## Présentation du fonds Groupama Social Impact Debt – Groupama Asset Management

SFDR 9		
ID*	ESG	Incitation & contrôle
<p><b>Intentionnalité</b> Répondre à des enjeux précis liés à la transition démographique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <i>Création d'emplois</i></li> <li>→ <i>Augmentation du pouvoir d'achat</i></li> </ul>	<p><b>Principe du DNSH</b> Do Not Significant Harm</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <i>Application d'exclusions: charbon et énergies fossiles non conventionnelles</i></li> <li>→ <i>Absence de préjudice significatif aux autres facteurs ESG (questionnaire ESG systématique)</i></li> </ul>	<p><b>Caractère incitatif</b> S'assurer de la collaboration des sociétés en portefeuille</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <i>Baisse du coût du financement en cas d'atteinte des objectifs</i></li> <li>→ <i>Accompagnement dans le suivi de la feuille de route RSE</i></li> </ul>
<p><b>Additionnalité</b> S'assurer que le financement vise directement la création d'emplois et / ou l'augmentation du pouvoir d'achat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <i>Définition d'indicateurs pour chaque transaction afin de monitorer la résolution des enjeux identifiés</i></li> </ul>	<p><b>Limiter les principales incidences négatives</b> Principal Adverse Impact (PAI)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <i>Identification des éléments à améliorer à partir du questionnaire ESG sur les thèmes des PAI</i></li> </ul>	<p><b>Alignement des intérêts</b> Entre les différentes parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <i>L'atteinte des objectifs relatifs aux indicateurs sociaux dérisque le portefeuille</i></li> <li>→ <i>Prime de surperformance pour la société de gestion conditionnée à l'atteinte de ces objectifs</i></li> </ul>
<p><b>Mesurabilité</b> Définir des indicateurs objectifs et mesurables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <i>Chaque indicateur est mesuré annuellement sur la base d'une méthode de calcul et d'une définition établie dès la mise en place du financement</i></li> </ul>	<p><b>Analyse de la gouvernance</b></p>	<p><b>Vérification des données</b> Assurer transparence et fiabilité des données</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <i>Un tiers indépendant est mandaté dans la mesure du possible pour vérifier annuellement la mesure des indicateurs sociaux</i></li> </ul>

## G. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

### 1. GROUPAMA EST CONSCIENT DES INTERACTIONS FORTES ENTRE LE SECTEUR FINANCIER ET LA BIODIVERSITÉ, ET DE SON RÔLE DANS LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN TANT QU'INVESTISSEUR RESPONSABLE

La biodiversité, essentielle à la vie et aux activités humaines, connaît depuis quelques années un déclin dont l'ampleur et le rythme sont inédits, et sa préservation est un enjeu essentiel. Le rapport mondial sur les risques 2023 du World Economic Forum a classé la dégradation de la biodiversité et l'effondrement des écosystèmes en quatrième place parmi les 10 principaux risques mondiaux pour la société dans les 10 ans à venir.

Le dernier rapport du GIEC, publié en mars 2023, reconnaît l'interdépendance du climat, des écosystèmes, de la biodiversité et des sociétés humaines, plaçant ainsi ce défi au même niveau que celui du changement climatique.

En tant qu'investisseur institutionnel, acteur du financement de l'économie, Groupama est conscient de son impact sur le climat et l'érosion de la biodiversité. Groupama a ainsi fait appel au cabinet Moonshot afin de se former sur le sujet et comprendre comment établir une stratégie robuste et alignée avec les objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992. Cette convention a été revue fin 2022 lors de la COP 15, qui a défini un nouveau cadre mondial visant à enrayer le déclin de la biodiversité d'ici à 2030, en adoptant 23 cibles.

#### CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BILOGIQUE

#### KUNMING - MONTRÉAL 2022 HORIZON 2030

1	Planification spatiale - préserver les zones de haute importance	7	Réduire les risques de pollution et les impacts associés d'au moins 50%	13	Prise en compte de la biodiversité dans les politiques et réglementation
2	Restauration de 30% des espaces dégradés	8	Réduire les impacts associés au changement climatique	14	Partage juste et équitable des bénéfices découlant des ressources génétiques
3	Conservation de 30% des écosystèmes via la mise en place d'aires protégées	9	Gestion et utilisation durable des espèces sauvages	15	Suivi et publication des impacts sur la nature par les acteurs économiques
4	Lutte contre l'extinction des espèces menacées	10	Gestion durable des zones aquacoles, halieutiques et forestières	16	Encourager les pratiques de consommation durable
5	Mettre un terme à l'utilisation, à la récolte et au commerce non durables d'espèces	11	Restauration et amélioration par des approches écosystémiques	17	Réduction des subventions néfastes à la biodiversité, Financements pour la biodiversité (200 Mds / an d'ici 2030)
6	Réduire la propagation des espèces exotiques envahissantes d'au moins 50%	12	Développer des projets de nature en ville	18	Soutenir l'innovation, la transparence, l'inclusion, et l'égalité des genres

Dans le cadre de la dernière conférence de parties de la Convention sur la Diversité Biologique (COP 15 dite de Kunming-Montréal), 195 Etats et l'Union Européenne ont établi le « Cadre mondial de la biodiversité post 2020 » et défini 23 cibles à atteindre à horizon 2030. La Convention sur la Diversité Biologique (traité international de 1992) vise la conservation biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Cette conférence s'inscrit dans le prolongement des objectifs de préservation de la biodiversité établis lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, et des objectifs d'Aichi définis en 2010.

**Groupama est conscient de l'importance de la biodiversité pour le bien être humain, la sécurité alimentaire, la santé et l'environnement. À ce titre, Groupama soutient les 23 cibles définies lors de la COP 15 dite de Kunming Montréal.**

La biodiversité est essentielle à la résilience des écosystèmes, qui fournissent eux-mêmes des services indispensables, permettant la vie sur notre planète. Les activités humaines sont la principale cause du déclin de la biodiversité sur terre. Elles impactent en particulier le sol, l'atmosphère et l'eau. À titre d'exemple :

- Les activités extractrices de matières premières (comme l'expansion des terres agricoles) participent à la déforestation et à l'artificialisation des sols.
- Les industries pétrolières et de l'énergie sont fortement émettrices de gaz à effet de serre et dégradent la qualité de l'air.
- Les industries agroalimentaires et chimiques quant à elles contribuent fortement à la pollution des eaux de surface et souterraines.

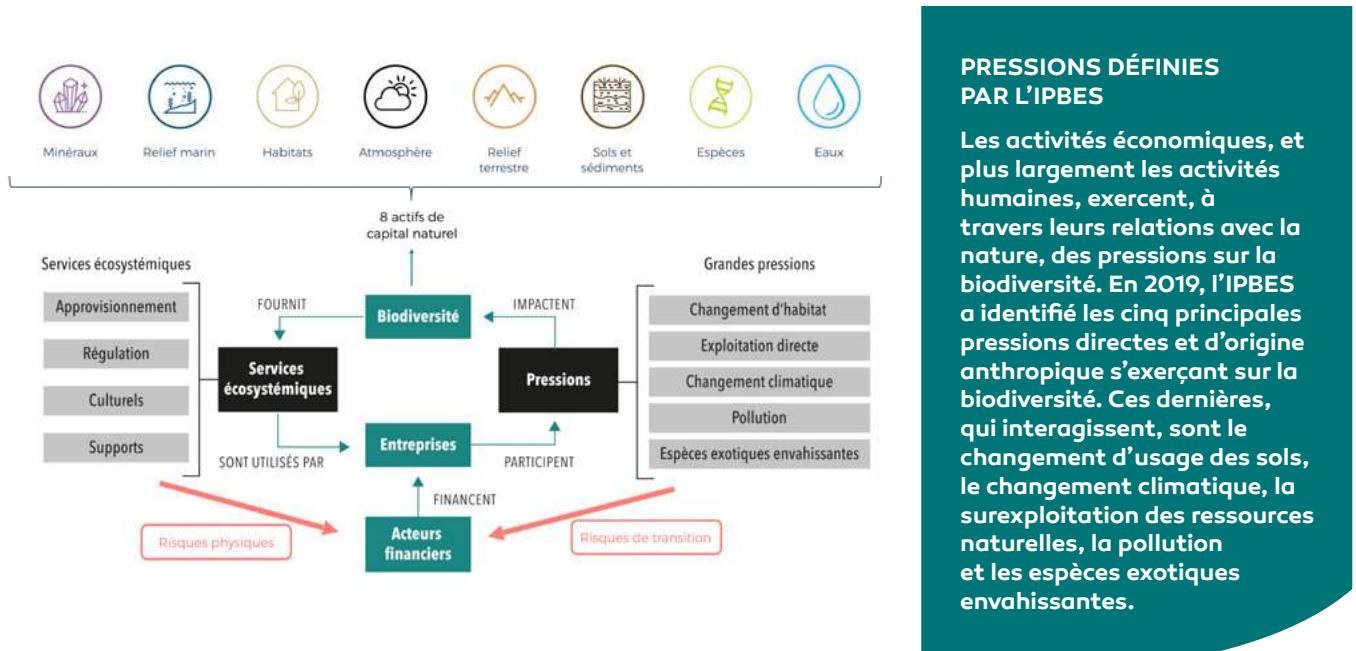
**Quatre chaînes de valeur représentent 90% des pressions humaines exercées sur la biodiversité :**

- 1. le secteur agroalimentaire,**
- 2. les infrastructures et la mobilité,**
- 3. l'énergie,**
- 4. l'industrie de la mode** (dont le textile).

Par ailleurs, la biodiversité et les écosystèmes offrent des services gratuits aux Hommes assurant leur alimentation, la production, la consommation de ressources et le maintien de l'habitabilité de la planète. Ces services sont appelés services écosystémiques.

Ces services fournis par la nature sont ainsi essentiels au développement des entreprises, qui utilisent et érodent ces actifs et services dont ils dépendent.

En finançant ces entreprises, Groupama participe à exercer des pressions sur la biodiversité pouvant contribuer à son érosion. En même temps, l'activité des entreprises financées par Groupama utilisant ces services écosystémiques, la valeur de ces entreprises et donc des portefeuilles d'investissement peuvent varier en fonction du degré d'érosion de la biodiversité. Il s'agit du concept de double matérialité que l'on retrouve dans le schéma ci-dessous.



## LES DÉPENDANCES

**Les dépendances à la biodiversité des entreprises représentent les services de la nature (les services écosystémiques) dont les activités humaines et économiques ont besoin pour se développer. Quatre grandes catégories de services permettent de mettre en évidence et de préciser les dépendances des activités humaines et économiques à la biodiversité :**

- **Les services d'approvisionnement** qui représentent les produits ou biens obtenus des écosystèmes (nourriture, matières premières naturelles, eau douce, biomasse, etc.)
- **Les services de régulation et d'entretien**, qui permettent de réguler la planète afin de la rendre habitable (ex : régulation climatique, pollinisation, régulation des eaux, traitement des déchets, etc.)
- **Les services culturels**, qui permettent aux activités de loisirs, de tourisme ou d'éducation de se développer
- **Les services de soutien des ressources** comme le cycle de l'eau, la formation des sols, la photosynthèse etc.

Conscient de son rôle dans la préservation de la biodiversité en tant qu'investisseur responsable, Groupama, avant même la définition d'une stratégie d'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs de long terme de préservation de la biodiversité, avait développé un modèle de notation extra financière des émetteurs, incluant une analyse biodiversité. La notation environnementale de Groupama Asset Management intègre les enjeux de perte de biodiversité à travers :

- La NEC (Net Environmental Contribution) qui est un indicateur permettant de mesurer l'alignement du modèle économique d'une entreprise en intégrant les enjeux environnementaux (selon la pertinence au niveau du secteur d'activité) tels que les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat qui sont des enjeux clés de l'accord de Kunming Montréal. Cet indicateur représente environ un quart de la notation environnementale.
- Le pilier « Capital Naturel » qui se compose de l'indicateur d'empreinte biodiversité, d'un score « eau » et d'un score « déchets » qui mettent en exergue la performance et la pertinence des engagements de l'entreprise sur ces thématiques. Ce pilier est pondéré à 30% dans la notation environnementale.

En 2022, Groupama a renforcé ses travaux d'analyse avec l'accompagnement de Moonshot via une évaluation plus fine sur un périmètre restreint : dans un premier temps l'analyse se concentre sur le portefeuille de GGVie détenu dans les mandats GAM (gestion en direct), qui correspond au périmètre sur lequel les leviers de gestion sont les plus importants. Comme les indicateurs liés à la biodiversité dont Groupama dispose ne couvrent pas les actifs souverains, le périmètre couvert représente 9 Mds€ d'actifs à fin 2022 (obligations privées et actions).

## 2. GROUPAMA MESURE LES PRESSIONS ET LES DÉPENDANCES DE SON PORTEFEUILLE RELATIVES À LA BIODIVERSITÉ

### A. LA MESURE DES PRESSIONS

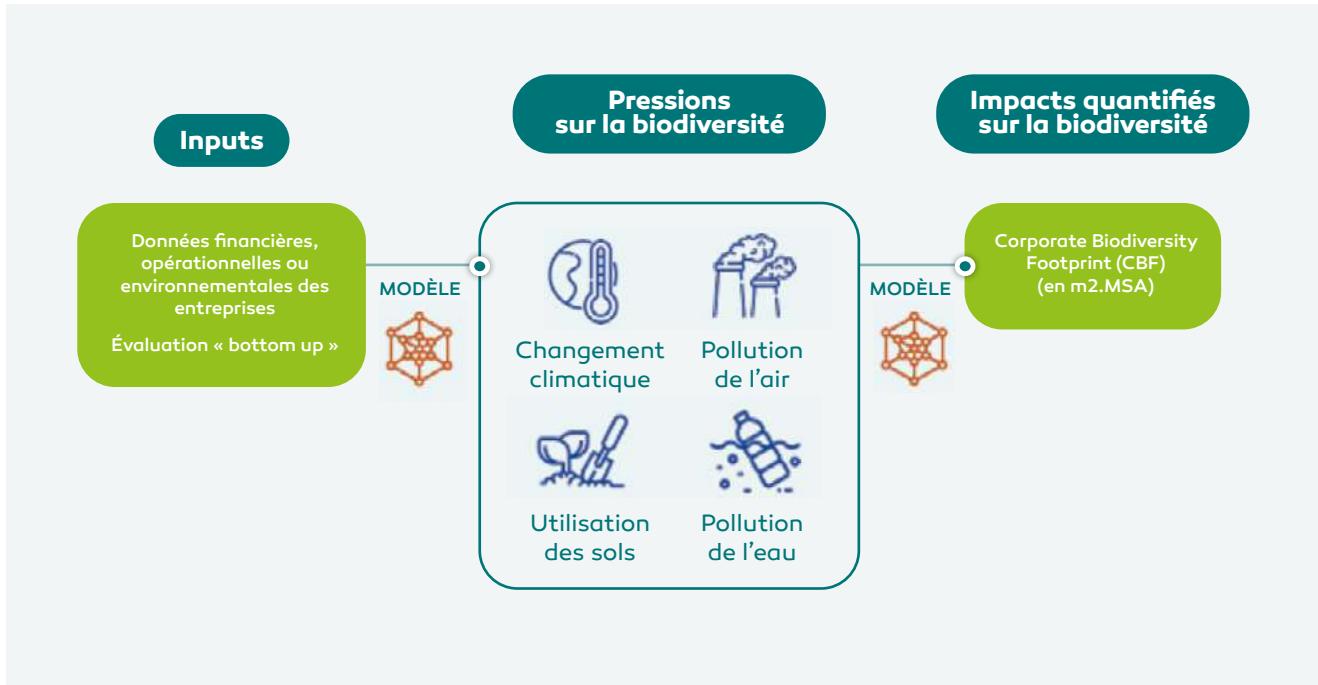
Iceberg Data Lab a développé la Corporate Biodiversity Footprint (CBF) comme indicateur de l'impact des entreprises sur la biodiversité. Cette mesure reflète la mesure dans laquelle les écosystèmes affectés par les activités d'une entreprise ont été dégradés par rapport à leur état naturel primitif.

La méthode a pour point de départ une activité. Grâce à diverses bases de données, l'outil quantifie l'empreinte de l'activité selon quatre dimensions identifiées comme faisant partie des principales pressions sur la nature :

- l'usage des terres,
- la pollution atmosphérique,
- la pollution de l'eau,
- le changement climatique.

L'outil modélise ensuite – grâce au modèle GLOBIO – ces quatre pressions en quatre mesures d'impact avant d'obtenir un impact annuel sur la biodiversité et une empreinte biodiversité. L'agrégation de ces différentes pressions et leur modélisation permet d'obtenir un impact négatif exprimé en km<sup>2</sup>. MSA (mean species abundance, abondance moyenne des espèces). Ce résultat permet de ramener l'estimation de l'impact négatif sur la biodiversité à un équivalent exprimé en matière de perte totale de diversité des espèces sur une surface donnée. Ainsi, une entreprise ayant une mesure CBF égale à - 1000 km<sup>2</sup>. MSA a, par son activité, causé l'équivalent d'une perte complète de biodiversité sur un écosystème non perturbé sur une surface de 1000 km<sup>2</sup>, sur une période d'un an. Autrement exprimé, l'activité de l'entreprise durant l'année écoulée a été équivalente à l'artificialisation complète de 1000 km<sup>2</sup> d'écosystème originellement vierge.

## Modèle simplifié du Corporate Biodiversity Footprint (CBF)



La CBF couvre les impacts les plus importants sur la biodiversité et le modèle est continuellement amélioré. Tous les impacts matériels sur la biodiversité calculés sont appuyés par des cadres scientifiques robustes. Cependant, il existe des biais méthodologiques et des limites à la méthodologie de la CBF, les plus importants étant :

- La CBF ne couvre que la biodiversité terrestre et partiellement la biodiversité marine.
- La CBF est limitée par la disponibilité des données publiées par les entreprises. Cet indicateur ne prend pas non plus en compte les impacts positifs des entreprises (solutions basées sur la nature).
- La modélisation de la CBF étant propriété de Iceberg Data Lab, Groupama ne dispose pas d'une transparence totale sur l'exhaustivité des informations publiées par les entreprises qui entrent

dans le calcul de la CBF et avec quel poids. Ainsi, Groupama n'est pas en mesure de s'assurer que les efforts effectués par les entreprises vont faire évoluer l'indicateur CBF. A date, Groupama ne peut pas utiliser la CBF comme indicateur de pilotage de la gestion ou comme fondement d'une stratégie d'alignement avec des objectifs de long terme en lien avec la biodiversité.

La robustesse des données joue un rôle clé dans la prise de décision des acteurs visant à préserver la biodiversité. La démarche de Groupama ne sera que renforcée par l'amélioration de la qualité des données, indispensable pour une meilleure identification et prise en compte des impacts négatifs sur la biodiversité. Actuellement, 40% des données sont considérées comme comportant une forte incertitude (score DQL compris entre 3 et 4) et 60% des données sont considérées comme de bonne qualité (score DQL compris entre 1 et 2).

### L'analyse du portefeuille par la méthodologie de la CBF met en évidence les éléments suivants :

Indicateurs	Groupama
Portefeuille en millions d'euros	8 999
Nombre d'émetteurs	177
Indicateur A : Empreinte biodiversité des entreprises (sans prendre en compte le %tage de détention) : Km <sup>2</sup> MSA	-952 838
Indicateur B : Empreinte biodiversité des entreprises (en prenant en compte le %tage de détention) : Km <sup>2</sup> MSA	-643
Indicateur C : Intensité biodiversité moyenne (en Km <sup>2</sup> MSA par million investi)	-0,07
Indicateur D : Intensité biodiversité moyenne (en Km <sup>2</sup> MSA par million de capital déployé - data IDL)	-0,05

## Définition des indicateurs

### Indicateur A

$$A = \sum_{i=1}^n CBF Value_i$$

#### AVEC :

**i** : entreprises investies couvertes par IDL  
**n** : 177 : nombre d'entreprises couvertes par IDL  
**CBF Value** : CBF des entreprises

### Indicateur B

$$B = \sum_{i=1}^n AUM_i \times \frac{CBF Value_i}{EV_i}$$

#### AVEC :

**i** : entreprises investies couvertes par IDL  
**n** : 177 : nombre d'entreprises couvertes par IDL  
**CBF Value** : CBF des entreprises  
**AUM** : exposition à l'entreprise (en valeur de marché)  
**EV** : valeur d'entreprise

### Indicateur C

$$C = \sum_{i=1}^n \frac{AUM_i}{\sum_{i=1}^n AUM_i} \times \frac{CBF Value_i}{EV_i}$$

#### AVEC :

**i** : entreprises investies couvertes par IDL  
**n** : 177 : nombre d'entreprises couvertes par IDL  
**CBF Value** : CBF des entreprises  
**AUM** : exposition à l'entreprise (en valeur de marché)  
**EV** : valeur d'entreprise

### Indicateur D

$$D = \sum_{i=1}^n \frac{AUM_i}{\sum_{i=1}^n AUM_i} \times \frac{CBF Value_i}{Capital Emp_i}$$

#### AVEC :

**i** : entreprises investies couvertes par IDL  
**n** : 177 : nombre d'entreprises couvertes par IDL  
**CBF Value** : CBF des entreprises  
**AUM** : exposition à l'entreprise (en valeur de marché)  
**Capital Emp** : capital déployé par l'entreprise

L'empreinte biodiversité des investissements est de -643 km<sup>2</sup>. MSA à fin 2022 :

Le secteur industriel, qui ne représente que 12% du portefeuille, a une empreinte biodiversité de -353 km<sup>2</sup> MSA, soit 55% de l'empreinte totale de Groupama. Le second secteur le plus impactant est le secteur financier notamment en raison de son poids important dans le portefeuille. Ces deux secteurs ont une empreinte totale de -541 km<sup>2</sup> MSA soit 84% de l'empreinte du portefeuille.

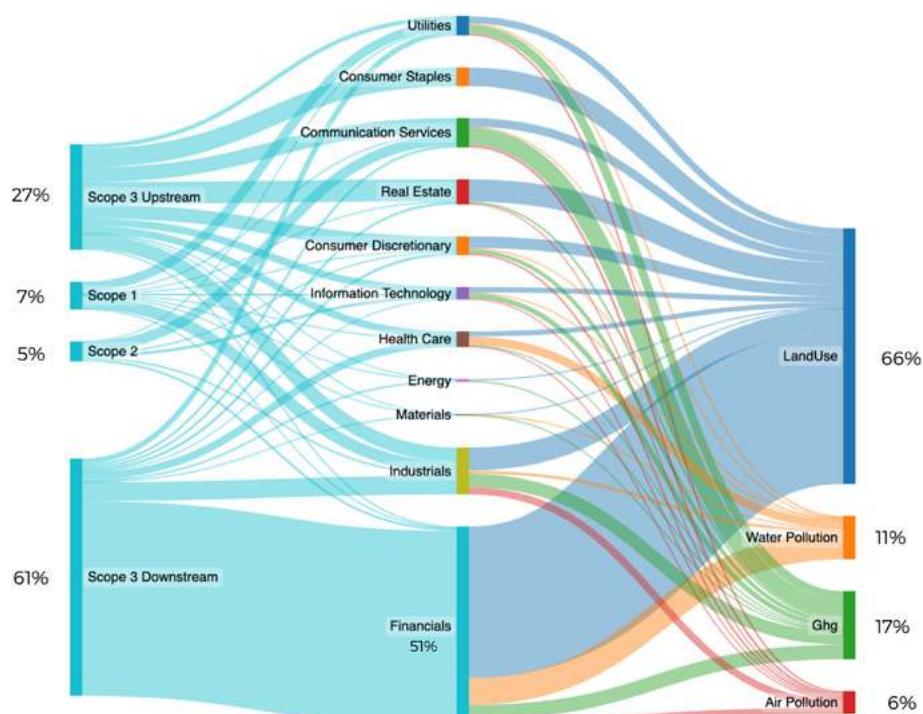
L'intensité biodiversité moyenne de Groupama est de -0.07 km<sup>2</sup>.MSA par million d'€ investi et -0.05 km<sup>2</sup>. MSA par million de capital déployé. Autrement dit, en moyenne, lorsque Groupama investit €1 million, 0,07 km<sup>2</sup> MSA est dégradé (soit l'équivalent de 7 terrains de football).

Lorsque Groupama investit €1 million dans le secteur des matériaux, 0,1 km<sup>2</sup> MSA est dégradé.

Le secteur ayant le plus fort impact sur la biodiversité par million investi est le secteur industriel.

Les analyses menées ont permis d'identifier comme principale pression le **changement d'usage des sols** (ou changement d'habitat) s'expliquant par le Scope 3 des institutions financières qui représentent la moitié du portefeuille.

## Contribution relative de chaque scope, secteur et pression de la chaîne de valeur à l'intensité biodiversité



## B. LA MESURE DES DÉPENDANCES

La base de données ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) a été développée par la Nature Capital Finance Alliance en partenariat avec le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature (UNEPWCMC). Elle permet notamment d'évaluer les dépendances potentielles des entreprises à la biodiversité, et en particulier aux 21 services écosystémiques, en partant des processus de production propres à chaque activité d'une entreprise.

Les données ENCORE s'appuient sur la combinaison de données scientifiques issues de littérature

spécialisée, d'entretiens avec des experts sectoriels et d'autres données physiques (cartes de sécheresses/ précipitations, météorologie, de sédimentation des sols, espèces menacées etc.).

La base de données Encore permet d'évaluer le niveau de dépendance potentielle d'une entreprise aux différents services écosystémiques. La note attribuée varie sur une échelle de dépendance nulle à une dépendance très forte.

La note finale de dépendance de chaque processus de production est placée sur cette échelle :

Très fort      Fort      Moyen      Faible      Très faible      Aucun

La note est calculée selon les deux paramètres suivants :

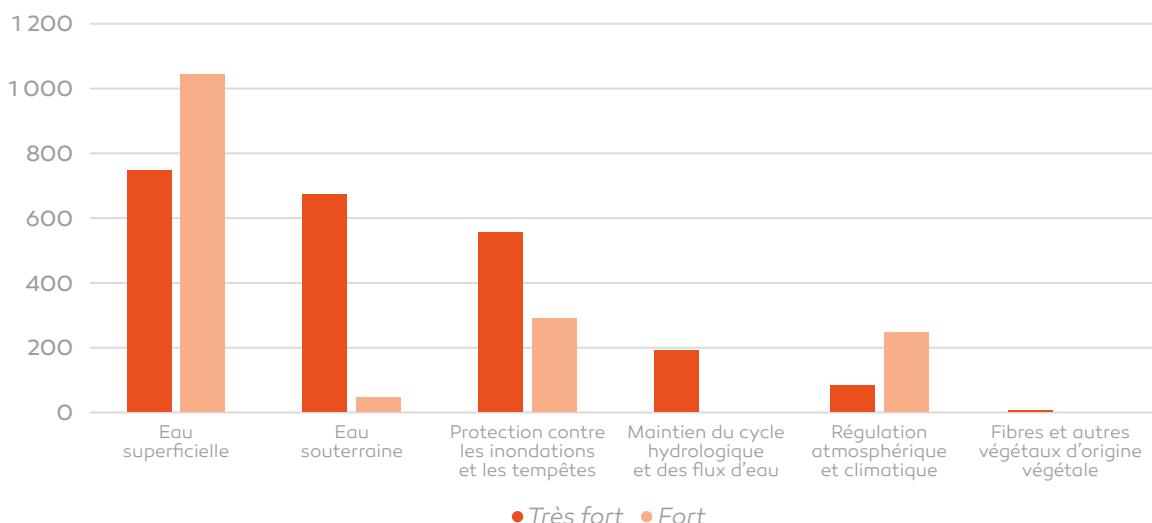
- Le niveau de perte de fonctionnalité si le service écosystémique est perturbé (limite, modéré ou sévère)
- Le niveau de perte financière lié à cette perte de fonctionnalité (limite, modéré ou sévère)

Cette méthodologie présente toutefois des limites. En

effet, l'analyse repose essentiellement sur une approche « top-down » très statistique et appuyée sur des données financières ne tenant pas compte des politiques et stratégies menées par les émetteurs. Le scope 3 amont et aval n'est pas non plus pris en compte dans cette méthode, seuls les impacts directs sont comptabilisés.

À fin 2022, la plus forte dépendance représente moins de 10% des actifs couverts par l'analyse : 750 M€ sont très fortement dépendants à l'eau superficielle.

## Principales dépendances du portefeuille



En se référant au score « eau » développé par GAM, le score moyen des 750 M€ investis dans des émetteurs très fortement dépendants à l'eau superficielle est de 54/100.

Ce score est une moyenne équipondérée de 4 composantes : deux composantes relatives à la situation actuelle (consommation et stratégie globale) et deux composantes plus prospectives appréciant la crédibilité des engagements à réduire la consommation et la quantité d'eau polluée rejetée.

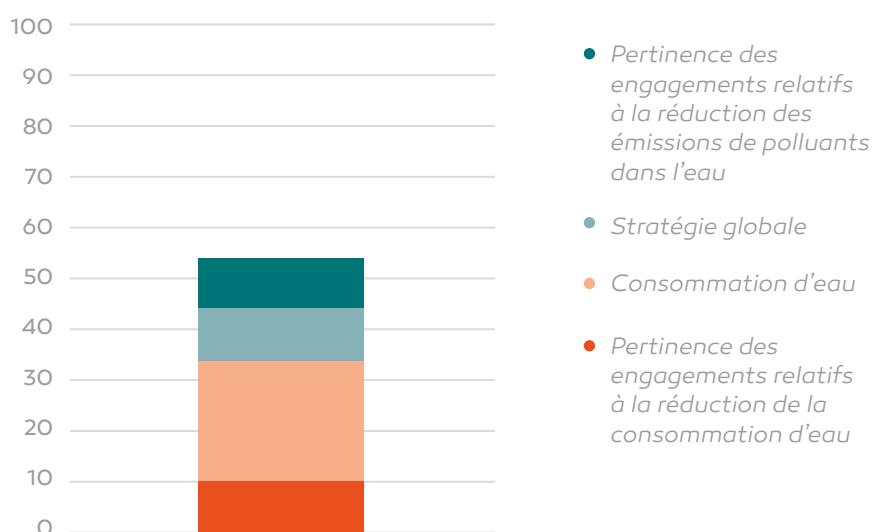
Ce score relativement bas s'explique par la faiblesse des engagements pris pour réduire la consommation

d'eau et la quantité d'eau polluée rejetée, et non par leur consommation actuelle, relativement alignée avec les pratiques sectorielles.

Une analyse fine réalisée émetteur par émetteur du périmètre sur les 30 positions issues de 8 secteurs différents montre que 9 d'entre elles (soit 150 M€) présentent un score eau global inférieur à la moyenne de leur secteur.

Ces 8 entreprises feront l'objet d'un suivi spécifique.

## Score «eau» moyen des expositions très fortement dépendantes



### 3. GROUPAMA INSCRIT SA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ DE MANIÈRE À RÉDUIRE LES PRESSIONS ET IMPACTS DÉFINIS PAR L'IPBES

L'analyse des impacts et dépendances du portefeuille a mis en lumière les thématiques clés pour Groupama, que sont le changement d'usage des sols, dont la déforestation, et l'eau. Les prochains enjeux pour le Groupe consistent à enrichir l'analyse des émetteurs concernés de manière à les accompagner dans la réduction des pressions exercées et des dépendances relevées.

#### Pourquoi la déforestation ?

La déforestation est l'une des causes majeures du changement d'usage des sols (principal impact identifié pour le portefeuille de Groupama) et les outils permettant de lutter contre la déforestation via l'investissement connaissent un développement rapide sur lequel Groupama peut appuyer une politique ciblée et crédible.

#### A. Quel est le problème ?

Selon les dernières estimations de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), la déforestation dans le monde s'est accélérée ces dernières années et a atteint une moyenne annuelle de 10 millions d'hectares entre 2015 et 2020, contre 7,6 millions d'hectares par an entre 2010 et 2015.

Si la plupart des pays du monde a édicté des lois et réglementations pour réduire la déforestation, moins de 20% des surfaces forestières en Amérique du Sud et en Afrique sont couvertes par des plans de protection et de gestion de long terme.

#### B. Pourquoi faire ?

Selon le GIEC, la lutte contre la déforestation est l'une des actions les plus efficaces pour contribuer à la lutte contre le changement climatique. En effet, les forêts absorbent approximativement 15 gigatonnes de CO<sub>2</sub> par an tandis que la déforestation et la dégradation des zones forestières génèrent l'équivalent de 8 gigatonnes de CO<sub>2</sub> par an.

La perte de forêts tropicales est également une menace majeure pour la biodiversité, car ces écosystèmes abritent une grande variété d'espèces animales et végétales uniques.

La lutte contre la déforestation est l'un des principaux leviers pour réduire le changement d'usage des sols défini par le SBTN (Science Based Target Network). Le SBTN a défini un premier cadre d'action pour lutter contre le changement d'usage des sols, le SBTN Land, en février 2023. Il comprend 3 volets visant à réduire la conversion des sols, réduire l'occupation des sols et accroître l'intégrité des sols. La lutte contre la déforestation est l'un des leviers identifiés pour réduire la conversion des sols.

#### C. Comment adresser le sujet ?

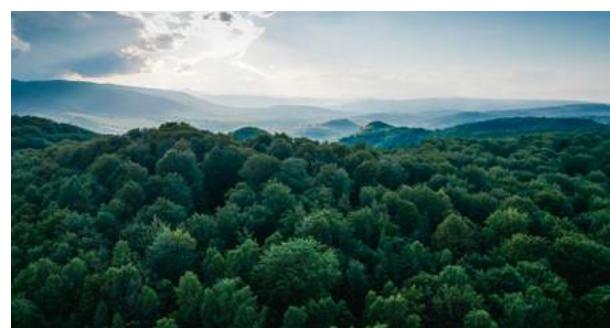
La thématique de la déforestation pour Groupama cible deux enjeux :

- 1. La déforestation,**
- 2. La déforestation importée, thématique critique pour les émetteurs européens.**

La thématique a été particulièrement relayée lors de la COP 15 de décembre 2022 et a soutenu le développement de nombreuses initiatives privées.

Aujourd'hui, les outils permettant de lutter contre la déforestation via l'investissement connaissent un développement rapide et peuvent appuyer une politique d'investissement prenant en compte ce risque. Parmi les outils, figurent :

- 1. Une bonne connaissance des causes et des chaînes de valeur responsables de la déforestation** permettant d'identifier plus finement les émetteurs critiques. En cela, le classement de Global Canopée par exemple, qui évalue aussi les politiques des institutions financières en matière de déforestation, est un outil disponible d'évaluation des grands émetteurs ;
- 2. La publication d'informations par les entreprises sur leur exposition au risque de déforestation** (questionnaire CDP Forest) ;
- 3. Le développement de données sur la déforestation via des outils de traçage** par satellite.



En ligne avec les objectifs mondiaux fixés lors de la COP 15, Groupama oriente sa stratégie Biodiversité en se fixant en priorité 3 des 23 cibles de Kunming Montréal :

- **La cible 8 :** réduire les impacts liés au changement climatique (grâce à sa stratégie climat) via des actions de préservation de la biodiversité.
- **La cible 15 :** suivre et publier les impacts des entreprises financées par Groupama. Les travaux menés en 2022 d'évaluation des impacts et dépendances, ainsi que les évolutions de la méthodologie de notation de GAM visant à intégrer la biodiversité vont dans ce sens.
- **La cible 19 :** participer au besoin de financement en faveur de la biodiversité estimé à 200 Mds€ / an d'ici 2030. A ce titre, Groupama est conscient que la lutte contre le changement climatique ne peut pas se réduire au secteur de l'énergie, avec le défi de décarboner le mix de production et de favoriser l'efficacité énergétique, mais que la préservation du climat est également intrinsèquement liée à celle de la nature. Groupama étudie l'opportunité d'investir dans des solutions dites **de « Capital Naturel »**, au sein de la stratégie de private equity et infrastructure. Ce sont des solutions fondées sur la nature, qui visent à financer des projets qui associent rentabilité et impact : conservation et restauration des écosystèmes, moyens durables de subsistance pour les populations locales.

**Les 3 cibles sélectionnées aujourd'hui sont le point de départ de la stratégie Biodiversité des investissements de Groupama, et le Groupe se laisse la possibilité de se positionner sur d'autres cibles à court, moyen ou long terme.**

Les deux thématiques clés, que sont la déforestation et l'eau, font l'objet d'un travail approfondi du groupe de manière à réduire les principaux impacts et pressions générés par le portefeuille d'investissement sur la biodiversité, tels que définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Le changement d'usage des sols, en particulier la déforestation, fait l'objet d'une attention accrue du Groupe via ses investissements.

Différents secteurs d'activité participent à la déforestation dans le monde, et les causes sont distinctes selon les zones géographiques concernées (élevage et culture du soja au Brésil, culture du café en Ouganda, culture du cacao en Côte d'Ivoire par exemple). Les réponses apportées doivent donc tenir compte des spécificités géographiques et politiques. En ce sens, la législation européenne sur la déforestation importée vise à capter les différentes problématiques régionales et à accroître la vigilance des investisseurs sur les risques encourus par les émetteurs au titre de la déforestation.



Les principaux secteurs participant à la déforestation dans le monde sont :

- L'élevage et l'agriculture à grande échelle dont en particulier la culture de certaines matières premières dont le soja, le cacao, le café et l'huile de palme
- Les plantations industrielles d'arbres et l'exploitation forestière à grande échelle
- La production de bois d'œuvre, de bois de chauffage et de charbon de bois
- L'exploitation minière
- Les infrastructures de transport
- L'expansion urbaine

Groupama Immobilier gère un patrimoine forestier de 22 000 hectares, via 29 forêts, dont 50% sont implantés dans le Sud-Ouest, ce qui en fait l'un des premiers gestionnaires institutionnels français. Son patrimoine se constitue de :

- Sites Natura 2000 faisant l'objet de protections spécifiques des oiseaux, de la faune et de la flore
- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)
- Zones de protection des zones humides (RAMSDAR)

**Groupama a réalisé des zonages environnementaux des forêts de sa société forestière sur 1/3 des surfaces (7 000 hectares) au 31 décembre 2022.**

En 2022, une chercheuse en lien avec la biodiversité a été recrutée pour mettre en exergue la diversité biologique des forêts en patrimoine.

## H. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

### 1. INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ AU SEIN DE LA GESTION DES RISQUES DE GGVIE

#### POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DE GGVIE

La politique de gestion des risques de GGVie est une déclinaison de la politique de gestion des risques définie au niveau du Groupe.

Pour identifier les risques auxquels **le Groupe** est exposé, Groupama a élaboré une cartographie des risques majeurs qui est ajustée une fois par an, après validation du Comité Exécutif Groupe, pour s'adapter au profil de risque du Groupe. Chacun des risques est documenté, quantifié et examiné dans un comité spécialisé puis synthétisé pour examen en Comité des Risques Groupe et validation au Comité d'Audit et des Risques. **GGVie** dispose de sa propre cartographie des risques majeurs, déclinaison de la cartographie des risques majeurs Groupe.

Début 2023, **le Groupe** a entamé des travaux pour intégrer les risques de durabilité au sein des risques majeurs du Groupe. La démarche consiste à inventorier au sein de la nomenclature existante les risques majeurs concernés par les risques physiques et de transition, qualifier l'impact de ces risques climatiques sur le suivi du risque majeur et intégrer les risques physiques et de transition dans les différents comités de risques par famille de risques. **GGVie** déclinera ces travaux dans sa propre cartographie des risques majeurs dans les prochains mois.

GGVie ayant confié la gestion de ses actifs à Groupama Assurances Mutuelles, les actifs de GGVie bénéficient des politiques de gestion des risques Groupe afférentes, et notamment :

- **Mise à jour du dispositif des limites pays en 2022 pour introduire la durabilité via l'indice ND-Gain.** Le dispositif des limites pays fait partie du dispositif de limites secondaires qui a été mis en place afin de limiter les concentrations (émetteurs, pays séniors, etc) au sein des portefeuilles.
- **Stress tests financiers et assurantiels incluant les données climatiques (basés par exemple sur la survenance sur une période infra-annuelle d'événements climatiques récents) dont l'objectif est de simuler les impacts sur la solvabilité du Groupe.** Des travaux sont menés pour intégrer à moyen terme différents scénarios climatiques aux stress tests financiers et assurantiels actuels et évaluer la résilience des portefeuilles au changement climatique. En 2023, Groupama participera au stress-test mené par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

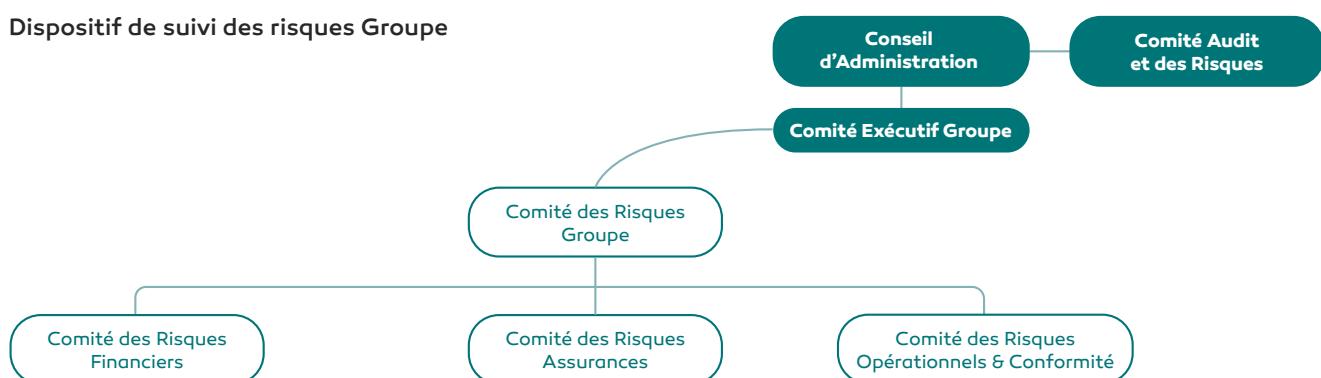
#### GOUVERNANCE DES RISQUES AU SEIN DE GGVIE

La direction des risques de **GGVie** est responsable du suivi et de la gestion des risques de GGVie. GGVie ne dispose pas de comités spécialisés dédiés à la gestion des risques.

La gouvernance du dispositif de suivi des risques **Groupe** est assurée par plusieurs instances, qui définissent et mettent à jour la politique ensuite déclinée par GGVie :

- Le comité des risques Groupe, composé des membres du Comité Exécutif Groupe ainsi que du titulaire de la Fonction Clé Gestion des Risques qui se nourrit des travaux faits au sein des comités de risques par famille de risques et se réunit deux fois par an.
- Les comités de risques par famille de risques (assurances, financiers, opérationnels et conformité) qui définissent le cadre de gestion des risques qui reportent au Comité des risques Groupe deux fois par an

#### Dispositif de suivi des risques Groupe



Concernant le suivi des risques de durabilité sur les actifs, la Direction des Risques Groupe s'appuie sur les reporting et conclusions des différents Comités des entités :

- Comité Risques de durabilité pour Groupama Asset Management
- Comité Management Green et RSE tertiaire pour Groupama Immobilier
- Comité Investissement ESG pour la DOFI (Direction des Opérations Financières et des Investissements)

Un tableau de bord de synthèse est examiné en comité spécialisé sur les risques financiers. Ce tableau de bord met en évidence la trajectoire des expositions de Groupama au regard des indicateurs retenus (intensité carbone, part verte, score ND-Gain ...). Il est communiqué au Comité Exécutif Groupe / Comité Ethique et Durabilité puis validé par le Comité d'Audit et des Risques annuellement.

Les principaux indicateurs ainsi que la trajectoire en vue de l'atteinte des engagements sont développés dans le rapport ORSA Groupe basés sur les comptes 2022.

## 2. ÉVALUER LES RISQUES DE DURABILITÉ

### ÉVALUATION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique a pour conséquence une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des événements climatiques (tempêtes, inondations, sécheresses, incendies, etc.). Les risques associés augmentent et menacent les systèmes alimentaires, l'accès à l'eau, les sols, les moyens de subsistance des populations, les infrastructures, ou bien encore la santé humaine et celle des écosystèmes. Dans le cadre de leurs activités, les entreprises et institutions peuvent être impactées par le changement climatique à travers différents risques :

- **Le risque physique**<sup>4</sup> est défini par le régulateur comme l'impact financier encouru par les établissements dû au changement climatique tel que l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes ou l'érosion de la biodiversité et des services qu'elle procure aux entreprises. Deux typologies de risques physiques ont été identifiées : le risque

physique aigu qui provient d'un événement climatique extrême, et le risque physique chronique qui est issu d'un changement graduel de l'environnement.

- **Le risque de transition** désigne les impacts négatifs sur un établissement financier résultant, directement ou indirectement, d'une transition vers une économie bas-carbone, plus verte et plus respectueuse des écosystèmes naturels. Ces risques peuvent se manifester par une évolution réglementaire sur les politiques climatiques ou un changement du sentiment ou des préférences de marché.
- **Le risque de responsabilité** concerne tous les impacts financiers résultant d'éventuelles poursuites en justice pour avoir contribué au changement climatique ou à l'érosion de la biodiversité ou pour ne pas avoir suffisamment pris en compte les risques afférents.

Pour mesurer l'exposition de ses activités à ces risques de durabilité, Groupama mène chaque année une étude de l'exposition de ses différents portefeuilles aux risques physiques et de transition en mesurant le score d'exposition aux risques physiques et de transition (pour les portefeuilles actions et obligations d'entreprise) et le score ND Gain pour les obligations souveraines. En 2022, Groupama a augmenté le périmètre couvert par ses analyses en intégrant le patrimoine immobilier géré par Groupama Immobilier via une cartographie des risques réalisée à partir de la plateforme Resilience

for Real Estate (R4RE) proposée par l'Observatoire de l'Immobilier Durable. Groupama mène également une analyse des impacts et des dépendances de son portefeuille à la biodiversité (voir partie IV-C sur la stratégie biodiversité). Au sein du périmètre analysé, les impacts générés par le portefeuille d'investissement, concernent principalement le changement d'usage des sols. Ils représentent un risque de transition auquel le groupe est attentif. Parmi les dépendances très fortes du portefeuille analysé, l'eau superficielle ressort comme un risque physique potentiel des émetteurs.

<sup>4</sup> Référence aux définitions de l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (AEAPP)

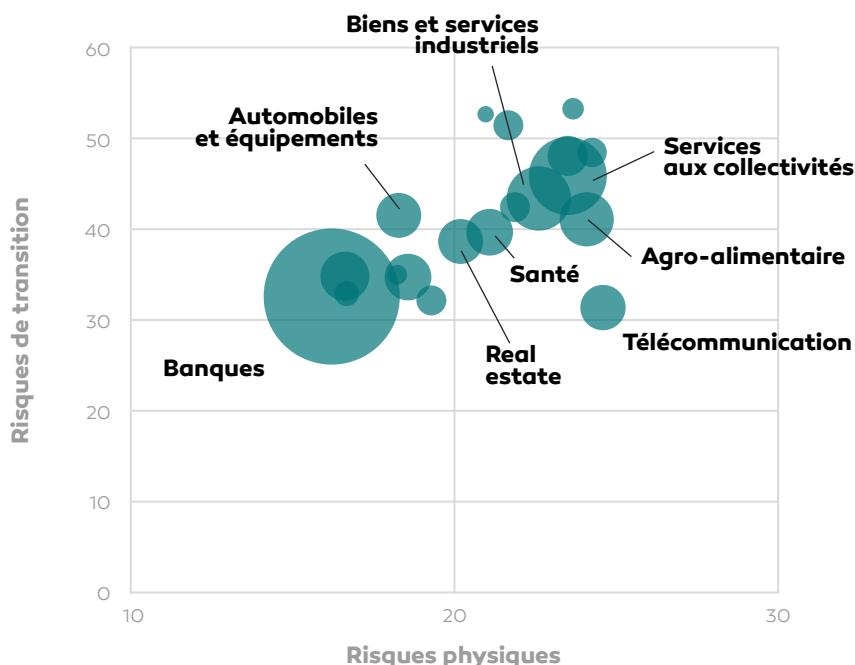
## ANALYSE SUR LE PÉRIMÈTRE GGVIE

### > PÉRIMÈTRE GGVIE HORS UC : OBLIGATIONS PRIVÉES ET ACTION COTÉES EN VISION TRANSPARISÉE

	2022	
	% 2022	Taux de couverture (%)
<b>Score de risque physique (%)</b>	19,4%	86%
<b>Score de risque de transition (%)</b>	37,6%	86%

L'analyse sur le portefeuille immobilier sur le périmètre GGVie est présenté ci-dessous dans le paragraphe « Portefeuille immobilier »

#### Risques physiques et de transition



La matrice a évolué par rapport à l'an dernier : il y a un regroupement plus important des secteurs autour d'une dépendance moyenne des secteurs aux risques physiques et aux risques de transition.

### > PORTEFEUILLE OBLIGATIONS SOUVERAINES

Pour mesurer l'exposition aux risques physiques et de transition des investissements en dettes souveraines qui représentent 50% du portefeuille GGVie au 31 décembre 2022, Groupama utilise le Global Adaptation Index fourni par l'université américain de Notre Dame (ND Gain Index).

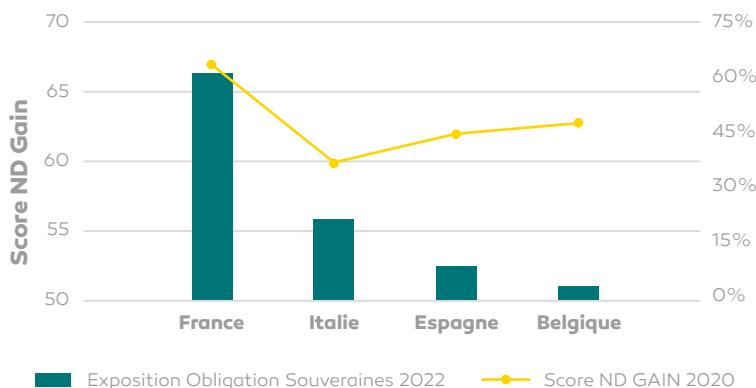
**Au total, le portefeuille d'investissement en dettes souveraines de Groupama obtient un bon score ND Gain du fait de la faible exposition aux risques physiques de son portefeuille majoritairement investi en Europe (France, Italie, Espagne, Belgique, Roumanie).**

**Le ND Gain index est un outil de mesure de risque pays qui calcule l'exposition et la vulnérabilité aux chocs climatiques d'un pays (Vulnerability score) en fonction de son degré de préparation (Adaptability score), défini comme le degré d'exploitation de ses ressources économiques, sociales et de gouvernance pour réduire les risques associés au climat.**

**Le score de vulnérabilité mesure l'exposition, la sensibilité et la capacité d'un pays à s'adapter à l'impact négatif du changement climatique en tenant compte de la vulnérabilité dans six secteurs porteurs de vie : alimentation, eau, santé, services écosystémiques, habitat humain et infrastructure. Plus le score est faible, plus il est bon.**

**Le score d'adaptabilité mesure la capacité d'un pays à tirer parti des investissements pour les convertir en mesures d'adaptation. Plus le score est élevé, plus il est bon. Un score global est ensuite déterminé, (qui plus il est élevé meilleur il est).**

## Exposition aux obligations souveraines en fonction du score ND Gain en 2022 - GGVie



## > PORTEFEUILLE IMMOBILIER

Groupama Immobilier évalue l'exposition aux risques climatiques de son patrimoine immobilier en utilisant la cartographie Bat-ADAPT de la plateforme Resilience For Real Estate (R4RE) qui comprend l'outil d'analyse des risques climatiques Bat-ADAPT. Cette cartographie permet d'analyser l'exposition aux risques physiques en utilisant les données d'emplacement du bâtiment et des projections temporelles d'aléas climatiques (vagues de chaleur, sécheresses, inondations et submersions marines) à 2030, 2050, 2070 et 2090. Un court questionnaire sur les caractéristiques intrinsèques du bâtiment (type de matériaux, présence de protections,

etc.) caractérise la sensibilité du bâtiment aux différents aléas :

- Les vagues de chaleur dégradent le confort thermique dans le bâtiment et endommagent les réseaux ;
- Les inondations peuvent affecter le bâti par des infiltrations d'eau dans les murs ou endommager des réseaux en sous-sol.

L'étude est menée au niveau **GGVie** sur la totalité du patrimoine géré par Groupama Immobilier hors UC (soit environ 90% des actifs immobiliers en valeur).

L'analyse se détaille ainsi :

### Exposition aux risques physiques du patrimoine immobilier en % des surfaces du périmètre – GGVie

Risque	Chaleurs	Inondations (remontée des nappes et débordement des cours d'eau)	Froid
Très faible	0%	0%	27%
Faible	0%	11%	73%
Moyen	3%	20%	0%
Élevé	94%	68%	0%
Très élevé	3%	0%	0%

## > IMPACT FINANCIER

Tandis que la science est claire sur les risques de long terme liés au changement climatique, les marchés financiers peinent à les intégrer dans leur fonctionnement habituel, et notamment dans leur modèle de risques financiers traditionnels.

La Banque de France et l'ACPR ont conçu un cadre analytique pour quantifier des scénarios de transition climatique et en évaluer les risques financiers associés : les exercices de stress test climatiques, auxquels Groupama a participé. Un nouvel exercice est prévu pour 2023 auquel Groupama participera. Cela sera l'occasion d'évaluer l'évolution de la maturité du marché sur l'intégration des sujets de durabilité. En parallèle, Groupama mène des travaux en interne pour inclure dans ses stress-tests les scénarios de changement climatique.

Sur le plan de la quantification monétaire du risque climatique, les approches restent embryonnaires et des données additionnelles sont nécessaires pour transformer les facteurs de risques climatiques en risques économiques. Pour piloter les enjeux de la transition bas carbone de ses portefeuilles, Groupama doit intégrer une évaluation des pertes financières et gains financiers potentiels liés au risque de transition et au risque physique. La mise en place d'outils opérationnels pertinents permettant d'évaluer l'impact financier des risques de durabilité s'ajoutera à la gestion des risques déjà mise en place par le groupe. À court terme, Groupama commencera par évaluer les différentes méthodologies existantes dans l'objectif d'initier des travaux sur une première mesure de l'impact financier du risque de transition sur ses portefeuilles.



## ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

En matière de biodiversité, la segmentation des risques est la suivante :

Le risque physique lié à l'érosion de la biodiversité fait référence à la perte de services écosystémiques sur lesquels s'appuie l'activité économique comme la régulation du climat, la pollinisation, le cycle de l'eau, etc.

Le risque de transition lié à la biodiversité caractérise le risque associé au passage à une économie plus respectueuse des écosystèmes et de façon subséquente aux coûts associés, qu'ils soient réglementaires ou financiers. Par exemple, la réglementation européenne récente sur la déforestation importée permet de réduire les pratiques de déforestation associées à certains produits de base comme le cacao et le café ; elle induit également des coûts de certification et de traçabilité des matières premières.

L'évaluation actuelle de ces risques est réalisée via les mesures d'impact et de dépendance présentées dans la partie I-H.



**I. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS  
MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9  
DU RÈGLEMENT DISCLOSURE**

**FONDS UC**

**GGVie – Liste des fonds UC classés produits « Article 8 »**

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
FRO000029902	GROUPAMA CONVICTIONS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000171837	GROUPAMA CREDIT EURO CT	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000292278	Comgest Magellan	S.A COMGEST
FRO000299356	Norden SRI	LAZARD FRERES GESTION
FRO000989626	GROUPAMA TRESORERIE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000990038	GR AVENIR EURO I	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO007076575	RETRAITE PLENITUDE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO007076583	RETRAITE HARMONIE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO007076591	RETRAITE PERENNITE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010148981	Carmignac Investissement	CARMIGNAC GESTION
FRO010263822	France GAN	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010295980	GROUPAMA OBLIG MONDE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010318121	G FUND - WORLD VISION R	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010953497	AMERI-GAN	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO011051655	GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILI	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO013045317	GROUPAMA INDEX INFLA MONDE IC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO013379328	Groupama Actions Européennes	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0093502762	BlackRock Global Funds - Euro-	BlackRock (Luxembourg) S.A.
LU0386882277	Pictet - Global Megatrend Sele	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0941349192	Pictet - Multi - Asset Global	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU1160356009	Edmond de Rothschild Fund - He	Edmond De Rothschild Asset Management (Luxembourg)
LU1501413972	G Fund-Global Bonds	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU1582988058	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
LU1664415368	Robeco Chinese A-Share Equitie	Robeco Institutional Asset Management BV/ Netherlands
LU1670724373	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
FRO010013953	GROUPAMA PRUDENCE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010288332	GROUPAMA CREDIT EURO CT	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010294991	G Fund Global Green Bonds	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010702175	G Fund Credit Euro ISR	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0093503497	BlackRock Global Funds - ESG M	BlackRock (Luxembourg) S.A.
LU0577843187	NN L Euro Sustainable Credit E	NN Investment Partners BV
LU0675297237	G Fund - Avenir Europe	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0987164596	G FUND - Alpha Fixed Income	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU1821198576	Robeco All Strategies Funds -	Robeco Luxembourg SA
LU1897556517	G Fund - World Revolutions	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
BE0058182792	DPAM B - Equities Euroland	Degroof Petercam Asset Management SA
FRO007063789	RETRAITE DYNAMIQUE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO007063797	RETRAITE EQUILIBRE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO007063805	RETRAITE PRUDENCE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
FRO010013938	GROUPAMA MONDACTIONS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010288308	GROUPAMA AVENIR EURO	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010290585	GROUPAMA OBLIG MONDE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010306142	CARMIGNAC PATRIMOINE	CARMIGNAC GESTION
FRO010588343	EdR SICAV - Tricolore Rendemen	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT
FRO010696617	GROUPAMA INDEX INFLATION MONDE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO011885797	R-co Thematic Real Estate	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE
FRO013440666	G FUND WLD VISION(R) A SI,3DEC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO013440674	RETRAITE DYNAMIQUE A FCP 3DEC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO013440682	RETRAITE EQUILIBRE A FCP 3DEC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO013440690	RETRAITE PRUDENCE A FCP 3DEC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO013451275	FOX - Valeurs Feminines Global	FLORNOY
LU0218171717	JPMorgan Investment Funds - US	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU0284394235	DNCA Invest - Eurose	Dnca Finance Luxembourg SA
LU0289215948	JPMorgan Funds - Global Focus	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU0302446645	Schroder ISF Global Climate Ch	Schroder Investment Management (Luxembourg)
LU0340554913	Pictet - Digital	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0571102010	G FUND - Alpha Fixed Income	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0870553459	DNCA Invest - SRI Europe Growt	Dnca Finance Luxembourg SA
LU1260751463	HSBC GIF G.INF.L.B.Y.EUR C.3D	HSBC Investment Funds Luxembourg SA/Luxembourg
LU1366712518	DNCA Invest - Archer Mid-Cap E	DNCA FINANCE
LU1490785505	DNCA Invest - Serenite Plus	Dnca Finance Luxembourg SA
LU1611031870	G Fund - Avenir Small Cap Euro	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU1694789535	DNCA Invest - Alpha Bonds	DNCA FINANCE
LU1730854608	Edmond de Rothschild Fund - Eq	Edmond De Rothschild Asset Management (Luxembourg)
FRO000989782	GROUPAMA FRANCE STOCK	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO007076930	DNCA Finance Centifolia	DNCA FINANCE
FRO007450002	Comgest CG Nouvelle Asie	S.A COMGEST
FRO010013912	GROUPAMA DYNAMISME	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010013961	GROUPAMA EQUILIBRE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010177899	Ecofi Investissements Choix So	Ecofi Investissements SA
FRO010301317	GROUPAMA CONVERTIBLES	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010627851	Groupama Actions Euro Opportun	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010693085	GROUPAMA MONETAIRE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO011153014	GINJER ACTIFS 360	GINJER AM
FRO011253624	R-CO Valor	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE
FRO012599645	GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO012726511	GROUPAMA ET,EU,ISR NC FCP 3DEC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO013261807	Quadrige Multicaps Europe	Inocap Gestion SAS
FRO013301553	IDINV PR,VAL,EUR,3 C FCPR 3DEC	IDINVEST PARTNERS
FRO013383726	Groupama Selection Multistrate	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
IEOOBHPRMV90	BNY Mellon Global Funds PLC -	BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A.
LU0070212591	JPMorgan Investment Funds - GI	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU0106235293	Schroder ISF EURO Equity	Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.
LU0119195963	NN L Patrimonial Balanced	NN Investment Partners BV
LU0130732364	Pictet - Family	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0157178582	JPMorgan Investment Funds - GI	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU0170994346	Pictet - Global Emerging Debt	Pictet Asset Management (Europe) S.A.

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
LU0210531801	JPMorgan Funds - Europe Strate	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU0217139020	Pictet - Premium Brands	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0238202427	Fidelity Funds - Sustainable E	FIL Investment Management Luxembourg SA
LU0255976994	Pictet - Asian Equities Ex-Jap	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0270904781	Pictet - Security	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0281482918	JPMorgan Funds - US Select Equ	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU0284394664	DNCA Invest - Evolutif	Dnca Finance Luxembourg SA
LU0307839646	Fidelity Funds - Emerging Mark	FIL Investment Management Luxembourg SA
LU0334663233	Schroder ISF US Small & Mid-Ca	Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.
LU0503634221	Pictet-SmartCity	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0740858229	JPMorgan Investment Funds - GI	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU0839528907	Amundi Funds - Euro Corporate	Amundi Luxembourg SA
LU0857959612	G Fund - Total Return Actions	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0880062913	JPMorgan Funds - JPM Global He	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU0880975056	BlackRock Global Funds - Globa	BlackRock (Luxembourg) S.A.
LU1103303670	Edmond de Rothschild Fund - US	Edmond De Rothschild Asset Management (Luxembourg) SA
LU1161527038	Edmond de Rothschild Fund-Bond	Edmond De Rothschild Asset Management (Luxembourg) SA
LU1241524708	BlackRock Strategic Funds - Ma	BlackRock Investment Management (UK) Limited
LU1435395634	BSF ESG Euro Bond Fund	BlackRock (Luxembourg) S.A.
LU1437676635	Pictet - Global Thematic Oppor	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU1530899142	CPR Invest - Global Disruptive	CPR ASSET MANAGEMENT
LU1665235914	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
LU1665237704	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
LU1670626446	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
LU1670626792	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
LU1670707527	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
LU1670708335	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
LU1670719886	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
LU1694789451	DNCA Invest - Alpha Bonds	DNCA FINANCE
LU1717592262	G Fund - Global Inflation Shor	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU1817795278	Blackrock Global Funds - ESG E	BlackRock (Luxembourg) S.A.
LU1817795781	BlackRock Global Funds - ESG E	BlackRock Investment Management (UK) Limited
LU1856264822	G Fund - Global Convertible Bo	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU1941681956	Amundi Funds - Multi-Asset Sus	Amundi Luxembourg S.A.
LU1941682178	Amundi Funds - Multi-Asset Sus	Amundi Luxembourg SA
LU1956154386	BNP Paribas Funds Sustainable	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
LU2081629425	JPMorgan Global Bond Opportuni	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU2147879543	Tikehau Fund - Tikehau Interna	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT
LU2247920189	Pictet-Human	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU2257982228	Mandarine Global Sport	Mandarine Gestion SA
LU2466448532	Echiquier Space B	La Financiere de l'Echiquier SA
FRO010271387	GAN EQUILIBRE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010271478	GAN DYNAMISME	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0210529490	JPM Funds - Euroland Equity Fu	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU0232931963	Schroder ISF BRIC	Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.
LU0261952419	Fidelity Funds - Global Health	FIL Investment Management Luxembourg SA

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
LU0496364158	Franklin Templeton Investment	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES SARL
LU1102959951	Edmond de Rothschild Fund - Eu	Edmond De Rothschild Asset Management (Luxembourg) SA
LU1883306497	Amundi Funds - European Equity	Amundi Luxembourg SA
LU1883872332	Amundi Funds - US Pioneer Fund	Amundi Luxembourg SA
FRO000097156	G FUND - WORLD VISION R	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000099939	AMERI-GAN	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000290124	France GAN	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO011291178	GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNIT	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010292268	GROUPAMA OBLIG EURO	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000285884	LBPAM Actions Indice Euro	SFX SA
FRO000286304	LBPAM Actions Indice France	SFX SA
FRO007010228	GAN EQUILIBRE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO007010244	GAN PRUDENCE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO007019930	GAN FRANCESELECT	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010277780	GAN DYNAMISME	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010631275	GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNIT	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010271395	GAN EQUILIBRE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010271460	GAN DYNAMISME	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000972655	Amundi - Amundi Actions Foncie	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
FRO010093682	Amundi Europe Monde	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
FRO010107169	Amundi - Amundi Oblig Euro	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
FRO010973149	GROUPAMA ETAT EURO ISR	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010086470	GROUPAMA ACTIONS RETRAITE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO007024708	GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO007034418	GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0047473722	Hsbc Global Investment Funds -	HSBC Investment Funds Luxembourg SA/Luxembourg
LU0048578792	Fidelity Funds - European Grow	FIL Investment Management Luxembourg SA
LU0823401574	BNP Paribas Funds - Euro Equit	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
LU0048293368	BL - Global 75	Banque de Luxembourg Investments SA
LU0048292808	BL - Global 50	Banque de Luxembourg Investments SA

#### GGVie – Liste des fonds UC classés produits « Article 9 »

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
FRO010271528	EURO CAPITAL DURABLE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010289660	G Fund Future For Generations	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU1900799617	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&S investments
FRO010013987	EURO CAPITAL DURABLE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0503631714	Pictet - Global Environmental	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU1854107221	M&G Lux Positive Impact Fund	M&G LUXEMBOURG SA
LU1984711512	Janus Henderson Horizon Fund -	Henderson Management SA
FRO010863688	Echiquier Impact - Echiquier P	La Financiere de l'Echiquier SA
LU0104884860	Pictet - Water	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0164455502	Carmignac Portfolio - Green Go	Carmignac Gestion Luxembourg SA
LU0171289902	BlackRock Global Funds - Susta	BlackRock (Luxembourg) S.A.
LU0280435388	Pictet - Clean Energy	Pictet Asset Management (Europe) S.A.

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
LU0383784146	DNCA Invest - Beyond Global Le	Dnca Finance Luxembourg SA
LU1907594748	DNCA Invest - Beyond Alterosa	Dnca Finance Luxembourg SA
LU1907595398	DNCA Invest - Beyond Semperosa	Dnca Finance Luxembourg SA
LU2146190835	Robeco Capital Growth Funds -	Robeco Luxembourg SA
LU0232464734	AB FCP I - Sustainable US Them	ALLIANCEBERNSTEIN LUXEMBOURG SARL
LU0255978776	Pictet - Health	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0347711466	BNP Paribas Funds Global Envir	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
LU0366534344	Pictet - Nutrition	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0503630153	Pictet - Global Sustainable Cr	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0823437925	BNP Paribas Funds Green Tigers	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
LU1165137149	BNP Paribas Funds - Smart Food	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
LU1644441120	Candriam Sustainable - Bond GI	Candriam Luxembourg
LU1822773807	BlackRock Global Funds - Susta	BlackRock (Luxembourg) S.A.
LU1917164342	BlackRock Global Funds - Futur	BlackRock Investment Management (UK) Limited
LU2041044178	Blackrock Global Funds-Circula	BlackRock Investment Management (UK) Limited
LU2145461757	Robeco Capital Growth Funds -	Robeco Luxembourg SA
LU2145463613	Robeco Capital Growth Funds -	Robeco Luxembourg SA

#### CFVIE – Liste des fonds UC classés produits « Article 8 »

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
FRO000029902	GROUPAMA CONVICTIONS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000292278	Comgest Magellan	S.A COMGEST
FRO000299356	Norden SRI	LAZARD FRERES GESTION
FRO000989626	GROUPAMA TRESORERIE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000990038	GR AVENIR EURO I	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010148981	Carmignac Investissement	CARMIGNAC GESTION
FRO010263822	France GAN	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010318121	G FUND - WORLD VISION R	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010953497	AMERI-GAN	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO011051655	GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILI	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO013045317	GROUPAMA INDEX INFLA MONDE IC	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO013379328	Groupama Actions Européennes	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0093502762	BlackRock Global Funds - Euro-	BlackRock (Luxembourg) S.A.
LU0386882277	Pictet - Global Megatrend Sele	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0941349192	Pictet - Multi - Asset Global	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU1160356009	Edmond de Rothschild Fund - He	Edmond De Rothschild Asset Management (Luxembourg) SA
LU1501413972	G Fund-Global Bonds	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU1582988058	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
LU1670724373	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
FRO010013953	GROUPAMA PRUDENCE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010294991	G Fund Global Green Bonds	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010702175	G Fund Credit Euro ISR	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0093503497	BlackRock Global Funds - ESG M	BlackRock (Luxembourg) S.A.
LU0675297237	G Fund - Avenir Europe	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0987164596	G FUND - Alpha Fixed Income	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
LU1821198576	Robeco All Strategies Funds -	Robeco Luxembourg SA
LU1897556517	G Fund - World Revolutions	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010290585	GROUPAMA OBLIG MONDE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010588343	EdR SICAV - Tricolore Rendemen	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT SA
FRO011885797	R-co Thematic Real Estate	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE
LU0284394235	DNCA Invest - Eurose	Dnca Finance Luxembourg SA
LU0340554913	Pictet - Digital	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
FRO007076930	DNCA Finance Centifolia	DNCA FINANCE
FRO010013912	GROUPAMA DYNAMISME	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010013961	GROUPAMA EQUILIBRE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010301317	GROUPAMA CONVERTIBLES	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010627851	Groupama Actions Euro Opportun	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO013261807	Quadrige Multicaps Europe	Inocap Gestion SAS
FRO013301553	IDINV PR,VAL,EUR,3 C FCPR 3DEC	IDINVEST PARTNERS
FRO013383726	Groupama Selection Multistrate	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0070212591	JPMorgan Investment Funds - GI	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU0106235293	Schroder ISF EURO Equity	Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.
LU0130732364	Pictet - Family	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0210531801	JPMorgan Funds - Europe Strate	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU0217139020	Pictet - Premium Brands	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0255976994	Pictet - Asian Equities Ex-Jap	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0270904781	Pictet - Security	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0281482918	JPMorgan Funds - US Select Equ	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU0284394664	DNCA Invest - Evolutif	Dnca Finance Luxembourg SA
LU0307839646	Fidelity Funds - Emerging Mark	FIL Investment Management Luxembourg SA
LU0839528907	Amundi Funds - Euro Corporate	Amundi Luxembourg SA
LU0880062913	JPMorgan Funds - JPM Global He	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU1103303670	Edmond de Rothschild Fund - US	Edmond De Rothschild Asset Management (Luxembourg) SA
LU1161527038	Edmond de Rothschild Fund-Bond	Edmond De Rothschild Asset Management (Luxembourg) SA
LU1530899142	CPR Invest - Global Disruptive	CPR ASSET MANAGEMENT
LU1670626792	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
LU1670707527	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
LU1670708335	M&G Lux Investment Funds 1 - M	M&G LUXEMBOURG SA
LU1694789451	DNCA Invest - Alpha Bonds	DNCA FINANCE
LU1717592262	G Fund - Global Inflation Shor	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU1941682178	Amundi Funds - Multi-Asset Sus	Amundi Luxembourg SA
LU2081629425	JPMorgan Global Bond Opportuni	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
FRO010631275	GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNIT	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010271395	GAN EQUILIBRE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010271460	GAN DYNAMISME	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

## CFVIE – Liste des fonds UC classés produits « Article 9 »

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
FRO010289660	G Fund Future For Generations	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010013987	EURO CAPITAL DURABLE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0503631714	Pictet - Global Environmental	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU1854107221	M&G Lux Positive Impact Fund	M&G LUXEMBOURG SA
LU1984711512	Janus Henderson Horizon Fund -	Henderson Management SA
LU0104884860	Pictet - Water	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0171289902	BlackRock Global Funds - Susta	BlackRock (Luxembourg) S.A.
LU0255978776	Pictet - Health	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0347711466	BNP Paribas Funds Global Envir	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
LU0366534344	Pictet - Nutrition	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU0823437925	BNP Paribas Funds Green Tigers	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
LU1822773807	BlackRock Global Funds - Susta	BlackRock (Luxembourg) S.A.

## FONDS HORS UC

### GGVie – Liste des fonds (hors UC) classés produits « Article 8 »

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
FRO000097156	G FUND - WORLD VISION R	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000099939	AMERI-GAN	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000171837	GROUPAMA CREDIT EURO CT	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000290124	France GAN	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000989626	GROUPAMA TRESORERIE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000991473	GROUPAMA OBLIG EURO	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO007084702	ASTORG EURO SPREAD	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010116343	BNP Paribas Bond 6M	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE
FRO010213348	GROUPAMA CONVERTIBLES	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010213355	GROUPAMA ENTREPRISES - I	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010292268	GROUPAMA OBLIG EURO	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010582452	GROUPAMA MONETAIRE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010890400	GROUPAMA CONVERTIBLES	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO011291178	GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNIT	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO011530096	ALLIANZ EURO HIGH YIELD	Allianz Global Investors GmbH
FRO011661750	RIVAGE ASTORG INFRASTRUCTURE 1	RIVAGE INVESTMENT
FRO012950517	ARGUIN INFRASTRUCTURE FPS 5DEC	RIVAGE INVESTMENT
FRO013306743	Lazard Credit FI SRI	LAZARD FRERES GESTION
FRO013358330	ALLOCATION INVEST ATLANTA	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO013365509	GROUP,TIKEH,DIV,DEBT FD A FIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO013383726	Groupama Selection Multistrate	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO014002X19	RIVAGE EURO DEBT INFRASTRUCTURE	RIVAGE INVESTMENT
IE00BCCW5L37	PIMCO GIS Capital Securities F	PIMCO Global Advisors Ireland Ltd
LU0571100741	G FUND - European Convertible	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0571101988	G FUND - Alpha Fixed Income	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU0954694930	Fidelity Funds - European High	FIL Investment Management Luxembourg SA
LU0964944242	AXA World Funds - US High Yiel	AXA Funds Management SA
LU1432415641	DWS Invest Euro High Yield Cor	DWS INVESTMENT SA

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
LU1718498022	MIROVA CORE INFRASTRUCT FD II	AXA Investment Managers Paris SA
LU1856265472	G FUND - GLOBAL CONVERTIBLE BOND	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU1989874257	JPMorgan Funds - Emerging Mark	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
LU2024690609	KARTESIA CREDIT OPPORTUNITES V	Kartesia Advisor
LU2091210935	GGI SENIOR INFRASTRUCTURE DET	Generali Global Infrastructure
LU2178692690	TIK DIR LEND V A3D EUR D,	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT
LU2252041368	ALL PR FR RE AD EUR	Allianz Global Investors GmbH/Luxembourg
LU2300315848	Pictet - Global Emerging Debt	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
LU2444209238	KARTESIA SENIOR OPPORTUNITIES II	Kartesia Advisor
LU2488088704	Schelcher Infra Debt - parts A-O	SCHELCHER PRINCE GESTION
LU0248063322	JPMorgan Funds - Emerging Mark	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUROPE SARL
FRO010627083	BNP Paribas CP Infrastructure In	BNP Paribas Capital Partners
FRO010891168	G FUND - WORLD VISION R	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
LU2124185286	CORE INFRASTRUCTURE FUND III	MIROVA
LU0377348536	INVESCO RE EUROPE FD INVESCO RE	INVESCO REAL ESTAT
LU0377348536	AXA C EUR A3D EUR D,	AXA Investment Managers Paris SA
LU2064795235	AXA RES E FD A3D D.	AXA Investment Managers Paris SA
FRO010263533	GROUPAMA INDEX INFLATION MONDE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

#### GGVie – Liste des fonds (hors UC) classés produits « Article 9 »

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
FRO013123361	FCT AV,INV,EUR,CORP,SEN,D,II	ABEILLE ASSET MANAGEMENT
FRO013386984	T2 ENERGY PARTNERS A3 FPCI	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT
FRO013451556	EIFFEL IMPACT DEBT PART B	EIFFEL INVESTMENT GROUP
FRO013511300	MEF4 MONET CO INV,A SHARE SLP	MIROVA
FRO013532959	NOV Tourisme prets non cotes	OCTOBER FACTORY SA
FRO014000TC0	F,N,S,D,N,C,A,C,D,D,R,D,F,FIPS	EIFFEL INVESTMENT GROUP
FRO014005O41	SCO IN LO IV MA A1	SCOR INVESTMENT PARTNERS SE
1002801	CAP DYNAMIC CLEAN ENERGY INFRA I	CAPITAL DYNAMICS INC
FRO010890194	EURO CAPITAL DURABLE - G	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

#### CFVIE – Liste des fonds (hors UC) classés produits « Article 8 »

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
FRO000989626	GROUPAMA TRESORERIE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

#### Assuvie – Liste des fonds (hors UC) classés produits « Article 8 »

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
FRO000171837	GROUPAMA CREDIT EURO CT	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO000989626	GROUPAMA TRESORERIE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010116343	BNP Paribas Bond 6M	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE
FRO010213348	GROUPAMA CONVERTIBLES	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO011530096	ALLIANZ EURO HIGH YIELD	Allianz Global Investors GmbH
LU0954694930	Fidelity Funds - European High	FIL Investment Management Luxembourg SA

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
LU2024690609	KARTESIA CREDIT OPPORTUNITES V	Kartesia Advisor
LU2178692690	TIK DIR LEND V A3D EUR D,	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT
LU2300315848	Pictet - Global Emerging Debt	Pictet Asset Management (Europe) S.A.
FRO010295980	GROUPAMA OBLIG MONDE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO012243715	AMERI-GAN HEDGED	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010891606	GROUPAMA AVENIR EURO	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO012084689	GROUPAMA EURO EQUITIES - G	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010116541	BNP PARIBAS BEST SELECTION ACT	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE
FRO010371609	Allianz Euro High Yield	Allianz Global Investors GmbH
LU0823411888	BNP Paribas Funds Consumer Inn	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
LU1956163882	BNP Paribas Funds - US Multi-F	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

#### Assuvie – Liste des fonds (hors UC) classés produits « Article 9 »

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
FRO013451556	EIFFEL IMPACT DEBT PART B	EIFFEL INVESTMENT GROUP
FRO010013987	EURO CAPITAL DURABLE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

#### ANIPS – Liste des fonds (hors UC) classés produits « Article 8 »

CODE ISIN	NOM DU FONDS	SOCIÉTÉ DE GESTION
FRO000989626	G FUND - WORLD VISION R	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO010213348	AMERI-GAN	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
FRO014002YS2	GROUPAMA CREDIT EURO CT	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

## II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

### A. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Groupama Gan Vie, société Vie du Groupe Groupama, déclare prendre en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ces facteurs de durabilité sont définis comme les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption (article 2.24 Règlement SFDR UE 2019/1988).

Groupama Gan Vie délègue la gestion financière de ses actifs détenus au bilan à la Direction des Opérations Financières et des Investissements de Groupama Assurances Mutuelles. Dans la suite du document, par souci de simplification, nous nous référerons à "Groupama".

La déclaration suivante porte sur l'exercice 2022.

Les principales incidences négatives générées par les décisions d'investissement concernent particulièrement :

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre et les conséquences sur le changement climatique
- Les autres incidences environnementales, dont la détérioration de la biodiversité, la pollution de l'eau et les déchets toxiques
- Les atteintes aux droits de l'homme
- Les inégalités entre hommes et femmes en matière de rémunération
- L'absence de diversité au sein des organes de gouvernance
- Les armes controversées

### B. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ ET COMPARAISON HISTORIQUE

Les Principales Incidences négatives reportées dans ce document sont issues des sources d'informations suivantes :

Périmètre	Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Source d'informations	
Emetteurs privés	Emission de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"><li>1. Emissions de GES</li><li>2. Empreinte carbone</li><li>3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</li><li>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</li><li>5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable</li><li>6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Iceberg Data Lab</li><li>Iceberg Data Lab</li><li>Iceberg Data Lab</li><li>Moody's ESG</li><li>Moody's ESG</li><li>Moody's ESG</li></ul>

Périmètre	Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité				Source d'informations
Emetteurs privés	Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité			Moody's ESG
	Eau	8. Rejets dans l'eau			Moody's ESG
	Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs			Moody's ESG
	Questions sociales et relatives aux employés	10. Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales			Moody's ESG
	Questions sociales et relatives aux employés	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales			Moody's ESG
		12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé			Moody's ESG
		13. Mixité au sein des organes de gouvernance			Moody's ESG
		14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)			ISS
	Indicateurs sur les questions sociales et de personnel	2. Taux d'accident			Moody's ESG
	Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau			Moody's ESG
Emetteurs publics	Environnement	15. Intensité de GES			Moody's ESG
	Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales			World Justice Project
Actifs immobiliers	Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers			Groupama Immobilier
	Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de gaz à effet de serre			Groupama Immobilier

## 1. INCIDENCES NÉGATIVES LIÉES AUX ACTIFS ÉMETTEURS PRIVÉS

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global		Calcul sur la classe d'actifs correspondante		Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Taux de couverture (%)	Incidence [année n]	Taux de couverture (%)	Incidence [année n]	
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Emission de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES Scope 1 (tCO <sub>2</sub> )	27%	5 352 807	69%	5 352 807
		Emissions de GES Scope 2 (tCO <sub>2</sub> )	27%	552 936	67%	552 936
		Emissions de GES Scope 3 (tCO <sub>2</sub> )	27%	63 229 773	69%	63 229 773
		Emissions totales de GES (tCO <sub>2</sub> )	27%	69 135 516	69%	69 135 516
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (tCO <sub>2</sub> / M€ EVIC)	27%	1 603	87%	4 062	Groupama a mis en place une stratégie environnementale visant à réduire les incidences négatives, notamment les émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie s'appuie sur : <ul style="list-style-type: none"><li>Une analyse environnementale spécifique, identifiant les émetteurs pénalisant particulièrement la transition énergétique</li><li>Une stratégie d'exclusion renforcée sur les combustibles fossiles Groupama Gan Vie s'inscrivant pleinement dans l'objectif Groupe de réduction de 50% de l'intensité carbone scope 1 &amp; 2 (MtCO<sub>2</sub> / M€ CA) liée aux émetteurs privés d'ici fin 2029, par rapport à 2021, sur l'ensemble des obligations privées et actions cotées.</li></ul>
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des entreprises bénéficiaires des investissements	34%	1 356	91%	

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global		Calcul sur la classe d'actifs correspondante		Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
		Taux de couverture (%)	Incidence [année n]	Taux de couverture (%)	Incidence [année n]		
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>							
Emission de gaz à effet de serre	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	36%	6%	40%	14%	<p>Groupama cible particulièrement les sociétés du secteur des combustibles fossiles dans sa politique d'exclusion concernant le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels. Charbon thermique : pas de nouvel investissement et désengagement progressif de toute société :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique reposera à plus de 20% sur le charbon thermique</li> <li>• Dont la production annuelle de charbon dépasserait 20 M de tonnes</li> <li>• Dont la capacité installée de centrales au charbon dépasserait 10 GW</li> <li>• Développant de nouvelles capacités charbon.</li> </ul> <p>Groupama vise une sortie totale du secteur du charbon thermique d'ici 2030 (pays de l'Union Européenne et de l'OCDE) et d'ici 2040 (autres pays du monde). Mi 2023, les seuils absolus de production et capacités installées seront réduits à respectivement 10 MT et 5 GW. Hydrocarbures non conventionnels<sup>5</sup> : fin de tout nouvel investissement en direct dans les entreprises concourant au développement de nouveaux projets d'hydrocarbures non-conventionnels à l'exception des besoins de financement spécifiquement fléchés vers la transition : une filiale ou un projet dédié au financement de la transition et dans des obligations vertes émises par ces entreprises, dans lesquels le Groupe pourra continuer à investir afin de se laisser l'opportunité de contribuer pleinement au financement de la transition.</p>
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	16%	26%	40%	66%	<p>Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama Gan Vie. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.</p>
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2%	30%	6%	75%	<p>Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.</p>
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	28%	0,22	70%	0,6	<p>Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.</p>
Biodiversité	8. Rejets dans l'eau	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/ établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	24%	0,8%	62%	2,1%	<p>Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.</p>
Eau	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2%	0,4	5%	1,1	<p>Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.</p>
Déchets		Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi (valeur exprimée en moyenne pondérée)	12%	74,5	30%	189	<p>Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.</p>

<sup>5</sup> Définition des hydrocarbures non conventionnels selon l'ONG Urgewald / GOGEL : sables bitumineux, méthane de houille, pétrole très lourd et hydrocarbure arctique, pétrole et gaz de schiste, extraction très profonde <https://gogel.org/unconventionals101>

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élement de mesure	Calcul sur le portefeuille global		Calcul sur la classe d'actifs correspondante		Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
		Taux de couverture (%)	Incidence [année n]	Taux de couverture (%)	Incidence [année n]		
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>							
Questions sociales et relatives aux employés	10. Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	36%	6%	91%	15%	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	NA	NA	NA	NA	Cet indicateur n'est aujourd'hui pas disponible chez le fournisseur de donnée utilisé par Groupama. Groupama publiera cette information dès que la donnée sera disponible.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14%	8%	35%	21%	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	9%	14%	23%	36%	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	-	0,0%	-	0,0%	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
<b>Indicateurs additionnels sur les questions sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et les questions liées à la lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>							
Indicateurs sur les questions sociales et de personnel	2. Taux d'accident	Taux d'accidents dans les entreprises bénéficiaires d'investissements (valeur exprimée en moyenne pondérée) LTIFR	16%	0,41	41%	1,05	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global		Calcul sur la classe d'actifs correspondante		Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
		Taux de couverture (%)	Incidence [année n]	Taux de couverture (%)	Incidence [année n]		
<b>Autres indicateurs liés au climat et à l'environnement</b>							
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes, par million d'euros de chiffre d'affaires)	14%	46,26	35%	117	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
		2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements	ND	ND	ND	ND	Cet indicateur n'est aujourd'hui pas disponible chez le fournisseur de donnée utilisé par Groupama. Groupama publiera cette information dès que la donnée sera disponible.

## 2. INCIDENCES NÉGATIVES LIÉES AUX ACTIFS / ÉMETTEURS PUBLICS

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global		Calcul sur la classe d'actifs correspondante		Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
		Taux de couverture (%)	Incidence [année n]	Taux de couverture (%)	Incidence [année n]		
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>							
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	42%	92	96%	212	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>							
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	100%	39	100%	39	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. Groupama s'appuie sur les travaux du World Justice Project publient chaque année le WJP Rule of Law Index, entre 0 et 1. Les pays dont l'indice WJP est inférieur à 0,5 sont considérés comme violant les normes sociales des traités et conventions internationaux. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
			100%	33%	100%	33%	

### 3. INCIDENCES NÉGATIVES LIÉES AUX ACTIFS IMMOBILIERS

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global		Calcul sur la classe d'actifs correspondante		Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
		Taux de couverture (%)	Incidence [année n]	Taux de couverture (%)	Incidence [année n]		
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>							
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	6%	0,2%	79,5%	2,3%	Les seules expositions à ce PAI correspondent aux dispositifs de distribution de carburants présents sur certaines plateformes logistiques (la valeur totale de la plateforme concernée est considérée).
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	ND	ND	ND	ND	Groupama publiera cette information dès que la donnée sera disponible
<b>Indicateurs additionnels climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>							
Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de gaz à effet de serre	Empreinte Carbone (Scope 1 2 3)	2,9%	1 526 774	38%	1 526 774	Groupama, via la filiale Groupama Immobilier, déploie une stratégie environnementale pour ses actifs immobiliers via l'établissement d'un bilan carbone (depuis 2018) et la mesure et consolidation des données énergétiques et eau. Groupama Immobilier a lancé un plan ambitieux de rénovation du parc tertiaire, comprenant l'analyse du cycle de vie des actifs (de la construction à l'utilisation) afin de sélectionner les matériaux bas carbone et moins émissifs. Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.

## C. DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

### 1. PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE GESTION DES INCIDENCES NÉGATIVES

Groupama Gan Vie applique d'ores et déjà une politique de gestion des incidences négatives se déclinant selon les principes suivants :

- Le Groupe Groupama, engagé sur les questions environnementales et sociales, est signataire du Global Compact<sup>6</sup> de l'ONU et soutient les conventions internationales (OCDE<sup>7</sup>, OIT<sup>8</sup>, ONU<sup>9</sup>).
- Groupama est particulièrement engagé pour la lutte contre le réchauffement climatique en se mobilisant pour l'Accord de Paris et en participant à la Stratégie Nationale Bas Carbone<sup>10</sup>.

Cette politique est réalisée à travers :

- Une politique d'exclusion du charbon thermique et des hydrocarbures non conventionnels renforcée en 2021
- Une stratégie de décarbonation et un objectif de diminution de l'intensité carbone (Scope 1 et 2) des investissements concernant les émetteurs privés de 50% d'ici fin 2029, par rapport aux niveaux observés fin 2021

- Une analyse climat spécifique permettant de désengager des émetteurs dont le positionnement pénalise la transition énergétique
- Un investissement dans des obligations vertes
- Une stratégie immobilière visant à diminuer l'impact carbone
- Des actions d'engagements individuels et collectifs auprès des entreprises des secteurs de l'énergie pour les inciter à réduire leurs émissions à court et moyen terme et à diriger leurs investissements vers des solutions décarbonées.

Le Groupe Groupama a rejoint la Net-Zero Asset Owner Alliance, initiative soutenue par les Nations Unies et rassemblant des assureurs internationaux et des fonds de pension s'engageant sur la transition de leur portefeuille d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050. Les membres souhaitent ainsi contribuer à limiter le réchauffement climatique de la planète à 1,5°C au-dessus des températures préindustrielles, conformément à l'Accord de Paris.

### 2. IDENTIFICATION ET HIÉRARCHISATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

La diligence raisonnable est un processus permettant aux entreprises d'identifier, de prévenir et d'atténuer les incidences négatives, réelles ou potentielles, de leurs activités. Cette diligence raisonnable est appréhendée au sein du système de prise de décision et de gestion des risques, en « cartographiant » notamment les incidences négatives en fonction de leur gravité, de leur probabilité d'occurrence, et de leur caractère irrémédiable ou non.

Groupama Gan Vie mesure et vise à limiter les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, mais n'a pas encore défini de méthodologie permettant d'établir une cartographie des incidences négatives. Cette méthodologie devrait intégrer les éléments suivants, issus du Guide de Conduite Responsable de l'OCDE<sup>11</sup> :

- Gravité attendue : moyens permettant d'identifier la gravité de l'incidence négative si elle est avérée (impact sur le climat, sur les droits de l'homme...) et de hiérarchiser les gravités respectives des différentes incidences
- Probabilité d'occurrence : identification de la probabilité d'occurrence en fonction de la présence dans les portefeuilles gérés
- Caractère irrémédiable et moyens de maîtrise à disposition des entreprises investies. Groupama Gan Vie prévoit d'entamer des travaux de recherche sur ces différents points afin de pouvoir établir à moyen terme une première cartographie des incidences négatives.

<sup>6</sup> Le Global Compact propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de dix principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

<sup>7</sup> « Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales »

<sup>8</sup> « Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail et son suivi », 1998, révisée en 2010 ; « Déclaration tripartie de l'Organisation Internationale du Travail sur les entreprises multinationales et la politique sociale », 2017

<sup>9</sup> « Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme »

<sup>10</sup> Introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas Carbone est la feuille de route de la France pour la lutte contre le changement climatique. Adoptée en 2015 et révisée en 2018-2019.

<sup>11</sup> « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises » :

<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-sur-le-devoir-de-diligence-pour-une-conduite-responsable-des-entreprises.pdf>

## D. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

La politique d'engagement et de vote est déléguée à GAM dans le cadre de sa délégation de gestion. Groupama AM est en charge de l'exercice des droits de vote aux assemblées générales dans le cadre d'une politique de vote prédéfinie, de l'engagement actionnarial et du dialogue avec les entreprises.

### 1. THÈMES D'ENGAGEMENT

La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articule autour d'une politique de dialogue et de vote se déclinant sur les thèmes suivants :

- Risques de durabilité (dont gestion des « Grands Risques ESG » et Politique Energies Fossiles<sup>12</sup>)
- Transition énergétique et environnementale
- Ecart des rémunérations

### 2. UNE POLITIQUE ACTIONNARIALE EXIGEANTE

Les initiatives d'engagement actionnarial de Groupama AM se répartissent sur trois champs d'intervention :

- Des initiatives d'engagements individuels avec les entreprises cibles, ainsi qu'un dialogue actionnarial direct et régulier avec le management des entreprises - en portefeuille ou non, et quel que soit la classe d'actifs (actions, obligations...)
- Une participation à des initiatives collaboratives, de portée européenne et internationale, soit dans

le cadre de la plateforme d'engagement collaboratif des PRI ou via des initiatives ou encore prenant part aux dépôts de résolutions externes aux Assemblées Générales ainsi qu'à des coalitions d'actionnaires

- Une politique de vote exigeante, en place depuis 2001, accompagnée par la possibilité de discuter avec les entreprises des projets de résolutions présentées aux Assemblées Générales des entreprises

## E. RÉFÉRENCES AUX NORMES INTERNATIONALES

### 1. PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OIT, DU PACTE MONDIAL DE L'ONU ET L'OCDE

Groupama Gan Vie soutient pleinement les lignes directrices fixées par l'OIT, l'ONU et l'OCDE en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de santé-sécurité au travail, d'environnement et d'éthique des affaires.<sup>13</sup> Le Groupe Groupama est signataire des PRI, Principes pour l'Investissement Responsable. Ils sont synthétisés dans le Pacte Mondial de l'ONU, (Global Compact) :

LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL	
<b>Droits de l'Homme</b>	Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme
<b>Normes internationales du travail</b>	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective À contribuer à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
<b>Environnement</b>	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
<b>Lutte contre la corruption</b>	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ces formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Groupama Gan Vie se réfère à ces principes pour évaluer les activités, la stratégie et le comportement des entreprises dans lesquelles elle investit ; Groupama Gan Vie veille notamment à s'assurer que ses investissements ne présentent pas d'atteintes graves et avérées au socle de ces standards.

## CONTRIBUTION À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Groupama Gan Vie soutient les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU<sup>14</sup>. La politique de gestion des incidences négatives s'inscrit naturellement dans la contribution à l'atteinte de ces objectifs.



De plus, dans le cadre de sa Gestion Délégée thématique « Développement Humain », Groupama Gan Vie a mis en place des outils de mesure de la contribution des entreprises aux ODD, notamment les ODD 3 (Accès à la santé), ODD 4 (Accès à une éducation de qualité), ODD 5 (Egalité entre les sexes) et ODD 8 (Accès à des emplois décents).

## 2. CONTRIBUTION À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

Lors de la signature de l'Accord de Paris, adopté en 2015 lors de la COP21, 195 pays ainsi que l'Union Européenne se sont engagés à mettre en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a notamment pour objectif de limiter le réchauffement « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C » (article 2), et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXI<sup>ème</sup> siècle (neutralité carbone) (article 4).

Depuis la COP 21 et l'Accord de Paris, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont des objectifs essentiels. Pour le secteur financier, l'agenda est défini dans les principaux objectifs convenus lors de la COP 21 : « Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à

faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ».

Une partie significative des PAI (Principales Incidences Négatives) reportées au chapitre 3 cible particulièrement les objectifs de l'Accord de Paris : émissions de GES, exposition à l'énergie non renouvelable...

Le suivi et la prise en compte de ces indicateurs s'inscrivent dans la stratégie environnementale de Groupama Gan Vie, et dans son engagement à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris via sa politique d'exclusion renforcée (charbon et hydrocarbures non conventionnels), l'utilisation de l'analyse environnementale spécifique et sa stratégie de réduction de l'intensité carbone (émetteurs privés) d'ici 2030.

<sup>12</sup> Voir la Politique Energies Fossiles sur le site de Groupama AM : <https://www.groupama-am.com/wpcontent/uploads/2022/12/Politique-Energies-Fossiles-Groupama-AM-2023.pdf>

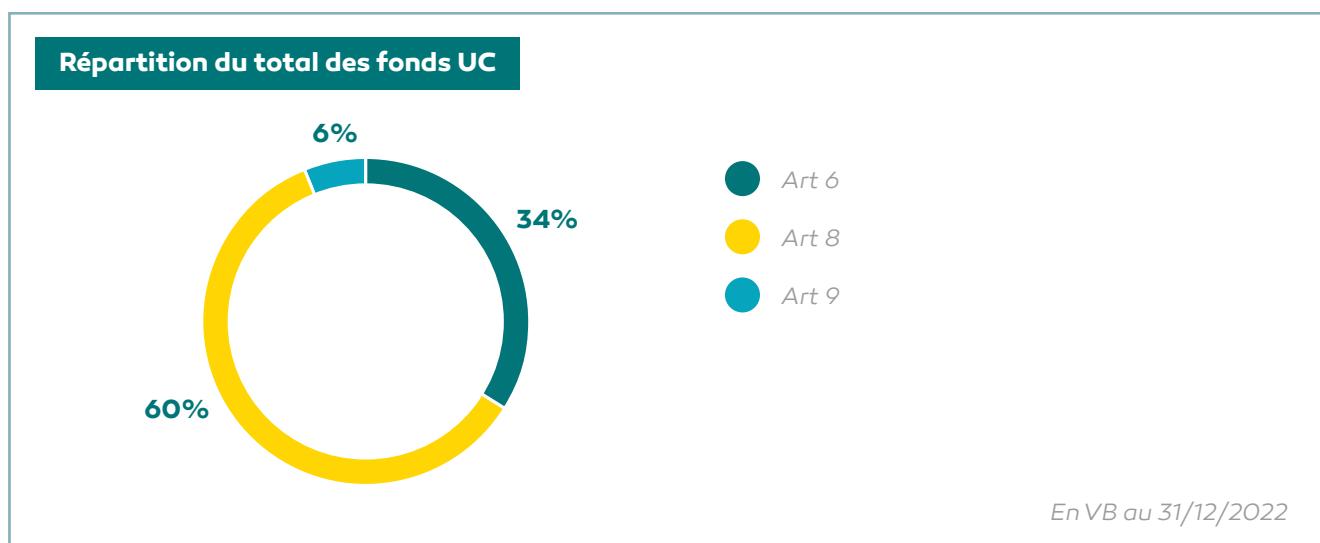
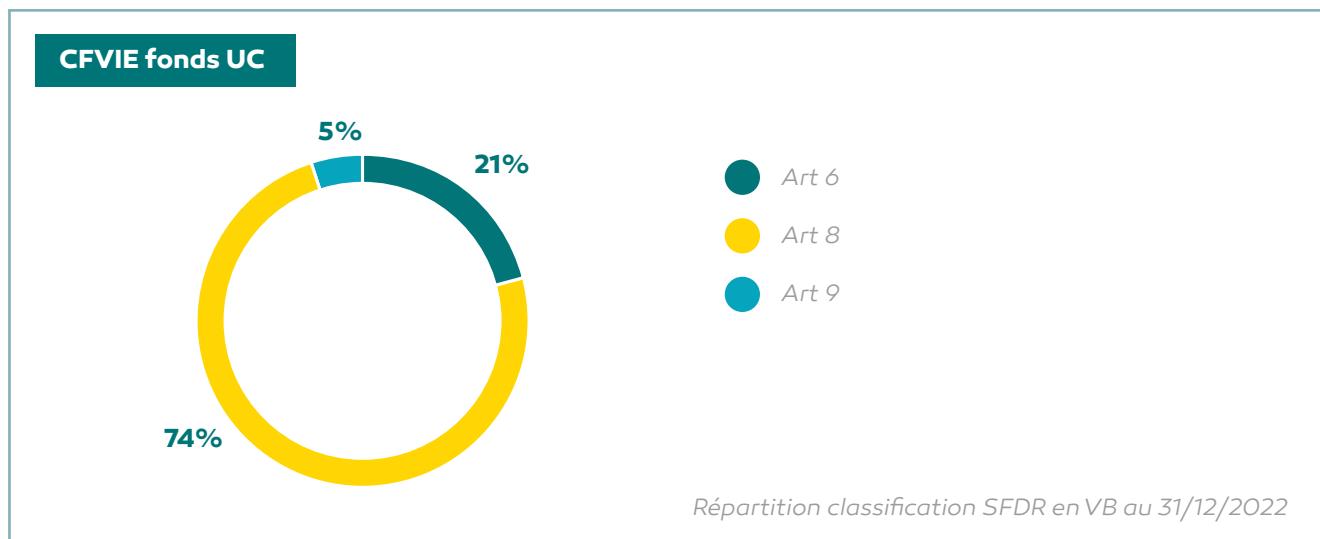
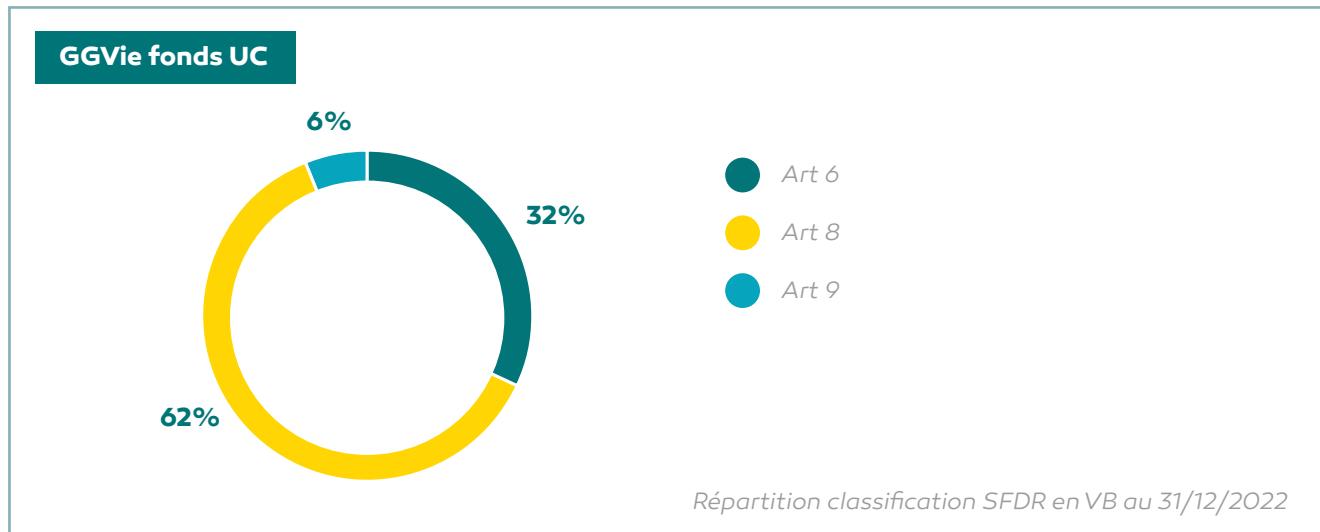
<sup>13</sup> « Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationale et la politique sociale » (2017) : [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---emp\\_ent/documents/publication/wcms\\_124923.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_124923.pdf), « Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (2011) : [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf) et « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » (2011) : <https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/201102-fr.pdf>

<sup>14</sup> Développés à l'issue de la COP 21, les « Objectifs de Développement Durable » (ODD) se composent en 5 objectifs mondiaux généraux résumés en « 5P » (Peuple, Prospérité, Planète, Paix, Partenariats) et en 17 objectifs mondiaux spécifiques que 193 États membres de l'ONU se sont engagés en 2015 à atteindre au cours des prochaines années (2015-2030), dans le cadre du programme « Agenda 2030 ».

# ANNEXES

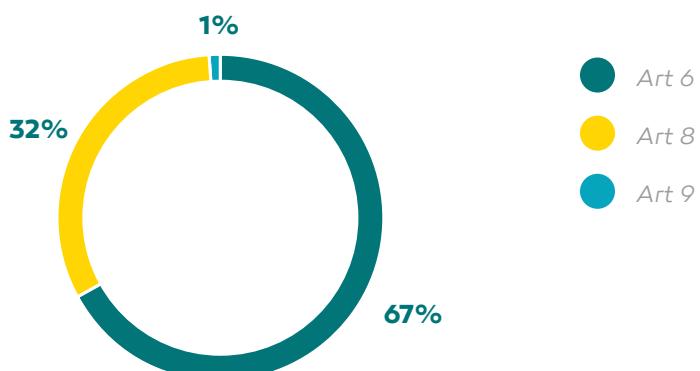
## 1. RÉPARTITION DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

### FONDS UC



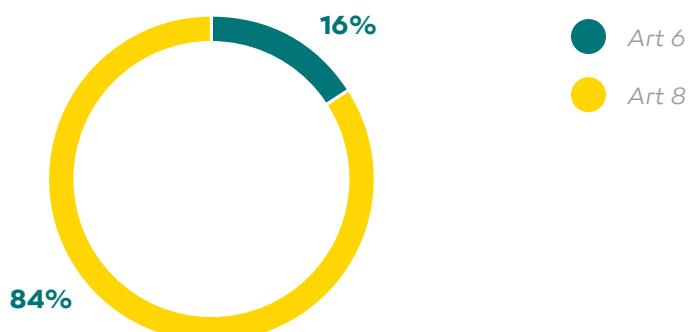
## FONDS HORS UC

### GGVie fonds hors UC



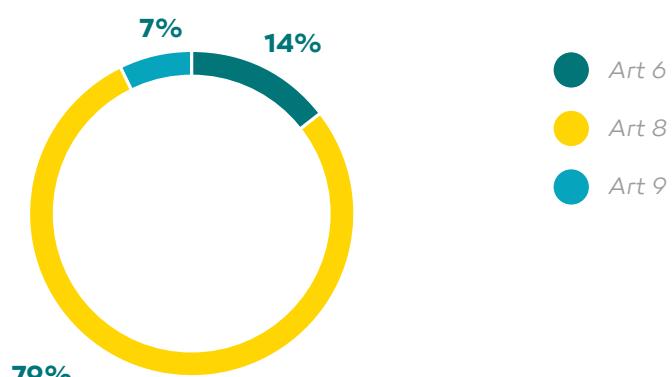
Répartition classification SFDR en VB au 31/12/2022

### CFVIE fonds hors UC



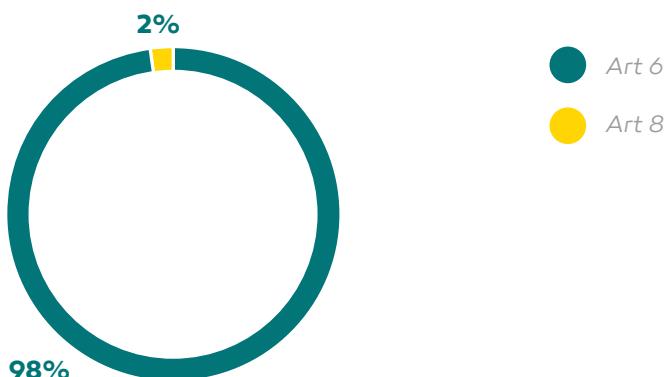
Répartition classification SFDR en VB au 31/12/2022

### Assuvie fonds hors UC



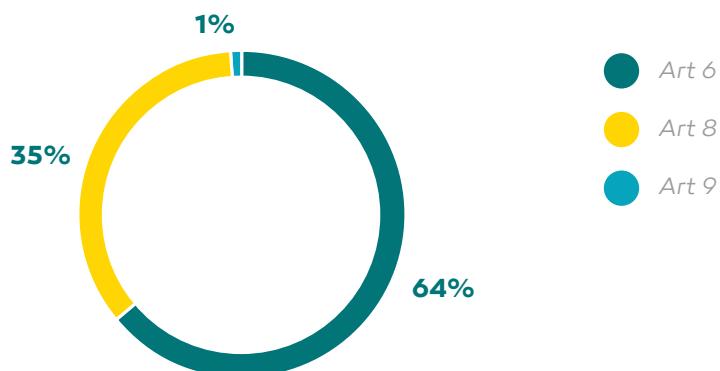
Répartition classification SFDR en VB au 31/12/2022

### ANIPS fonds hors UC



Répartition classification SFDR en VB au 31/12/2022

### Répartition du total des fonds hors UC



En VB au 31/12/2022

## Glossaire

**Actif financier** : Un actif financier est un titre ou un contrat, la plupart du temps transmissible et négociable, qui confère à son détenteur des revenus ou des gains en capital.

**Action** : Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et en retirer un revenu appelé dividende.

**AIE** : L'Agence Internationale de l'Énergie est une organisation internationale créée par l'OCDE afin de garantir une énergie fiable, abordable et non polluante à ses 30 pays membres et au-delà. Ses principaux domaines de recherche sont la sécurité énergétique, le développement économique et la

sensibilisation à l'environnement à l'échelle mondiale.

**Critères ESG** : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

**France Assureurs (ex-Fédération française de l'assurance)** : Rassemblement des entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France, soit 280 sociétés représentant plus de 99 % du marché.

**GES (Gaz à Effet de Serre)** : Les gaz à effet de serre, généralement pris en compte dans les empreintes ou bilans carbone, sont les six gaz identifiés comme tels dans le protocole de Kyoto, à savoir :

- Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ;
- Le méthane (CH<sub>4</sub>) ;
- L'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) ;
- Les hydrofluorocarbones (HFC) ;
- Les hydrocarbures perfluorés (PFC) ;
- L'hexafluorure de soufre (CF<sub>6</sub>) .

**Investissement Socialement Responsable** : L'investissement socialement responsable répond à des critères ESG obligatoires fixés par les investisseurs.

**Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV), France** : La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent, visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif (Ministère de la Transition écologique et solidaire).

**Obligation** : Une obligation est un titre de créance émis sur les marchés financiers

**RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)** : La RSE est la déclinaison des principes du développement durable dans les entreprises. C'est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement.

**Scénario 2°C** : Scénario économique et/ou productif compatible avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des +2°C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels.

**Scope 1** : Émissions directes de gaz à effet de serre. Il regroupe toutes les émissions générées directement par l'entreprise et ses activités : usines, installations, entrepôts, bureaux, flottes de véhicules possédées en propre par l'entreprise.

**Scope 2** : Emissions indirectes liées à l'énergie. Il regroupe toutes les émissions associées aux consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur de l'entreprise dans ses installations ou flottes de véhicules.

**Scope 3** : Le scope 3 correspond à l'ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

**Unité de compte** : Support d'investissement (fonds d'action, fonds obligataire) associé à un contrat d'assurance-vie.

**Valeur d'entreprise** : Cette métrique est représentative de l'ensemble des capitaux engagés. Elle prend en compte la capitalisation boursière, les dettes financières nettes, les intérêts minoritaires, additionnés aux autres actifs et soustraits des autres passifs.

## Tableau source de données

Prestataire	Spécialité	Utilisation
Moody's	Évaluation qualitative des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse sociale et environnementale des entreprises</li> <li>• Analyse de la gouvernance des sociétés</li> <li>• Analyse et suivi des controverses</li> </ul>
ISS ETHIX	Aide à l'application de la politique de vote Veille sur les entreprises ayant une production ou commercialisation MAP et de BASM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veille sur les entreprises ayant une activité de production, de commercialisation et de distribution de MAP et de BASM</li> <li>• Analyse de résolution d'Assemblée Générale (AG) et aide à l'application de la politique de vote</li> </ul>
Proxinvest - Research & Analysis	Analyse de résolution des AG et aide à l'application de la politique de vote	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de résolution des AG et aide à l'application de la politique de vote</li> </ul>
Iceberg Data Lab	Développement d'indicateurs environnementaux pour les institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part verte</li> <li>• Indicateur d'alignement à un scenario 2°C</li> <li>• NEC : "Net Environmental Contribution"</li> <li>• Intensité Carbone</li> <li>• Empreinte Biodiversité</li> </ul>
Base ENCORE	Base de données développée par la Nature Capital Finance Alliance en partenariat avec le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature (UNEPWCMC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des dépendances potentielles des entreprises à la biodiversité et en particulier aux 21 services écosystémiques</li> </ul>



**GGVIE**

8-10, rue d'Astorg - 75383 Paris Cedex 08  
343 115 135 RCS Paris  
[www.groupama.com](http://www.groupama.com)